

Dossier d'études n° 13
Octobre 2000

Les trajectoires individuelles des bénéficiaires de l'Allocation de parent isolé

*Conditions d'entrée dans le dispositif, durées de
séjour et modes de sortie*

Sabine CHAUPAIN-GUILLOT et Olivier GUILLOT
ADEPS (CNRS et Université Nancy 2)

TABLE DES MATIERES

Avant-propos	3
I. Les mères isolées bénéficiaires de l'API : caractéristiques à l'entrée dans le dispositif.....	5
1. Les caractéristiques de l'ensemble des bénéficiaires.....	5
2. API courte et API longue	6
3. Les bénéficiaires qui travaillent et celles qui n'ont pas d'emploi	7
II. Les durées individuelles de perception de l'API.....	23
1. Résultats descriptifs	23
2. Analyse non paramétrique	29
2.1. La méthode	29
2.2. Les résultats	29
3. Les déterminants de la durée effective de perception de l'API.....	39
3.1. Trois modèles de durée complémentaire.....	39
3.1.1. Le modèle à temps de sortie accéléré	39
3.1.2. Le modèle à risque constant (ou exponentiel) par morceaux	40
3.1.3. Le modèle à risque proportionnel	41
3.2. Les résultats	43
4. La sortie précoce de l'API et ses déterminants	50
4.1. Le modèle.....	50
4.2. Les résultats	51
III. Au sortir de l'API : reprise de la vie en couple, insertion dans l'emploi et passage au RMI.....	55
1. Les modes de sortie de l'API : résultats descriptifs	55
2. Les modes de sortie de l'API et leurs déterminants	62
2.1. Le cas des bénéficiaires d'une API courte	62
2.2. Le cas des bénéficiaires d'une API longue	63
3. De l'API au RMI	70
3.1. Le relais entre API et RMI	70
3.2. La sortie vers le RMI et ses déterminants.....	72
Conclusion.....	76
Bibliographie.....	78
Annexes	81
Annexe 1 : Le texte du rapport intermédiaire remis au bureau de la Recherche de la CNAF en janvier 1997	82
Annexe 2 : Le questionnaire de l'enquête postale de juin 1996	102
Annexe 3 : Statistiques descriptives relatives à la cohorte des 3 479 mères isolées.....	105
Annexe 4 : Résultats des tests de l'analyse non paramétrique.....	110
Annexe 5 : Résultats de l'analyse des durées individuelles de perception avec une autre définition de la sortie (au moins trois mois consécutifs de non-perception)	116
Annexe 6 : Statistiques descriptives relatives à la sous-population des 397 sortantes de l'API dont on a perdu la trace.....	122

Avant-propos

En France, l'allocation de parent isolé (API) est la principale prestation d'assistance s'adressant aux familles monoparentales. Cette prestation vise à garantir temporairement un minimum de ressources aux personnes qui se retrouvent seules pour élever leur(s) enfant(s). C'est une prestation différentielle : son montant vient compléter les ressources personnelles de l'allocataire jusqu'à concurrence du revenu garanti (qui varie en fonction de la taille de la famille). Le bénéfice de l'API est accordé, selon le cas, pour une durée maximale de douze mois (API que l'on qualifiera de courte : à la suite d'une séparation, (le plus souvent) ou jusqu'au troisième anniversaire du plus jeune enfant (API longue, généralement perçue dès la grossesse). A la fin de l'année 1998, on dénombrait 163 000 bénéficiaires (tous régimes confondus, départements d'Outre-mer inclus) – des femmes, presque exclusivement (plus de 98 % des cas) – (CNAF, 1999). Les sommes versées au titre de l'API ont représenté, en 1998, une masse financière de 4,6 milliards de francs (soit 1,7 % du total des dépenses en prestations directes de la branche Famille).

Compte tenu des conditions d'attribution de l'API [être isolé(e), disposer de peu de ressources et avoir un (des) enfant(s) à charge ou en attendre un] et de certaines de ses caractéristiques [niveau relativement élevé du revenu garanti et, jusqu'à tout récemment – avant l'entrée en vigueur de la nouvelle mesure d'intéressement (janvier 1999) – taux d'imposition implicite uniformément égal à 100 %], on est fondé à s'interroger sur les effets éventuels d'une telle prestation sur les comportements des bénéficiaires : désincitation au travail et à la vie en couple, incitation à la fécondité. En d'autres termes, c'est la question de la dépendance durable à l'égard de l'API et, plus généralement, à l'égard des prestations d'assistance, qui est posée. Le versement de l'API est certes limité dans le temps, mais les mères isolées peuvent enchaîner les périodes de perception (prolongation de droits ou retour dans le dispositif). Par ailleurs, l'épisode API peut déboucher, selon le cas, sur une sortie effective (définitive ou non) du système d'aide sociale ou sur une transition vers un autre dispositif de revenu minimum (qui prend alors le relais de l'API).

Une recherche conduite au sein de l'ADEPS (équipe de recherche pour l'Analyse dynamique des effets des politiques sociales – CNRS / UPRES-A 7003, université de Nancy-2), pour le compte de la Caisse nationale des allocations familiales, a porté sur cette question des trajectoires individuelles des bénéficiaires de l'API : conditions d'entrée dans le dispositif, durées de séjour et modes de sortie.

Les deux principaux objectifs de cette recherche étaient les suivants :

- tout d'abord, on se proposait d'apporter des éléments d'information sur des aspects qui demeurent, somme toute, mal connus. Actuellement, quelle est la durée moyenne de perception de l'API ? Les mères isolées attendent-elles massivement la fin de droits ? Lorsqu'elles sortent du dispositif avant le terme légal, est-ce plus souvent en reprenant une vie de couple qu'en s'insérant sur le marché du travail ? Le passage au RMI est-il un phénomène fréquent ?
- en second lieu, au-delà de l'approche purement descriptive, il s'agissait d'analyser les comportements des bénéficiaires. Quels sont les déterminants individuels de la durée effective de perception de l'API ? Quels sont les facteurs explicatifs de la sortie précoce ? De la sortie anticipée vers telle situation plutôt que telle autre ?

Les sources statistiques renseignant sur l'entrée et sur la sortie de l'API sont plutôt rares. Le Panel CNAF des bénéficiaires de l'API, constitué par Cédric Afssa pour la période 1991-1995 (Afssa, 1997 et 1999), est la seule source nationale récente sur la question. Ce manque de données longitudinales sur les trajectoires individuelles au sein de dispositifs tels que l'API ou le RMI a été souligné dans le rapport du CSERC (1997) sur les minima sociaux et dans celui du CERC-Association (1997).

Pour cette recherche, une source locale a été exploitée : il s'agit du fichier longitudinal des bénéficiaires de l'API en Meurthe-et-Moselle, panel constitué par l'ADEPS, en collaboration avec la caisse d'Allocations familiales (CAF) de Meurthe-et-Moselle.

Depuis 1991, chaque trimestre, la CAF de Meurthe-et-Moselle adresse à l'ADEPS une copie anonymisée de ses fichiers mensuels de bénéficiaires de l'API. A partir de ces données, un fichier historique exhaustif a progressivement été construit. Au moment de la réalisation de la présente étude, ce fichier longitudinal permettait de reconstituer les itinéraires individuels de perception sur soixante mois, de juillet 1991 à juin 1996, de 8 962 parents isolés. On dispose d'informations sur les caractéristiques individuelles suivantes : le sexe, la nationalité, l'âge, l'état matrimonial, le nombre et l'âge des enfants, le revenu hors prestations, le montant des différentes prestations familiales perçues, dont celui de l'API, le fait générateur de l'API (séparation, déclaration de grossesse, etc.), la date du fait générateur, la date de demande de l'API, la position vis-à-vis du marché du travail, et la taille de la commune de résidence. Outre ses fichiers de bénéficiaires, la CAF de Meurthe-et-Moselle transmet à l'ADEPS un fichier dit "des exclus de l'API" : y figurent toutes les personnes qui ont cessé de percevoir l'API, mais qui sont toujours allocataires de la CAF. C'est à partir des données mensuelles de ce fichier qu'il est possible de déterminer la cause de la fin de perception (cette information n'étant pas directement disponible) et de reconstituer la trajectoire familiale et professionnelle au sortir du dispositif.

Le présent dossier reprend le texte du rapport final relatif à cette recherche, rapport remis en janvier 1998 au bureau de la Recherche de la CNAF (Guillot et Chaupain, 1998).

Ce dossier comporte trois parties. Dans la première partie est décrite la population des mères isolées bénéficiaires de l'API, et ce, à l'entrée dans le dispositif. La deuxième partie porte sur la question de la durée de séjour dans l'API. Sont exposés les résultats d'une analyse descriptive (dite non paramétrique) et d'un ensemble de modèles microéconométriques. La troisième et dernière partie est consacrée aux conditions de sortie. Trois types de transition sont modélisés : la sortie vers la vie en couple, la sortie vers l'emploi, et le passage au RMI.

La question du parcours à plus long terme des sortantes de l'API n'est pas abordée ici. Cette question a pu être explorée à partir des données de l'enquête postale menée, en juin 1996, auprès des bénéficiaires et ex-bénéficiaires de Meurthe-et-Moselle (enquête réalisée en collaboration avec la CAF de Meurthe-et-Moselle et avec le soutien financier de la CNAF). Les résultats ont été présentés dans le rapport intermédiaire (Chaupain et Guillot, 1997), fourni en annexe (annexes 1 et 2).

Cette recherche s'inscrivant dans le droit fil des précédents (et nombreux) travaux de l'ADEPS sur les bénéficiaires de l'API (voir bibliographie) n'aurait pu être menée à bien sans la précieuse collaboration de la CAF de Meurthe-et-Moselle. Qu'il soit donc permis aux auteurs de remercier ici Madame V. Chevalier, directrice de la CAF, Monsieur G. Henrion, responsable du Service informatique de la CAF, et ses collaborateurs. Les remerciements des auteurs s'adressent également à Messieurs C. Afsa, P. Strobel, A. Math et J.-C. Ray, pour leurs remarques et suggestions.

Sabine CHAUPAIN-GUILLOT et Olivier GUILLOT
ADEPS (CNRS et Université Nancy 2)

I. Les mères isolées bénéficiaires de l'API : caractéristiques à l'entrée dans le dispositif

L'objet de cette première partie est de fournir une description de la population des bénéficiaires de l'API. Contrairement aux statistiques couramment disponibles, qui renseignent sur les caractéristiques des allocataires à un moment donné (*i.e.* en stocks)¹, on se propose ici de décrire cette population à l'entrée dans le dispositif.

L'étude porte sur les mères isolées² qui ont demandé l'API entre juillet 1991 et juin 1996, et dont l'épisode de perception a effectivement débuté au cours de cette période, soit 5 972 allocataires³. Dans un premier temps, on présente les caractéristiques de l'ensemble des bénéficiaires. Puis la distinction est faite entre l'API *courte* (dont la durée légale de perception est d'au plus un an) et l'API *longue* (qui peut être versée jusqu'au troisième anniversaire du plus jeune enfant). Enfin, on compare les caractéristiques des mères isolées qui bénéficient de l'API tout en étant actives occupées aux caractéristiques de celles qui ne travaillent pas^{4, 5}.

1. Les caractéristiques de l'ensemble des bénéficiaires

De nationalité française pour la plupart (*cf.* tableau I.1), les femmes qui entrent dans le dispositif de l'API sont plutôt jeunes : 61,5 % d'entre elles ont moins de 30 ans (*cf.* tableau I.2), l'âge moyen étant de 28,5 ans (valeur de l'écart-type : 7,8). Beaucoup sont séparées (49,7 % des cas) ou célibataires⁶ (28,1 %) (*cf.* tableau I.3).

En moyenne, au début de leur épisode d'API, ces femmes ont 1,5 enfant à charge (écart-type : 1,3). 25,8 % d'entre elles n'en ont pas encore ; 20 % en ont trois ou plus (*cf.* tableau I.4). L'âge moyen du plus jeune enfant, chez celles qui ne sont pas enceintes, est de 4,7 ans (écart-type : 4,5).

Si les bénéficiaires sont majoritairement inactives (56,9 % des cas, dont 6,8 % de jeunes femmes encore scolarisées)⁷, la proportion de celles qui ont un emploi est loin d'être négligeable : en effet, ce sont plus de 20 % des femmes qui entrent dans le dispositif tout en étant actives occupées (*cf.* tableau I.5)⁸.

¹ Voir les volumes annuels "Prestations familiales. Statistiques CAF et tous régimes" publiés par la CNAF. On y trouve quelques statistiques sur les bénéficiaires de l'API au 31 décembre de l'année considérée.

² Compte tenu du très faible pourcentage d'hommes parmi les bénéficiaires (environ 2 %), on a jugé préférable de centrer l'analyse sur les mères isolées.

³ Cette cohorte comprenait, en fait, 6 041 mères isolées. 69 d'entre elles ont dû être écartées de l'analyse, certaines informations individuelles étant manquantes ou incohérentes.

⁴ Les résultats de cette analyse descriptive ont été reportés dans les tableaux I.1 à I.24.

⁵ Le fichier longitudinal ne renseigne pas sur le niveau d'études ou de diplôme des bénéficiaires. D'après les résultats de l'enquête menée, en 1996, auprès des parents isolés ayant perçu l'API durant au moins un mois, en Meurthe-et-Moselle, entre juillet 1991 et mai 1994, plus d'une allocataire sur trois (38,2 %) n'a aucun diplôme. Beaucoup sont titulaires d'un simple CAP ou BEP (27,7 % des cas), mais, et ce fait mérite d'être souligné, la proportion de celles qui ont au moins le baccalauréat n'est pas négligeable (12,8 %) (ces chiffres reposent sur un échantillon de 1 045 femmes).

⁶ Dans les fichiers de bénéficiaires de la CAF, parmi les personnes qui n'ont jamais été mariées, la distinction est faite entre celles qui vivaient seules, auparavant, et celles qui vivaient en concubinage. Ce sont uniquement les premières qui apparaissent comme *célibataires* (les autres étant classées parmi les *ex-concubines*).

⁷ Le taux d'activité (à l'entrée) décroît avec le nombre d'enfants à charge (54,6 %, chez les allocataires ayant un seul enfant ; 46,3 %, chez celles qui en ont deux, et 20,7 %, dans le cas des mères de trois enfants ou plus –quant aux bénéficiaires qui attendent un premier enfant, 43,3 % d'entre elles sont actives–). En revanche, ce taux n'augmente que très légèrement avec l'âge du benjamin (39,3 %, chez les femmes dont le plus jeune enfant a moins de trois ans ; 43,7 %, chez celles dont l'enfant est âgé de trois à cinq ans, et 46,3 %, parmi les autres).

⁸ Au début des années quatre-vingt, parmi les bénéficiaires de Meurthe-et-Moselle, cette proportion était de 25 % (Ray *et alii*, 1983).

Le plus souvent, c'est à la suite d'une séparation (séparation de fait ou, beaucoup plus rarement, séparation légale) que l'API est versée (59,8 % des cas). La déclaration de grossesse est également un motif d'entrée fréquent (30,9 %). Les autres types de fait générateur (le divorce, le décès du conjoint, etc.) sont, en revanche, peu répandus (*cf.* tableau I.6).

La durée des droits à l'API (ou durée théorique de perception) est souvent égale à 12 mois (durée maximale de l'API courte ; 42,5 % des cas) ou comprise entre 40 et 44 mois (API longue, lorsque la prestation est versée dès les premiers mois d'une grossesse ; 31 % des cas). Toutefois, de nombreuses mères isolées se voient accorder l'API pour une durée intermédiaire (*cf.* tableau I.7) ⁹.

Le montant moyen de l'API, lors du premier mois de versement, est de 2 500 F environ ¹⁰. Une femme sur trois reçoit moins de 2 000 F ; une sur dix touche 4 000 F ou plus (*cf.* tableau I.8) ¹¹. Celles qui perçoivent le montant maximum (compte tenu de leurs charges familiales) sont assez peu nombreuses (21,9 % des cas) (*cf.* tableau I.9) ¹².

A l'entrée dans le dispositif, 15,6 % des mères isolées ne touchent que l'API. La plupart (69,9 %) perçoivent simultanément deux ou trois prestations (*cf.* tableau I.10) ¹³.

Le montant total moyen des prestations familiales perçues (API comprise), toujours lors du premier mois, est de l'ordre de 4 000 F. Plus de 10 % des allocataires disposent d'un montant supérieur ou égal à 6 000 F (*cf.* tableau I.11) ¹⁴. Dans la plupart des cas (70,8 %), l'API représente au moins 50 % du total des prestations (*cf.* tableau I.12) ¹⁵.

Dernière caractéristique prise en compte ici : la taille de la commune de résidence. On constate que ce sont surtout des citadines qui perçoivent l'API : la proportion de bénéficiaires vivant dans une commune de moins de 2 000 habitants n'est que de 16,9 % (*cf.* tableau I.13).

2. API courte et API longue

⁹ Ce point a déjà été souligné par Ray *et alii* (1986).

¹⁰ Le montant moyen n'a pas varié au cours de la période d'observation (1991-1996).

¹¹ Il n'y a pas de variation significative du montant moyen de l'API (effectivement perçu) en fonction du nombre d'enfants à charge. Ceci tient au caractère différentiel de cette allocation : lorsque le nombre d'enfants augmente, c'est le montant des autres prestations familiales (prises en compte dans le calcul des ressources de l'allocataire), et non celui de l'API, qui s'accroît (bien que le plafond de l'API soit fonction de la taille de la famille).

¹² Ce sont des femmes qui n'ont pas encore d'enfant à charge (72,8 % des cas) ou qui n'en ont qu'un (25,2 %). Dans l'ensemble de la cohorte, la valeur moyenne du ratio *montant d'API perçu / plafond* est de 0,60.

¹³ Ainsi, 51,8 % des femmes qui entrent dans l'API sont également bénéficiaires de l'Allocation pour jeune enfant (APJE). Pour les Allocations familiales (AF), l'Allocation de soutien familial (ASF) et le Complément familial (CF), les taux de perception observés sont de 41,3 %, 19,7 % et 11,1 %, respectivement. On notera aussi que 15,8 % des entrantes bénéficient d'une prestation logement (Allocation de logement ou Aide personnalisée au logement).

¹⁴ Dans le cas des femmes qui attendent un premier enfant, le montant moyen des prestations familiales est d'environ 3 000 F ; à l'autre extrême, pour celles qui ont quatre enfants ou plus, ce montant avoisine 7 000 F.

¹⁵ En moyenne, la part de l'API dans le total des prestations est de 63,9 %. Cette part décroît avec la taille de la famille (75,1 %, en moyenne, lorsqu'il n'y a pas d'enfant à charge ; 71,2 %, 60,9 % et 44,7 %, pour les familles comptant, respectivement, un, deux et trois enfants).

Les femmes qui accèdent à une API longue ¹⁶ sont, en moyenne, plus jeunes que celles qui se voient accorder le bénéfice de l'allocation pour seulement un an : au début de l'épisode de perception, 22,9 % d'entre elles sont âgées de moins de 20 ans (cf. tableau I.2) ¹⁷. Chez les bénéficiaires d'une API longue, une femme sur deux est célibataire (cf. tableau I.3) ; dans l'autre sous-population, en revanche, on trouve surtout des femmes séparées (73,2 % des cas).

La plupart des bénéficiaires d'une API courte (64,3 %) ont au moins deux enfants à charge (cf. tableau I.4). Parmi les femmes qui perçoivent une API longue, nombreuses sont celles qui n'ont encore aucun enfant (46,1 % des cas) ¹⁸.

Le taux d'activité (lors du premier mois de perception) est sensiblement le même dans les deux sous-populations (autour de 43 %). Toutefois, il y a proportionnellement plus d'actives occupées parmi les bénéficiaires d'une API courte (23,4 % des cas, contre 18,4 % chez les autres allocataires) (cf. tableau I.5).

Dans près de 90 % des cas, l'API courte est perçue à la suite d'une séparation (cf. tableau I.6). Chez les femmes bénéficiant d'une API longue, c'est la grossesse qui est le fait générateur le plus fréquent (55,1 % des cas).

Les montants moyens perçus au titre de l'API, lors du premier mois, sont peu différents (un peu plus de 2 500 F pour les bénéficiaires d'une API courte, un peu moins pour les autres allocataires). Dans le cas de l'API longue, ce sont plus de 30 % des bénéficiaires qui perçoivent le montant maximum (contre 8,7 % dans l'autre sous-population) (cf. tableau I.9) ¹⁹.

Dans les deux sous-populations, le cumul de l'API avec une ou deux autres prestations est une situation fréquente (cf. tableau I.10) ²⁰.

Chez les bénéficiaires d'une API courte, le montant total des prestations perçues est, en moyenne, un peu plus élevé (près de 4 500 F, contre 4 000 F pour les autres). Près de 40 % d'entre elles touchent 5 000 F ou plus (la proportion étant de 23 % parmi les bénéficiaires d'une API longue) (cf. tableau I.11) ²¹.

3. Les bénéficiaires qui travaillent et celles qui n'ont pas d'emploi

¹⁶ Dans le cadre de cette analyse, ont été classées parmi les bénéficiaires d'une API longue toutes celles pour qui la durée des droits (initiale) est supérieure à douze mois (*i.e.* celles dont le plus jeune enfant était âgé de moins de deux ans au moment de la demande d'API, soit 56 % des entrantes).

¹⁷ L'âge moyen à l'entrée est de 24,4 ans dans le cas de l'API longue et de 33,8 ans pour l'API courte (écarts-types : 5,5 et 7,1, respectivement).

¹⁸ Le nombre moyen d'enfants à charge, à l'entrée dans le dispositif, est de 1 chez les bénéficiaires d'une API longue et de 2,1 dans l'autre sous-population (écarts-types : 1,2 et 1,1, respectivement).

¹⁹ Chez les bénéficiaires d'une API longue, la valeur moyenne du ratio *montant d'API perçu / plafond* est de 0,65 ; pour les autres allocataires, cette moyenne est de 0,53.

²⁰ Pour l'APJE, les AF et l'ASF, les taux de perception (à l'entrée dans l'API) sont les suivants : 81,7 %, 25,1 % et 18,4 % (respectivement), chez les bénéficiaires d'une API longue ; 13,7 %, 62 % et 21,5 %, dans l'autre sous-population. Quant au Complément familial, 23,5 % des bénéficiaires d'une API courte le perçoivent (la proportion étant de 1,3 %, seulement, chez les autres allocataires).

²¹ Pour ce qui est de la part de l'API dans le total des prestations perçues, on notera qu'il n'y a pas de différence significative (cf. tableau I.12). Les moyennes observées sont identiques.

Les mères isolées qui entrent dans l'API tout en étant actives occupées ont sensiblement le même âge que celles qui ne travaillent pas (cf. tableau I.15). Au regard du statut matrimonial, elles ne se différencient pas non plus des autres allocataires (cf. tableau I.16). En revanche, elles ont moins d'enfants à charge (1,8, en moyenne, contre 2,2, dans le cas de l'API courte ; 0,7 contre 1,1, chez les bénéficiaires d'une API longue).

Comme on peut s'en douter, le montant que ces femmes perçoivent, au titre de l'API, est significativement plus faible (autour de 1 800 F, en moyenne, contre 2 700 F pour les inactives ou chômeuses). Dans près de 60 % des cas, ce montant est inférieur à 2 000 F (cf. tableau I.19) ²².

Le montant total moyen des prestations perçues est également moins élevé (de l'ordre de 3 000 F, contre plus de 4 000 F pour les allocataires qui ne travaillent pas).

Enfin, parmi les actives occupées bénéficiant d'une API courte, il y a proportionnellement plus de femmes qui ne touchent aucune autre prestation (25,4 % des cas) (cf. tableau I.21).

²² Pour les actives occupées bénéficiant d'une API courte, la valeur moyenne du ratio *montant d'API perçu / plafond* est de 0,40 (contre 0,57 pour les inactives ou chômeuses) ; chez celles qui perçoivent une API longue, le ratio moyen est de 0,48 (contre 0,69 pour les autres bénéficiaires).

Tableau I.1 :

Les caractéristiques des mères isolées bénéficiaires de l'API (à l'entrée dans le dispositif) : la nationalité

(mères isolées ayant demandé l'API entre juillet 1991 et juin 1996, dont l'épisode de perception a effectivement débuté au cours de cette période) en %

	Bénéficiaires d'une API longue	Bénéficiaires d'une API courte	<i>Ensemble</i>
Française	93,3	94,7	93,9
Autres	6,7	5,3	6,1

N 3 345 2 627 5 972

Source : Fichier longitudinal des bénéficiaires de l'API en Meurthe-et-Moselle (ADEPS)

Tableau I.2 :

Les caractéristiques des mères isolées bénéficiaires de l'API (à l'entrée dans le dispositif) : l'âge

(mères isolées ayant demandé l'API entre juillet 1991 et juin 1996, dont l'épisode de perception a effectivement débuté au cours de cette période) en %

	Bénéficiaires d'une API longue	Bénéficiaires d'une API courte	<i>Ensemble</i>
Moins de 15 ans	0,1	0,0	0,1
15 à 19 ans	22,8	0,2	12,9
20 à 24 ans	38,7	9,0	25,6
25 à 29 ans	22,1	24,0	22,9
30 à 34 ans	10,9	26,9	18,0
35 à 39 ans	4,4	19,9	11,2
40 à 44 ans	0,9	12,9	6,2
45 ans ou plus	0,1	7,1	3,1

N 3 345 2 627 5 972

Source : Fichier longitudinal des bénéficiaires de l'API en Meurthe-et-Moselle (ADEPS)

Tableau I.3 :

Les caractéristiques des mères isolées bénéficiaires de l'API (à l'entrée dans le dispositif) : l'état matrimonial

(mères isolées ayant demandé l'API entre juillet 1991 et juin 1996, dont l'épisode de perception a effectivement débuté au cours de cette période) en %

	Bénéficiaires d'une API longue	Bénéficiaires d'une API courte	<i>Ensemble</i>
Célibataire	49,9	0,4	28,1
Séparée	31,3	73,2	49,7
Divorcée	2,9	1,1	2,1
Veuve	1,1	4,9	2,8
Ex-concubine	12,3	16,5	14,1
Autres cas	2,5	3,9	3,2
<i>N</i>	3 345	2 627	5 972

Source : Fichier longitudinal des bénéficiaires de l'API en Meurthe-et-Moselle (ADEPS)

Tableau I.4 :

Les caractéristiques des mères isolées bénéficiaires de l'API (à l'entrée dans le dispositif) : le nombre d'enfants à charge

(mères isolées ayant demandé l'API entre juillet 1991 et juin 1996, dont l'épisode de perception a effectivement débuté au cours de cette période) en %

	Bénéficiaires d'une API longue	Bénéficiaires d'une API courte	<i>Ensemble</i>
Aucun enfant	46,1	0,0	25,8
1 enfant	28,8	35,7	31,9
2 enfants	13,4	33,8	22,4
3 enfants	7,0	20,1	12,7
4 enfants	2,9	6,8	4,6
5 enfants ou plus	1,8	3,6	2,6
<i>N</i>	3 345	2 627	5 972

Source : Fichier longitudinal des bénéficiaires de l'API en Meurthe-et-Moselle (ADEPS)

Tableau I.5 :

Les caractéristiques des mères isolées bénéficiaires de l'API (à l'entrée dans le dispositif) : le statut d'activité

(mères isolées ayant demandé l'API entre juillet 1991 et juin 1996, dont l'épisode de perception a effectivement débuté au cours de cette période) en %

	Bénéficiaires d'une API longue	Bénéficiaires d'une API courte	Ensemble
Active occupée	18,4	23,4	20,6
<i>dont CES</i>	1,4	1,9	1,7
Chômeuse	23,0	19,9	21,7
En congé de maladie ou de maternité	1,3	0,2	0,8
Scolarisée, en formation	11,7	0,6	6,8
Inactive	45,6	55,9	50,1
<i>N</i>	3 345	2 627	5 972

Source : Fichier longitudinal des bénéficiaires de l'API en Meurthe-et-Moselle (ADEPS)

Tableau I.6 :

Les caractéristiques des mères isolées bénéficiaires de l'API (à l'entrée dans le dispositif) : le fait générateur de l'API

(mères isolées ayant demandé l'API entre juillet 1991 et juin 1996, dont l'épisode de perception a effectivement débuté au cours de cette période) en %

	Bénéficiaires d'une API longue	Bénéficiaires d'une API courte	Ensemble
Déclaration de grossesse	55,1	0,0	30,9
Séparation (de fait ou légale)	36,2	89,6	59,8
Divorce	0,1	0,5	0,3
Décès du conjoint ou concubin	0,9	4,9	2,6
Abandon involontaire du conjoint (hospitalisation, incarcération, etc.)	2,3	3,7	2,9
Prise en charge d'un enfant	5,4	1,3	3,5
<i>N</i>	3 345	2 627	5 972

Source : Fichier longitudinal des bénéficiaires de l'API en Meurthe-et-Moselle (ADEPS)

Tableau I.7 :

**Les caractéristiques des mères isolées bénéficiaires de l'API (à l'entrée dans le dispositif) :
la durée des droits à l'API**

(mères isolées ayant demandé l'API entre juillet 1991 et juin 1996, dont l'épisode de perception a effectivement débuté au cours de cette période) en %

	Bénéficiaires d'une API longue	Bénéficiaires d'une API courte	<i>Ensemble</i>
1 trimestre		0,4	0,2
2 trimestres		0,5	0,2
3 trimestres		1,1	0,5
4 trimestres		98,0	43,1
5 trimestres	3,2		1,8
6 trimestres	4,0		2,2
7 trimestres	4,6		2,6
8 trimestres	4,3		2,4
9 trimestres	4,8		2,7
10 trimestres	5,3		2,9
11 trimestres	3,9		2,2
12 trimestres	7,9		4,4
13 trimestres	5,4		3,0
14 trimestres	37,4		21,0
15 trimestres	19,2		10,8
<i>N</i>	<i>3 345</i>	<i>2 627</i>	<i>5 972</i>

Source : Fichier longitudinal des bénéficiaires de l'API en Meurthe-et-Moselle (ADEPS)

Tableau I.8 :

Les caractéristiques des mères isolées bénéficiaires de l'API (à l'entrée dans le dispositif) : le montant mensuel d'API ^a

(mères isolées ayant demandé l'API entre juillet 1991 et juin 1996, dont l'épisode de perception a effectivement débuté au cours de cette période) en %

	Bénéficiaires d'une API longue	Bénéficiaires d'une API courte	<i>Ensemble</i>
Moins de 1 000 F	14,3	15,0	14,6
1 000 à 2 000 F	18,0	19,9	18,8
2 000 à 3 000 F	23,8	19,0	21,7
3 000 à 4 000 F	38,9	29,0	34,6
4 000 F ou plus	5,0	17,1	10,3
<i>N</i>	<i>3 345</i>	<i>2 627</i>	<i>5 972</i>

^a En francs courants.

Source : Fichier longitudinal des bénéficiaires de l'API en Meurthe-et-Moselle (ADEPS)

Tableau I.9 :

Les caractéristiques des mères isolées bénéficiaires de l'API (à l'entrée dans le dispositif) : le montant mensuel d'API rapporté au plafond

(mères isolées ayant demandé l'API entre juillet 1991 et juin 1996, dont l'épisode de perception a effectivement débuté au cours de cette période) en %

	Bénéficiaires d'une API longue	Bénéficiaires d'une API courte	<i>Ensemble</i>
Moins de 25 %	14,9	19,9	17,1
25 à 50 %	18,1	26,8	21,9
50 à 75 %	21,3	27,0	23,8
75 % ou plus	45,7	26,3	37,2
<i>dont 100 %</i>	<i>32,2</i>	<i>8,7</i>	<i>21,9</i>
<i>N</i>	<i>3 345</i>	<i>2 627</i>	<i>5 972</i>

Source : Fichier longitudinal des bénéficiaires de l'API en Meurthe-et-Moselle (ADEPS)

Tableau I.10 :

**Les caractéristiques des mères isolées bénéficiaires de l'API (à l'entrée dans le dispositif) :
le nombre et le type de prestations perçues**

(mères isolées ayant demandé l'API entre juillet 1991 et juin 1996, dont l'épisode de perception a effectivement débuté au cours de cette période) en %

	Bénéficiaires d'une API longue	Bénéficiaires d'une API courte	Ensemble
<i>1 prestation</i>	13,0	18,9	15,6
API	13,0	18,9	15,6
<i>2 prestations</i>	45,6	33,3	40,2
API et AF	0,5	18,5	8,4
API et APJE	43,5	3,9	26,0
API et ASF	0,5	6,2	3,0
API et AL	0,9	4,2	2,4
Autres cas	0,2	0,5	0,4
<i>3 prestations</i>	27,2	32,9	29,7
API, AF et CF	0,2	14,4	6,4
API, AF et APJE	11,2	4,2	8,1
API, AF et ASF	0,3	4,1	2,0
API, AF et AL	0,0	4,8	2,1
API, APJE et ASF	7,9	0,7	4,8
API, APJE et AL	5,2	1,1	3,4
Autres cas	2,4	3,6	2,9
<i>4 prestations</i>	11,4	12,6	12,0
API, AF, CF et ASF	0,1	4,5	2,1
API, AF, CF et AL	0,0	2,9	1,3
API, AF, APJE et ASF	4,4	1,1	3,0
API, AF, APJE et AL	2,3	1,2	1,8
API, APJE, ASF et AL	1,9	0,2	1,1
Autres cas	2,7	2,7	2,7
<i>5 prestations</i>	2,7	2,2	2,4
API, AF, APJE, ASF et AL	1,1	0,5	0,8
Autres cas	1,6	1,7	1,6
<i>6 prestations</i>	0,1	0,1	0,1
<i>N</i>	3 345	2 627	5 972

AF : Allocations familiales APJE : Allocation pour jeune enfant AL : Allocation de logement
CF : Complément familial ASF : Allocation de soutien familial ou Aide personnalisée au logement

Source : Fichier longitudinal des bénéficiaires de l'API en Meurthe-et-Moselle (ADEPS)

Tableau I.11 :

Les caractéristiques des mères isolées bénéficiaires de l'API (à l'entrée dans le dispositif) : le montant total mensuel des prestations perçues ^a

(mères isolées ayant demandé l'API entre juillet 1991 et juin 1996, dont l'épisode de perception a effectivement débuté au cours de cette période) en %

	Bénéficiaires d'une API longue	Bénéficiaires d'une API courte	<i>Ensemble</i>
Moins de 1 000 F	1,7	3,6	2,6
1 000 à 2 000 F	9,4	10,0	9,6
2 000 à 3 000 F	12,7	9,9	11,5
3 000 à 4 000 F	29,8	15,6	23,5
4 000 à 5 000 F	23,4	22,1	22,8
5 000 à 6 000 F	12,4	19,4	15,5
6 000 à 7 000 F	5,7	11,0	8,0
7 000 F ou plus	4,9	8,4	6,5
<i>N</i>	<i>3 345</i>	<i>2 627</i>	<i>5 972</i>

^a En francs courants.

Source : Fichier longitudinal des bénéficiaires de l'API en Meurthe-et-Moselle (ADEPS)

Tableau I.12 :

Les caractéristiques des mères isolées bénéficiaires de l'API (à l'entrée dans le dispositif) : la part de l'API dans le total des prestations perçues

(mères isolées ayant demandé l'API entre juillet 1991 et juin 1996, dont l'épisode de perception a effectivement débuté au cours de cette période) en %

	Bénéficiaires d'une API longue	Bénéficiaires d'une API courte	<i>Ensemble</i>
Moins de 25 %	8,1	9,6	8,7
25 à 50 %	18,8	22,5	20,5
50 à 75 %	30,4	27,7	29,2
75 % ou plus	42,7	40,2	41,6
<i>N</i>	<i>3 345</i>	<i>2 627</i>	<i>5 972</i>

Source : Fichier longitudinal des bénéficiaires de l'API en Meurthe-et-Moselle (ADEPS)

Tableau I.13 :

Les caractéristiques des mères isolées bénéficiaires de l'API (à l'entrée dans le dispositif) : la taille de la commune de résidence

(mères isolées ayant demandé l'API entre juillet 1991 et juin 1996, dont l'épisode de perception a effectivement débuté au cours de cette période) en %

	Bénéficiaires d'une API longue	Bénéficiaires d'une API courte	Ensemble
Moins de 2 000 hab.	15,6	18,6	16,9
2 000 à 10 000 hab.	34,9	39,5	36,9
10 000 hab. ou plus	49,5	41,9	46,2
<i>N</i>	3 345	2 627	5 972

Source : Fichier longitudinal des bénéficiaires de l'API en Meurthe-et-Moselle (ADEPS)

Tableau I.14 :

Les caractéristiques des mères isolées bénéficiaires de l'API (à l'entrée dans le dispositif), selon qu'elles travaillent ou non : la nationalité

(mères isolées ayant demandé l'API entre juillet 1991 et juin 1996, dont l'épisode de perception a effectivement débuté au cours de cette période) en %

	API longue		API courte	
	Actives occupées	Inactives et chômeuses	Actives occupées	Inactives et chômeuses
Française	93,2	93,3	95,9	94,4
Autres	6,8	6,7	4,1	5,6
<i>N</i>	617	2 728	615	2 012

Source : Fichier longitudinal des bénéficiaires de l'API en Meurthe-et-Moselle (ADEPS)

Tableau I.15 :

Les caractéristiques des mères isolées bénéficiaires de l'API (à l'entrée dans le dispositif), selon qu'elles travaillent ou non : l'âge

(mères isolées ayant demandé l'API entre juillet 1991 et juin 1996, dont l'épisode de perception a effectivement débuté au cours de cette période) en %

	API longue		API courte	
	Actives occupées	Inactives et chômeuses	Actives occupées	Inactives et chômeuses
Moins de 20 ans	16,4	24,4	0,2	0,2
20 à 24 ans	48,8	36,4	8,6	9,1
25 à 29 ans	18,6	22,9	22,6	24,4
30 à 34 ans	10,7	11,0	28,9	26,3
35 à 39 ans	4,9	4,3	19,2	20,1
40 à 44 ans	0,6	0,9	14,6	12,4
45 ans ou plus	0,0	0,1	5,9	7,5
<i>N</i>	<i>617</i>	<i>2 728</i>	<i>615</i>	<i>2 012</i>

Source : Fichier longitudinal des bénéficiaires de l'API en Meurthe-et-Moselle (ADEPS)

Tableau I.16 :

Les caractéristiques des mères isolées bénéficiaires de l'API (à l'entrée dans le dispositif), selon qu'elles travaillent ou non : l'état matrimonial

(mères isolées ayant demandé l'API entre juillet 1991 et juin 1996, dont l'épisode de perception a effectivement débuté au cours de cette période) en %

	API longue		API courte	
	Actives occupées	Inactives et chômeuses	Actives occupées	Inactives et chômeuses
Célibataire	54,0	49,0	0,3	0,3
Séparée	29,5	31,6	75,6	72,5
Divorcée	3,6	2,8	2,0	0,9
Veuve	1,4	1,0	4,2	5,1
Ex-concubine	10,2	12,8	15,4	16,8
Autres cas	1,3	2,8	2,5	4,4
<i>N</i>	<i>617</i>	<i>2 728</i>	<i>615</i>	<i>2 012</i>

Source : Fichier longitudinal des bénéficiaires de l'API en Meurthe-et-Moselle (ADEPS)

Tableau I.17 :

Les caractéristiques des mères isolées bénéficiaires de l'API (à l'entrée dans le dispositif), selon qu'elles travaillent ou non : le nombre d'enfants à charge

(mères isolées ayant demandé l'API entre juillet 1991 et juin 1996, dont l'épisode de perception a effectivement débuté au cours de cette période) en %

	API longue		API courte	
	Actives occupées	Inactives et chômeuses	Actives occupées	Inactives et chômeuses
Aucun enfant	50,4	45,1	0,0	0,0
1 enfant	33,7	27,7	44,2	33,2
2 enfants	11,0	14,0	39,7	32,0
3 enfants	3,2	7,8	12,0	22,5
4 enfants	1,3	3,2	2,9	8,0
5 enfants ou plus	0,4	2,2	1,2	4,3
<i>N</i>	<i>617</i>	<i>2 728</i>	<i>615</i>	<i>2 012</i>

Source : Fichier longitudinal des bénéficiaires de l'API en Meurthe-et-Moselle (ADEPS)

Tableau I.18 :

Les caractéristiques des mères isolées bénéficiaires de l'API (à l'entrée dans le dispositif), selon qu'elles travaillent ou non : le fait générateur de l'API

(mères isolées ayant demandé l'API entre juillet 1991 et juin 1996, dont l'épisode de perception a effectivement débuté au cours de cette période) en %

	API longue		API courte	
	Actives occupées	Inactives et chômeuses	Actives occupées	Inactives et chômeuses
Déclaration de grossesse	60,8	53,8	0,0	0,0
Séparation (de fait ou légale)	30,9	37,5	92,2	88,9
Divorce	0,2	0,1	0,6	0,5
Décès du conjoint ou concubin	0,8	0,9	4,2	5,1
Abandon involontaire du conjoint (hospitalisation, incarcération, etc.)	0,8	2,6	2,0	4,2
Prise en charge d'un enfant	6,5	5,1	1,0	1,3
<i>N</i>	<i>617</i>	<i>2 728</i>	<i>615</i>	<i>2 012</i>

Source : Fichier longitudinal des bénéficiaires de l'API en Meurthe-et-Moselle (ADEPS)

Tableau I.19 :

Les caractéristiques des mères isolées bénéficiaires de l'API (à l'entrée dans le dispositif), selon qu'elles travaillent ou non : le montant mensuel d'API ^a

(mères isolées ayant demandé l'API entre juillet 1991 et juin 1996, dont l'épisode de perception a effectivement débuté au cours de cette période) en %

	API longue		API courte	
	Actives occupées	Inactives et chômeuses	Actives occupées	Inactives et chômeuses
Moins de 1 000 F	31,4	10,4	28,1	10,9
1 000 à 2 000 F	27,9	15,8	30,1	16,8
2 000 à 3 000 F	22,0	24,2	19,4	18,9
3 000 à 4 000 F	16,9	43,9	16,4	32,9
4 000 F ou plus	1,8	5,7	6,0	20,5
<i>N</i>	<i>617</i>	<i>2 728</i>	<i>615</i>	<i>2 012</i>

^a En francs courants.

Source : Fichier longitudinal des bénéficiaires de l'API en Meurthe-et-Moselle (ADEPS)

Tableau I.20 :

Les caractéristiques des mères isolées bénéficiaires de l'API (à l'entrée dans le dispositif), selon qu'elles travaillent ou non : le montant mensuel d'API rapporté au plafond

(mères isolées ayant demandé l'API entre juillet 1991 et juin 1996, dont l'épisode de perception a effectivement débuté au cours de cette période) en %

	API longue		API courte	
	Actives occupées	Inactives et chômeuses	Actives occupées	Inactives et chômeuses
Moins de 25 %	29,8	11,6	34,8	15,4
25 à 50 %	26,3	16,2	31,6	25,4
50 à 75 %	18,1	22,0	19,8	29,1
75 % ou plus	25,8	50,2	13,8	30,1
<i>N</i>	<i>617</i>	<i>2 728</i>	<i>615</i>	<i>2 012</i>

Source : Fichier longitudinal des bénéficiaires de l'API en Meurthe-et-Moselle (ADEPS)

Tableau I.21 :

Les caractéristiques des mères isolées bénéficiaires de l'API (à l'entrée dans le dispositif), selon qu'elles travaillent ou non : le nombre et le type de prestations perçues
(mères isolées ayant demandé l'API entre juillet 1991 et juin 1996, dont l'épisode de perception a effectivement débuté au cours de cette période) en %

	API longue		API courte	
	Actives occupées	Inactives et chômeuses	Actives occupées	Inactives et chômeuses
<i>1 prestation</i>	<i>14,3</i>	<i>12,7</i>	<i>25,4</i>	<i>17,0</i>
API	14,3	12,7	25,4	17,0
<i>2 prestations</i>	<i>50,9</i>	<i>44,4</i>	<i>39,8</i>	<i>31,3</i>
API et AF	0,5	0,5	22,4	17,3
API et APJE	47,7	42,5	4,1	3,8
API et ASF	0,6	0,5	6,5	6,1
API et AL	1,3	0,8	5,5	3,8
Autres cas	0,8	0,1	1,3	0,3
<i>3 prestations</i>	<i>24,6</i>	<i>27,8</i>	<i>25,8</i>	<i>35,0</i>
API, AF et CF	0,0	0,2	8,3	16,3
API, AF et APJE	7,1	12,2	2,3	4,8
API, AF et ASF	0,8	0,2	5,0	3,8
API, AF et AL	0,0	0,0	5,5	4,6
API, APJE et ASF	9,3	7,6	0,5	0,7
API, APJE et AL	7,1	4,7	1,0	1,1
Autres cas	0,3	2,9	3,2	3,7
<i>4 prestations</i>	<i>8,7</i>	<i>12,0</i>	<i>7,2</i>	<i>14,3</i>
API, AF, CF et ASF	0,1	0,1	1,8	5,3
API, AF, CF et AL	0,0	0,0	1,6	3,2
API, AF, APJE et ASF	3,1	4,7	0,7	1,3
API, AF, APJE et AL	2,1	2,3	0,0	1,5
API, APJE, ASF et AL	2,4	1,8	0,3	0,2
Autres cas	1,0	3,1	2,8	2,8
<i>5 prestations</i>	<i>1,3</i>	<i>3,0</i>	<i>1,8</i>	<i>2,3</i>
API, AF, APJE, ASF et AL	0,2	1,3	0,3	0,5
Autres cas	1,1	1,7	1,5	1,8
<i>6 prestations</i>	<i>0,2</i>	<i>0,1</i>	<i>0,0</i>	<i>0,1</i>
<i>N</i>	<i>617</i>	<i>2 728</i>	<i>615</i>	<i>2 012</i>

Source : Fichier longitudinal des bénéficiaires de l'API en Meurthe-et-Moselle (ADEPS)

Tableau I.22 :

Les caractéristiques des mères isolées bénéficiaires de l'API (à l'entrée dans le dispositif), selon qu'elles travaillent ou non : le montant total mensuel des prestations perçues ^a
 (mères isolées ayant demandé l'API entre juillet 1991 et juin 1996, dont l'épisode de perception a effectivement débuté au cours de cette période) en %

	API longue		API courte	
	Actives occupées	Inactives et chômeuses	Actives occupées	Inactives et chômeuses
Moins de 1 000 F	5,2	0,9	9,3	1,9
1 000 à 2 000 F	25,0	5,8	21,1	6,6
2 000 à 3 000 F	22,9	10,4	18,2	7,3
3 000 à 4 000 F	22,7	31,4	22,3	13,5
4 000 à 5 000 F	14,4	25,5	14,0	24,5
5 000 à 6 000 F	6,8	13,7	9,6	22,5
6 000 à 7 000 F	1,9	6,5	4,4	13,0
7 000 F ou plus	1,1	5,8	1,1	10,7
<i>N</i>	<i>617</i>	<i>2 728</i>	<i>615</i>	<i>2 012</i>

^a En francs courants.

Source : Fichier longitudinal des bénéficiaires de l'API en Meurthe-et-Moselle (ADEPS)

Tableau I.23 :

Les caractéristiques des mères isolées bénéficiaires de l'API (à l'entrée dans le dispositif), selon qu'elles travaillent ou non : la part de l'API dans le total des prestations perçues
 (mères isolées ayant demandé l'API entre juillet 1991 et juin 1996, dont l'épisode de perception a effectivement débuté au cours de cette période) en %

	API longue		API courte	
	Actives occupées	Inactives et chômeuses	Actives occupées	Inactives et chômeuses
Moins de 25 %	11,0	7,4	12,5	8,7
25 à 50 %	27,6	16,8	20,2	23,3
50 à 75 %	33,4	29,7	25,0	28,5
75 % ou plus	28,0	46,1	42,3	39,5
<i>N</i>	<i>617</i>	<i>2 728</i>	<i>615</i>	<i>2 012</i>

Source : Fichier longitudinal des bénéficiaires de l'API en Meurthe-et-Moselle (ADEPS)

Tableau I.24 :

Les caractéristiques des mères isolées bénéficiaires de l'API (à l'entrée dans le dispositif), selon qu'elles travaillent ou non : la taille de la commune de résidence

(mères isolées ayant demandé l'API entre juillet 1991 et juin 1996, dont l'épisode de perception a effectivement débuté au cours de cette période) en %

	API longue		API courte	
	Actives occupées	Inactives et chômeuses	Actives occupées	Inactives et chômeuses
Moins de 2 000 hab.	13,0	16,2	17,4	19,0
2 000 à 10 000 hab.	36,0	34,7	40,3	39,2
10 000 hab. ou plus	51,0	49,1	42,3	41,8
<i>N</i>	<i>617</i>	<i>2 728</i>	<i>615</i>	<i>2 012</i>

Source : Fichier longitudinal des bénéficiaires de l'API en Meurthe-et-Moselle (ADEPS)

II. Les durées individuelles de perception de l'API

Dans cette deuxième partie, on aborde la question de la *durée de séjour dans l'API*. Trois approches complémentaires sont successivement proposées : une approche non paramétrique par la méthode actuarielle, une approche paramétrique (ou semi-paramétrique) visant à mettre en évidence les facteurs qui ont pour effet d'accélérer ou, au contraire, de retarder la sortie de l'API, et une autre approche économétrique consistant à estimer, à l'aide d'un modèle *Logit*, la probabilité de sortie précoce. Avant d'en venir à ces différentes analyses, on présente quelques résultats descriptifs.

1. Résultats descriptifs

La population étudiée ici est celle des mères isolées ayant demandé l'API entre juillet 1991 et mai 1994, et dont l'épisode de perception a effectivement débuté au cours de cette période, soit 3 479 allocataires²³. Le choix de cette cohorte s'explique par le souci de minimiser l'incidence de la *censure à droite* : sont censurés à droite, les épisodes d'API dont la fin n'a pu être observée avant juin 1996. Dans la cohorte retenue, cohorte que l'on a pu suivre sur une période suffisamment longue (au moins deux ans à compter de l'entrée dans l'API), moins de 10 % des épisodes individuels (343 cas sur 3 479) sont censurés. On considère que la sortie de l'API s'est produite dès lors que la mère isolée n'a plus perçu la prestation durant au moins *six mois consécutifs*.

Pour l'analyse, cinq sous-groupes ont été distingués, selon l'âge du plus jeune enfant au moment de la demande d'API : enfant non encore né, enfant âgé de 0 à 11 mois, de 12 à 23 mois, de 24 à 35 mois, de 36 mois ou plus²⁴.

Du point de vue de la durée des droits à l'API²⁵, ces cinq sous-groupes sont relativement homogènes : les mères isolées dont le plus jeune enfant était âgé de 24 à 35 mois ou de 36 mois ou plus se sont toutes vu accorder l'API pour une durée maximale de 12 mois (API *courte*), les femmes enceintes auraient toutes pu en bénéficier pendant au moins 36 mois (API *longue*, *i.e.* jusqu'au troisième anniversaire de l'enfant) ; quant aux deux autres sous-groupes, ils sont caractérisés par des durées légales intermédiaires (pour simplifier²⁶, de 2 à 3 ans et de 1 à 2 ans, respectivement).

Le graphique II.1 présente l'histogramme des durées de perception de l'API pour l'ensemble des mères isolées de la cohorte (durées effectives, et non pas théoriques, calculées en trimestres, censurées ou non) ; les graphiques II.2 à II.6, les histogrammes des durées observées dans les cinq sous-groupes²⁷.

²³ L'effectif initial de cette cohorte était de 3 516 femmes. On a exclu 37 cas de valeurs manquantes ou incohérentes.

²⁴ Parmi les 3 479 mères isolées de la cohorte, 1 167 (soit 33,5 %) appartiennent au premier sous-groupe, et 1 227 (35,3 %) au cinquième (les effectifs dans les trois autres sous-groupes étant de 447, 362 et 276, respectivement). Les femmes ayant demandé l'API durant leur grossesse sont, en moyenne, plus jeunes : à l'entrée dans le dispositif, une sur trois était âgée de moins de 20 ans ; la plupart sont célibataires et n'ont pas d'autre enfant à charge. Celles dont le dernier enfant avait 36 mois ou plus (au moment de la demande) sont un peu plus nombreuses que les autres à être devenues bénéficiaires tout en ayant un emploi. Voir le tableau A.3.1 de l'annexe 3.

²⁵ C'est sur la durée légale initiale (*i.e.* telle qu'elle a été calculée au moment de la demande d'API) que l'on s'est fondé ici ; on n'a pas tenu compte de l'éventuelle prolongation des droits survenue au cours de l'épisode (cas de la naissance d'un autre enfant).

²⁶ Intervient dans le calcul de la durée des droits, outre l'âge du plus jeune enfant, le laps de temps qui a pu s'écouler entre le fait générateur (séparation, grossesse, etc.) et la demande d'API. Lorsque le benjamin est âgé de moins de 2 ans, si la demande a été formulée dans les six mois, ce laps de temps vient s'ajouter à la durée légale initiale. A l'inverse, dans le cas où l'enfant a 2 ans ou plus (API *courte*), si le parent isolé a attendu plus de six mois avant de déposer sa demande, la durée légale est écourtée (l'API étant alors versée jusqu'au 18^e mois suivant le fait générateur, c'est-à-dire pendant moins de 12 mois).

²⁷ Les distributions sont fournies dans le tableau A.3.2. de l'annexe 3.

Chez les mères dont le plus jeune enfant était âgé d'au moins 24 mois, la durée modale est de 4 trimestres, ce qui correspond à la durée maximale de versement d'une API courte. Dans le cas des femmes enceintes, en allongeant la période de suivi, il semble que l'on observerait un point d'accumulation au 14^e trimestre (*i.e.* 36 mois plus 4 à 6 mois de grossesse) ; dans ce sous-groupe, le pourcentage d'épisodes censurés à droite est, en effet, nettement plus élevé (24,3 %, contre 9,8 % chez les mères dont l'enfant était âgé de 0 à 11 mois, et moins de 5 % dans les trois autres sous-groupes). De façon générale, ce qui frappe, c'est la forte proportion d'épisodes courts : pour près d'une femme sur trois, la durée effective de perception n'a pas excédé six mois²⁸. Si l'on se fonde sur les seules données non censurées, on trouve une durée moyenne de 17,4 mois pour les femmes ayant demandé l'API durant leur grossesse et d'environ 8 mois pour les bénéficiaires d'une API courte (*cf.* tableau II.2)²⁹.

²⁸ Dans le premier sous-groupe (API longue), ce sont 20,3 % des femmes qui sont sorties au cours des six premiers mois, une proportion nettement plus faible que dans les autres sous-groupes, mais non négligeable (*cf.* tableau II.1).

²⁹ La sortie de l'API a été définie ici comme le fait de ne plus percevoir cette prestation durant au moins *six mois consécutifs*. En adoptant une règle plus souple, c'est-à-dire en considérant que l'épisode d'API a pris fin dès lors que *trois mois consécutifs de non-perception* (au moins) ont été observés, on obtient des résultats peu différents : dans chacun des cinq sous-groupes, le pourcentage d'épisodes de durée inférieure ou égale à six mois est un peu plus élevé et la durée moyenne un peu plus courte (au total, dans l'ensemble de la cohorte, plus de 90 % des durées individuelles demeurent inchangées). Voir les tableaux A.5.1, A.5.2 et A.5.3 de l'annexe 5.

Tableau II.1 :

Proportion de sorties précoces (i.e. au cours des six premiers mois de perception), dans chacun des cinq sous-groupes définis sur la base de l'âge du plus jeune enfant au moment de la demande ^a

(mères isolées ayant demandé l'API entre juillet 1991 et mai 1994, dont l'épisode de perception a effectivement débuté au cours de cette période) En %

Age du plus jeune enfant	non encore né	de 0 à 11 mois	de 11 à 23 mois	de 24 à 35 mois	36 mois ou plus	Ensemble
	20,3	28,6	34,5	34,1	38,0	30,2

^a Proportion tenant compte des cas de censure à droite (les durées censurées étant toutes supérieures à six mois) ;

sortie = au moins six mois consécutifs de non-perception.

Source : Fichier longitudinal des bénéficiaires de l'API en Meurthe-et-Moselle (ADEPS)

Tableau II.2 :

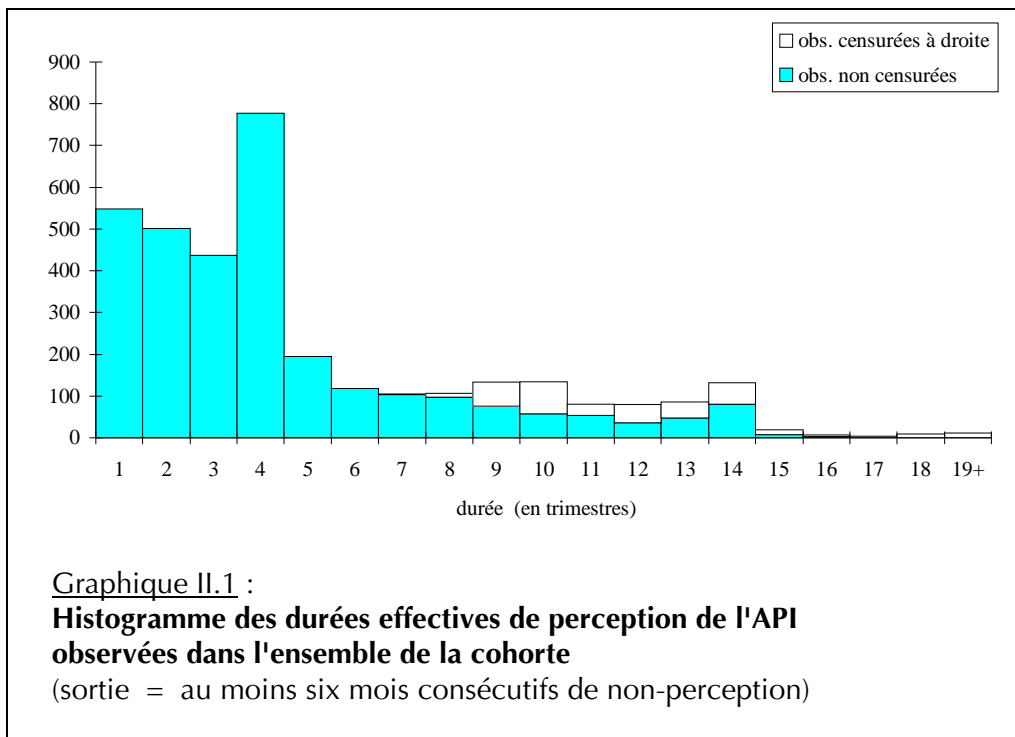
Durée moyenne de perception de l'API ^a, dans chacun des cinq sous-groupes définis sur la base de l'âge du plus jeune enfant au moment de la demande

(mères isolées ayant demandé l'API entre juillet 1991 et mai 1994, dont l'épisode de perception a effectivement débuté au cours de cette période)

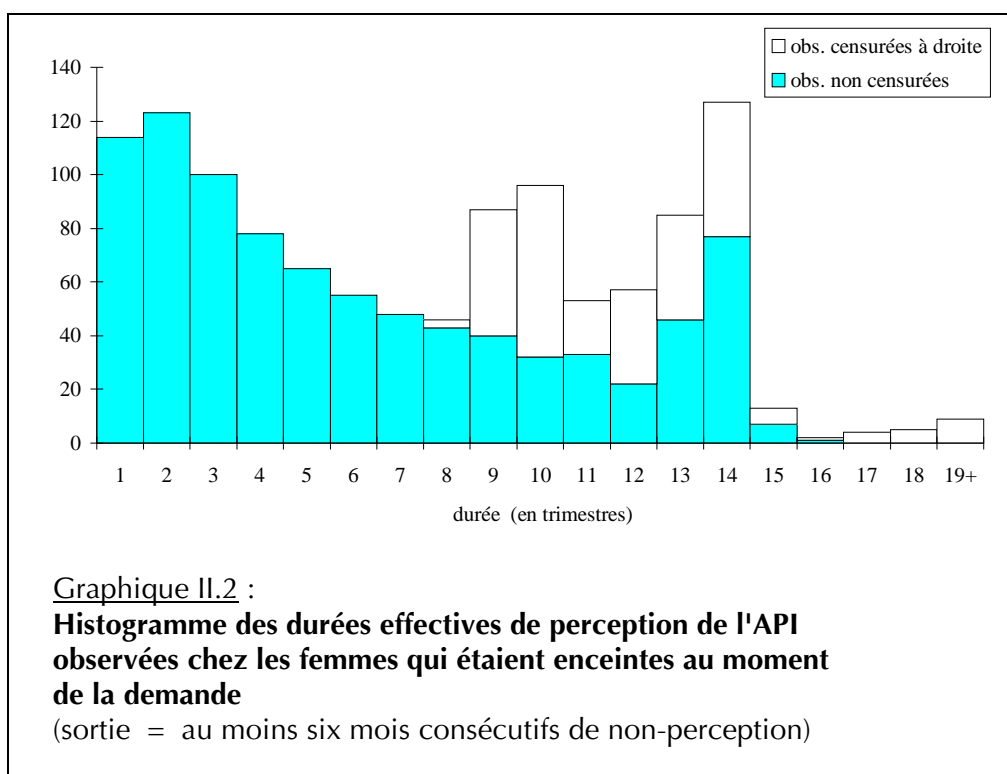
Age du plus jeune enfant	non encore né	de 0 à 11 mois	de 11 à 23 mois	de 24 à 35 mois	36 mois ou plus	Ensemble
Episodes non censurés (i.e. dont la fin a été observée)	17,4 (13,0)	14,4 (10,3)	10,7 (7,2)	8,2 (3,9)	7,9 (4,4)	11,7 (9,7)
Episodes non censurés et épisodes censurés à droite	21,6 (14,1)	16,2 (11,6)	11,1 (7,8)	8,5 (5,4)	8,0 (4,9)	14,0 (11,7)

^a Durée en mois, écart-type entre parenthèses (sortie = au moins six mois consécutifs de non-perception).

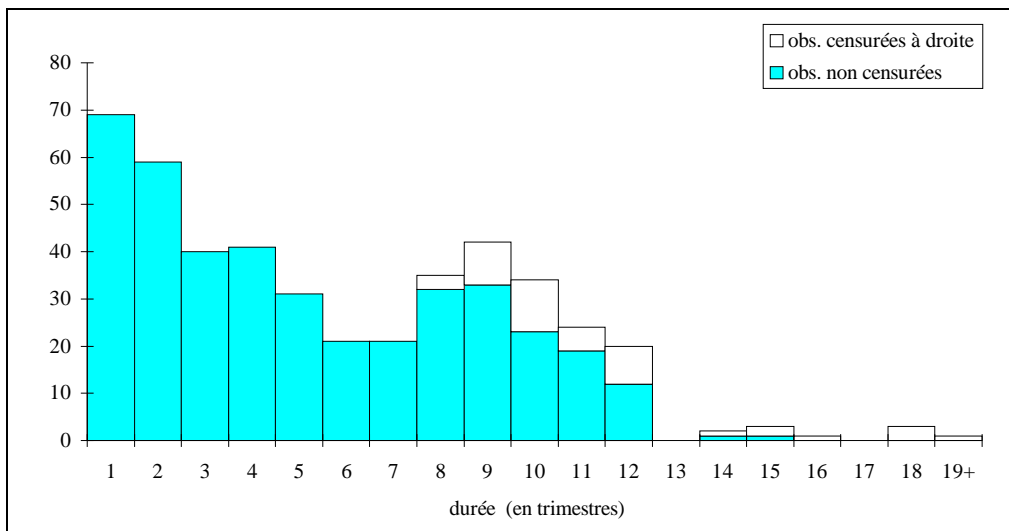
Source : Fichier longitudinal des bénéficiaires de l'API en Meurthe-et-Moselle (ADEPS)



Source : Fichier longitudinal des bénéficiaires de l'API en Meurthe-et-Moselle (ADEPS)

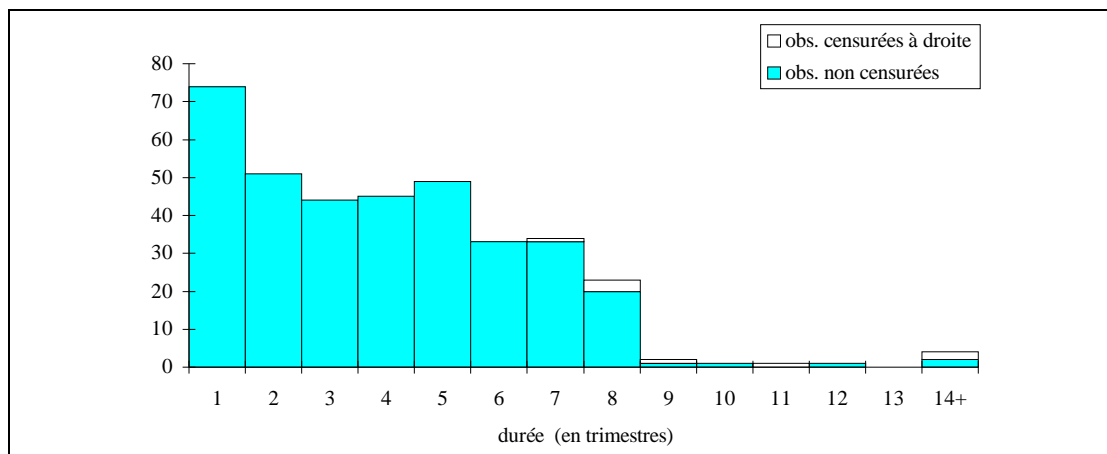


Source : Fichier longitudinal des bénéficiaires de l'API en Meurthe-et-Moselle (ADEPS)



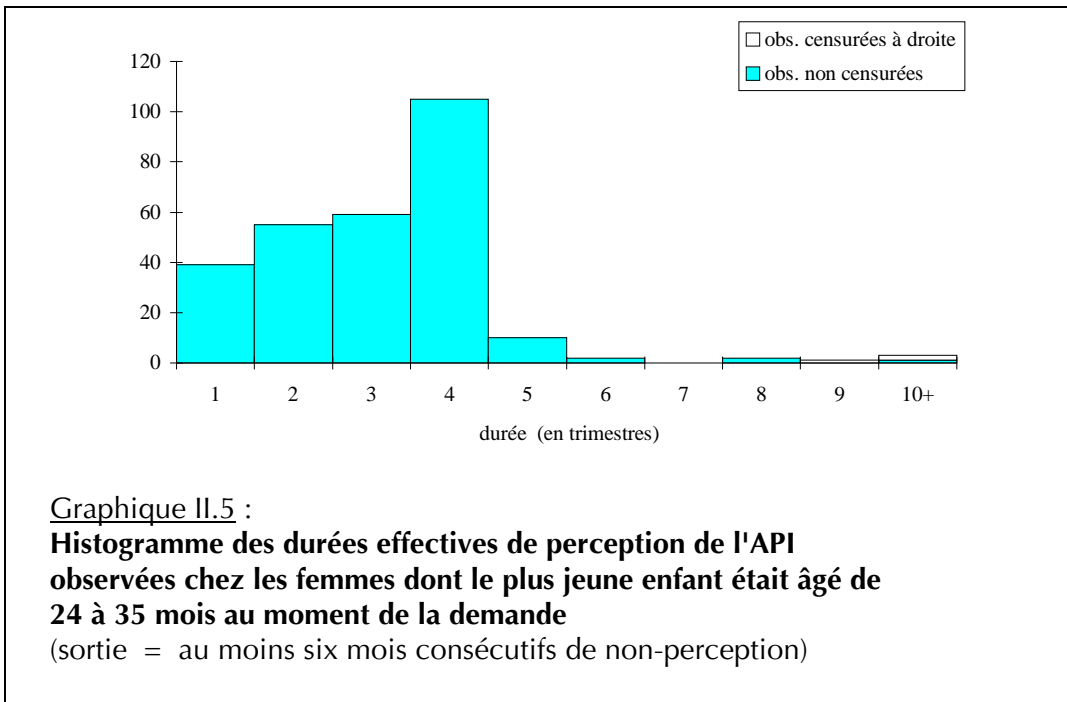
Graphique II.3 :
Histogramme des durées effectives de perception de l'API observées chez les femmes dont le plus jeune enfant était âgé de 0 à 11 mois au moment de la demande
 (sortie = au moins six mois consécutifs de non-perception)

Source : Fichier longitudinal des bénéficiaires de l'API en Meurthe-et-Moselle (ADEPS)

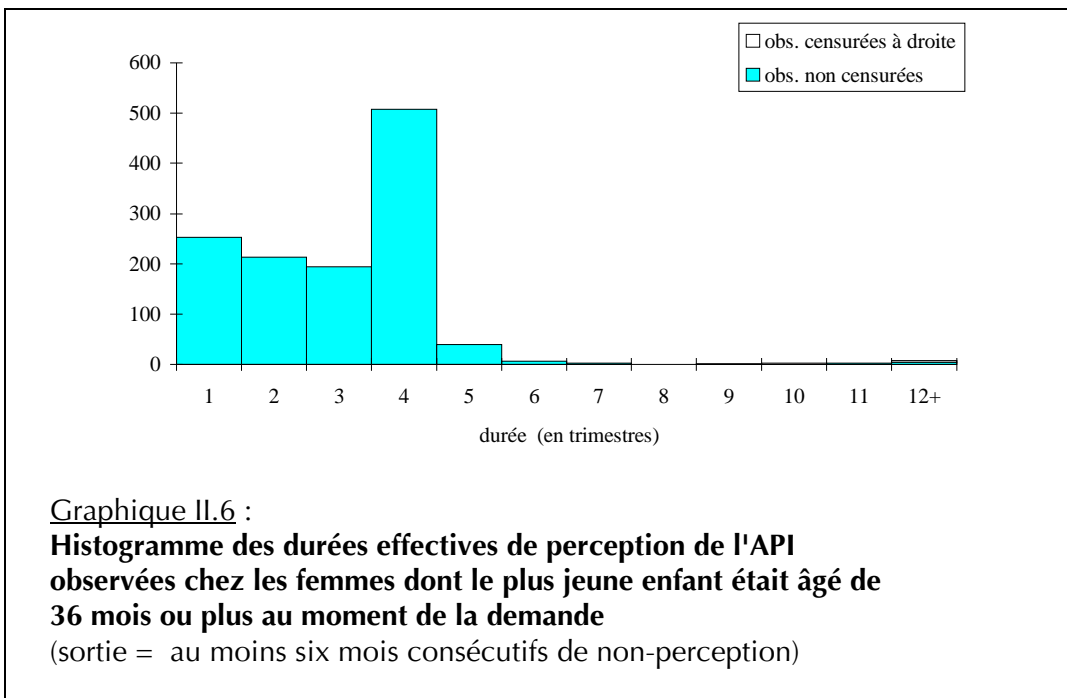


Graphique II.4 :
Histogramme des durées effectives de perception de l'API observées chez les femmes dont le plus jeune enfant était âgé de 12 à 23 mois au moment de la demande
 (sortie = au moins six mois consécutifs de non-perception)

Source : Fichier longitudinal des bénéficiaires de l'API en Meurthe-et-Moselle (ADEPS)



Source : Fichier longitudinal des bénéficiaires de l'API en Meurthe-et-Moselle (ADEPS)



Source : Fichier longitudinal des bénéficiaires de l'API en Meurthe-et-Moselle (ADEPS)

2. Analyse non paramétrique

La distribution des durées individuelles de perception de l'API a d'abord été analysée à l'aide de la *méthode actuarielle* (ou méthode de la *table de survie*), une méthode qui permet de tenir compte de la censure à droite ^{30, 31}. Dans les développements qui suivent, après une brève description de cette méthode, on présente les principaux résultats obtenus.

2.1. La méthode

La méthode actuarielle consiste à distinguer $k+1$ intervalles temporels $[t_{j-1}, t_j]$, et à compter dans chaque intervalle, d'une part, le nombre d'individus qui ont connu l'événement d'intérêt (ici, la sortie de l'API), et, d'autre part, le nombre d'observations censurées à droite.

Soit

n_j le nombre de mères isolées bénéficiant de l'API au début de l'intervalle $[t_{j-1}, t_j]$

d_j le nombre de mères isolées qui, dans l'intervalle, sont sorties de l'API

w_j le nombre de mères isolées dont l'épisode d'API est censuré dans l'intervalle

$n_j' = n_j - w_j / 2$ le nombre de mères isolées qui étaient susceptibles de connaître l'événement d'intérêt, *i.e.* de sortir de l'API, entre t_{j-1} et t_j (notion de *risk set*) ³²

La probabilité de sortir de l'API dans l'intervalle $[t_{j-1}, t_j]$ est égale à :

$$q_j = d_j / n_j'$$

La probabilité de rester bénéficiaire de l'API au-delà de la date t_j ou *survie*, s'écrit :

$$S(t_i) = \prod_{j=1}^i (1 - q_j)$$

Le taux de sortie de l'API au point moyen de l'intervalle, ou *risque*, est donné par l'expression suivante :

$$h(t_{i-1}, t_i) = \frac{2 q_i}{(t_i - t_{i-1})(2 - q_i)}$$

Le risque s'interprète comme une probabilité conditionnelle : c'est la probabilité pour une mère isolée de sortir de l'API dans l'intervalle $[t_{j-1}, t_j]$, sachant que celle-ci en a bénéficié jusqu'à la date t_{j-1} . Dans cette analyse, dite *non paramétrique*, on ne fait aucune hypothèse sur la forme de la *fonction de risque* (*i.e.* quant à la façon dont les chances de sortir de l'API évoluent au fil du temps).

2.2. Les résultats

Dans un premier temps, on a estimé pour l'ensemble des mères isolées, sur une base trimestrielle, d'une part, le taux de sortie de l'API, et, d'autre part, la probabilité de rester bénéficiaire de la prestation. Ensuite,

³⁰ Sur la méthode actuarielle, voir les ouvrages suivants : Courgeau et Lelièvre (1989), Cox et Oakes (1984) et Kalbfleisch et Prentice (1980).

³¹ C'est la procédure *Lifetest* du logiciel SAS qui a été utilisée.

³² Dans la procédure *Lifetest* de SAS, les individus dont l'épisode est censuré à droite sont considérés comme "exposés au risque", non pas sur la totalité de l'intervalle, mais sur la moitié de celui-ci.

l'analyse a été menée séparément pour chacun des cinq sous-groupes, et en distinguant différentes sous-populations ³³.

Comme on peut le voir sur le graphique II.7, le taux de sortie pour l'ensemble de la cohorte est particulièrement élevé aux 4^e et 14^e trimestres (16,2 % et 23,2 %, respectivement), c'est-à-dire au terme des deux durées légales les plus fréquentes. La même conclusion peut être tirée de l'examen du graphique II.8 : la probabilité de rester bénéficiaire décroît fortement entre le 3^e et le 4^e trimestre, passant de 0,57 à 0,35 ; entre le 13^e et le 14^e trimestre, elle est divisée par deux (égale à 0,05 au 14^e trimestre, contre 0,10 au 13^e).

Les graphiques II.9 et II.10 font apparaître un net contraste entre les fonctions de risque et de survie estimées pour les cinq sous-groupes. Seuls deux sous-groupes se différencient peu l'un de l'autre : il s'agit des mères isolées dont le plus jeune enfant était âgé de 24 à 35 mois (au moment de la demande d'API) et de celles dont l'enfant avait 36 mois ou plus, les unes et les autres ayant bénéficié de la même API courte. Dans chaque sous-groupe, c'est au moment où survient la fin de droits que le taux de sortie est le plus élevé (*i.e.* aux 4^e, 8^e, 12^e et 14^e trimestres, respectivement). Cependant, on remarque également que de nombreuses mères isolées quittent le dispositif dès les premiers mois. Ces sorties précoces sont observées aussi bien chez les bénéficiaires d'une API courte que chez celles pour qui la durée des droits était d'au moins trois ans. Ainsi, pour une femme seule attendant un enfant, la probabilité de rester bénéficiaire plus de six mois n'est que de 0,8 ³⁴.

Pour l'analyse par classe (au sein de chaque sous-groupe), on a retenu les critères suivants : l'âge de la mère, le nombre d'enfants à charge, le statut d'activité au cours de l'épisode d'API, le montant mensuel d'API, et la taille de la commune de résidence ³⁵.

L'âge est une variable peu discriminante, excepté chez les mères isolées dont le plus jeune enfant avait 36 mois ou plus : les plus jeunes d'entre elles (*i.e.* moins de 30 ans) restent plus longtemps bénéficiaires.

Dans le cas de l'API courte, on constate que les femmes n'ayant qu'un enfant à charge quittent plus rapidement le dispositif que celles qui en ont deux ou plus. Chez les mères isolées qui étaient enceintes au moment de la demande d'API, c'est le phénomène inverse que l'on observe : comme le montre le graphique II.11, la probabilité de rester bénéficiaire au-delà des 4^e, 8^e et 12^e trimestres est plus élevée pour celles qui n'ont pas –pas encore– d'enfant à charge. Dans les deux autres sous-groupes, la différence entre les fonctions de survie n'est pas significative ³⁶.

Le statut d'activité de la mère isolée au cours de l'épisode d'API est la troisième variable prise en compte. On a distingué trois cas de figure : le fait, pour l'allocataire, d'être restée inactive tout au long de l'épisode, le fait d'avoir été active, constamment ou non, mais toujours sans emploi, et le fait d'avoir

³³ Trois tests statistiques permettent de dire, aux seuils de signification habituels, si les fonctions de survie diffèrent d'une sous-population à l'autre : il s'agit des tests du Log-Rank, de Wilcoxon et du rapport de vraisemblance. Les tests du Log-Rank et de Wilcoxon sont des tests de rang classiques ; les résultats de ces deux tests peuvent diverger, car le premier donne plus de poids aux durées longues alors que le second pondère davantage les durées courtes. Quant au test du rapport de vraisemblance, il consiste à faire l'hypothèse que les durées observées dans chaque sous-population se distribuent selon une loi exponentielle, et à comparer les paramètres d'échelle de ces distributions. Sous l'hypothèse nulle d'absence de différence entre les fonctions de survie, ces trois statistiques suivent une loi du χ^2 . Les résultats de ces tests, pour chacun des critères de segmentation de l'échantillon que l'on a retenus ici, ont été reportés dans le tableau A.4.1 de l'annexe 4.

³⁴ Les fonctions de risque et de survie ont également été estimées en considérant que la sortie s'est produite dès lors que l'API n'a plus été versée durant au moins trois mois (et non plus six mois) consécutifs. Les résultats sont, là encore, peu différents. Voir les graphiques A.5.1 à A.5.6 de l'annexe 5.

³⁵ Pour toutes ces caractéristiques, à l'exception du statut d'activité, ce sont les valeurs observées à l'entrée dans l'API qui ont été prises en compte.

³⁶ Pour le cas des mères isolées dont le plus jeune enfant était âgé de 0 à 11 mois, voir le graphique II.12.

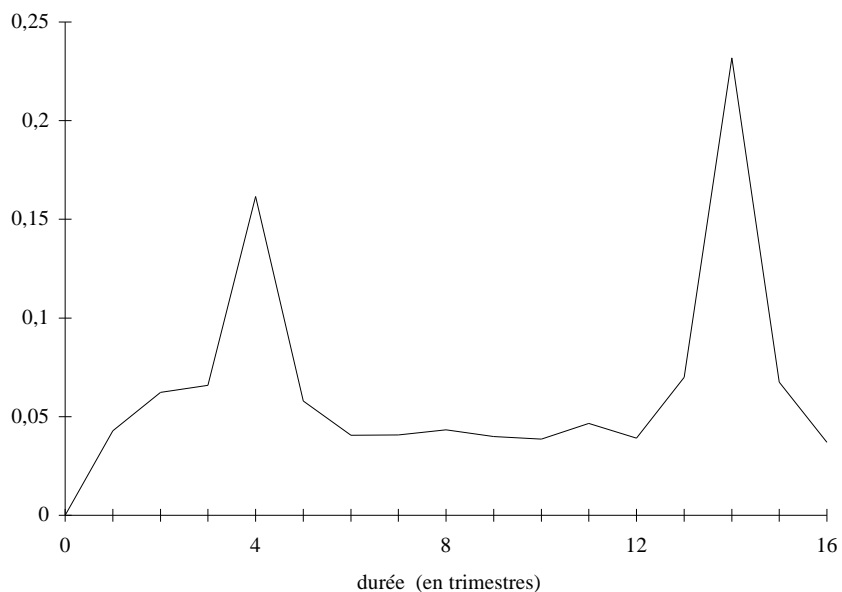
travaillé, à un moment ou à un autre, tout en percevant l'API. Chez les mères isolées ayant demandé l'API durant leur grossesse ou avant le premier anniversaire de leur plus jeune enfant, le constat est assez inattendu : en effet, comme on peut s'en rendre compte à l'examen des graphiques II.13 et II.14, celles qui ont travaillé ne sortent pas plus rapidement de l'API que les autres, bien au contraire³⁷. Dans le cas de l'API courte, en revanche, ce sont bien les actives occupées, et en particulier celles qui avaient un emploi à leur entrée dans le dispositif, qui restent le moins longtemps bénéficiaires.

Dans les cinq sous-groupes, on observe une relation significative entre montant d'API perçu (au début de l'épisode) et durée de séjour dans le dispositif : plus ce montant est faible, plus la durée effective de perception est courte. Pour deux des cinq sous-groupes, ceux pour lesquels on dispose d'effectifs suffisants, on a croisé ce critère avec le nombre d'enfants à charge. Ainsi, chez les mères dont le plus jeune enfant avait 36 mois ou plus au moment de la demande d'API, on a comparé les taux de sortie au cours des quatre trimestres de la période de droits (durée légale initiale), selon que celles-ci ont un, deux, ou au moins trois enfants à charge, et selon qu'elles perçoivent, au titre de la seule API, moins de 2 000 F par mois, de 2 000 à 3 500 F, ou au moins 3 500 F. Ces estimations ont été reportées dans le tableau II.3. Le montant d'API reste un critère discriminant : lors des deux premiers trimestres, à *charges familiales égales*, les mères isolées percevant moins de 2 000 F par mois ont une plus forte probabilité de quitter l'API que celles qui bénéficient d'un montant supérieur. Dans le cas de l'API longue, le même constat s'impose : parmi les mères qui ont demandé l'API durant leur grossesse, celles qui perçoivent un faible montant mensuel restent moins longtemps bénéficiaires, qu'elles aient déjà ou non un ou plusieurs enfants à charge, comme on peut le voir sur les graphiques II.16 et II.17³⁸.

Dernière variable retenue ici : la taille de la commune de résidence. Trois classes ont été distinguées : moins de 2 000 habitants, de 2 000 à 10 000 habitants, et 10 000 habitants ou plus. Chez les mères isolées qui étaient enceintes au moment de la demande d'API (et, dans une moindre mesure, chez celles dont le plus jeune enfant avait entre 0 et 11 mois), la différence entre les courbes de survie est significative : à l'examen du graphique II.18, on constate que les femmes résidant en zone rurale quittent plus tôt le dispositif.

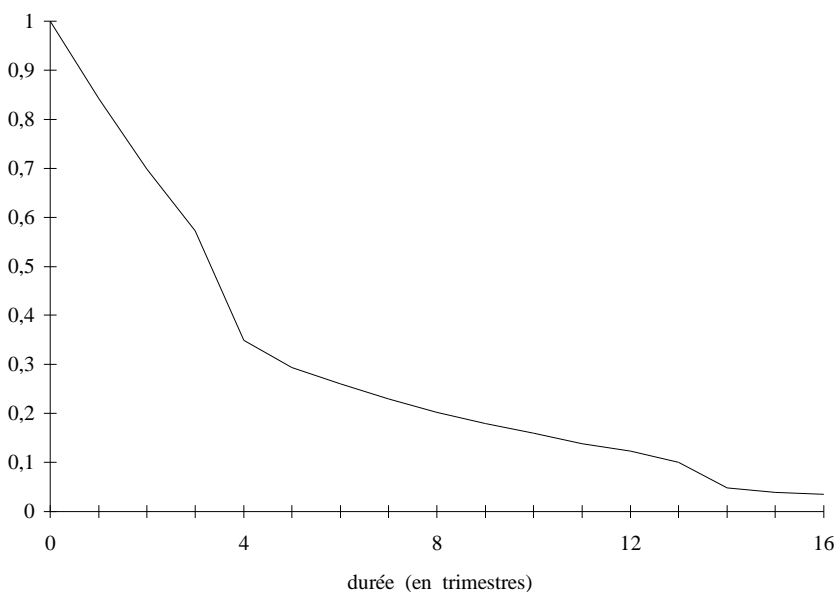
³⁷ Les bénéficiaires d'une API longue qui restent inactives ont sans doute une plus forte probabilité de sortir du dispositif en mettant fin à leur isolement, et plus précocement. L'étude des modes de sortie devrait le confirmer.

³⁸ A titre de comparaison, on pourra également se reporter au graphique II.15, qui présente les fonctions de survie pour différents montants d'API, lorsque l'on ne tient pas compte du nombre d'enfants.



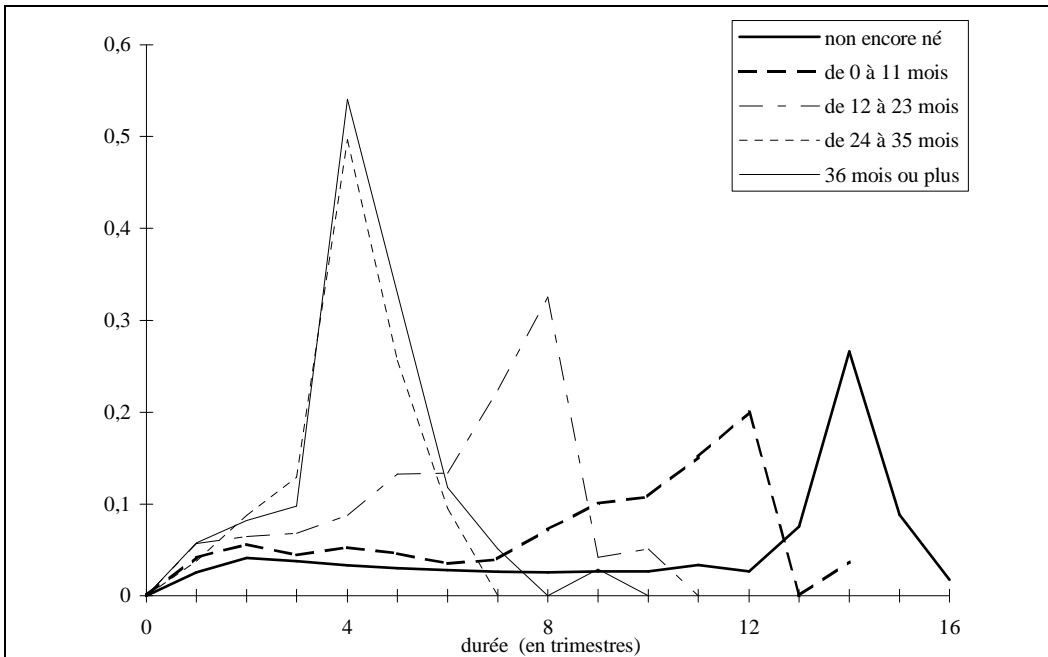
Graphique II.7 :

Taux de sortie de l'API au cours du trimestre t , pour l'ensemble de la cohorte
 (estimations non paramétriques - méthode actuarielle ;
 sortie = au moins six mois consécutifs de non-perception)



Graphique II.8 :

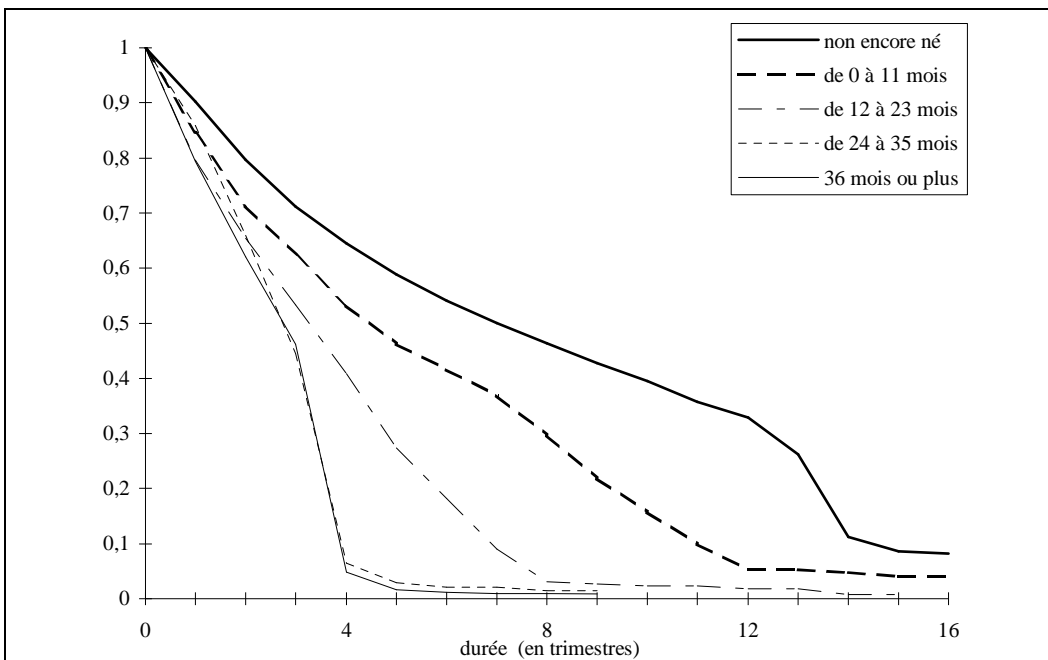
Probabilité de rester bénéficiaire de l'API au-delà du trimestre t , pour l'ensemble de la cohorte
 (estimations non paramétriques - méthode actuarielle ;
 sortie = au moins six mois consécutifs de non-perception)



Graphique II.9 :

Taux de sortie de l'API au cours du trimestre t , selon l'âge du plus jeune enfant au moment de la demande

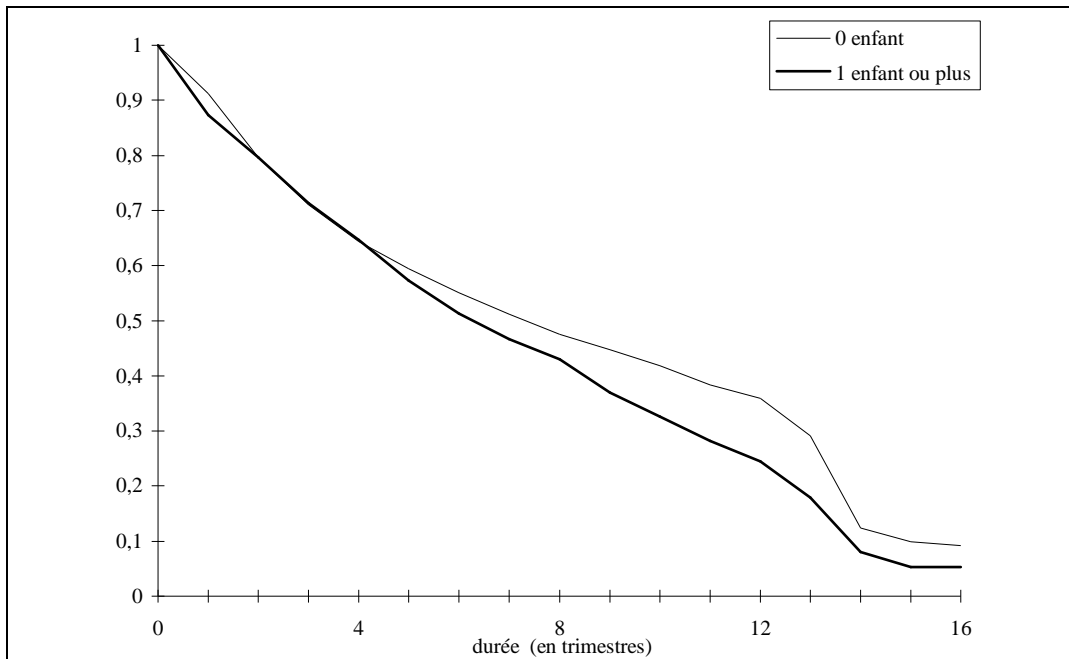
(estimations non paramétriques - méthode actuarielle ;
sortie = au moins six mois consécutifs de non-perception)



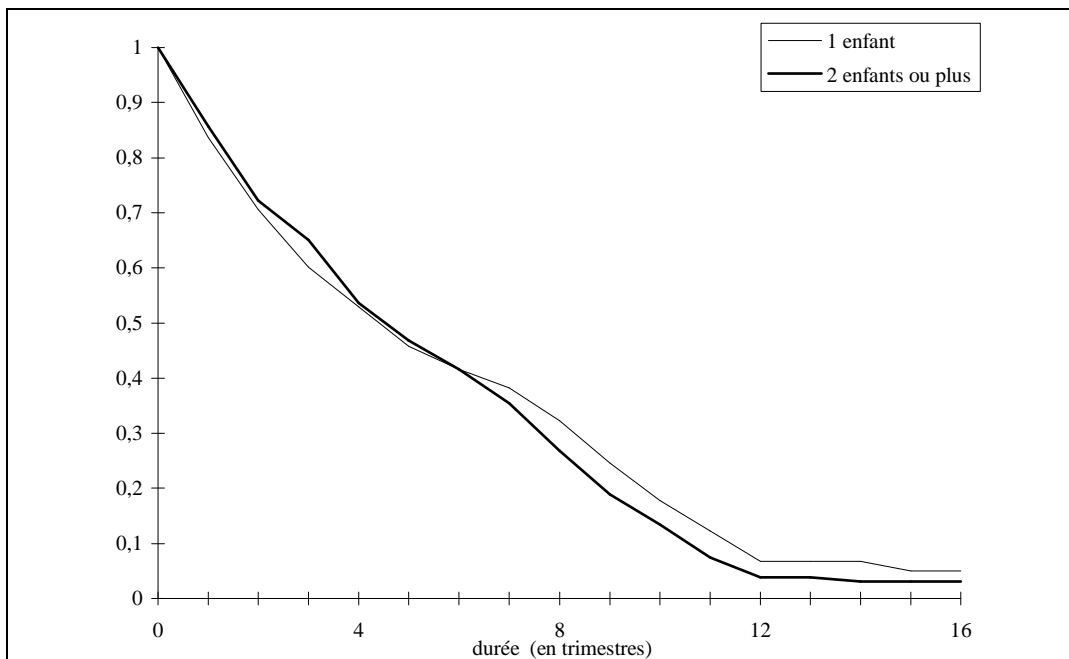
Graphique II.10 :

Probabilité de rester bénéficiaire de l'API au-delà du trimestre t , selon l'âge du plus jeune enfant au moment de la demande

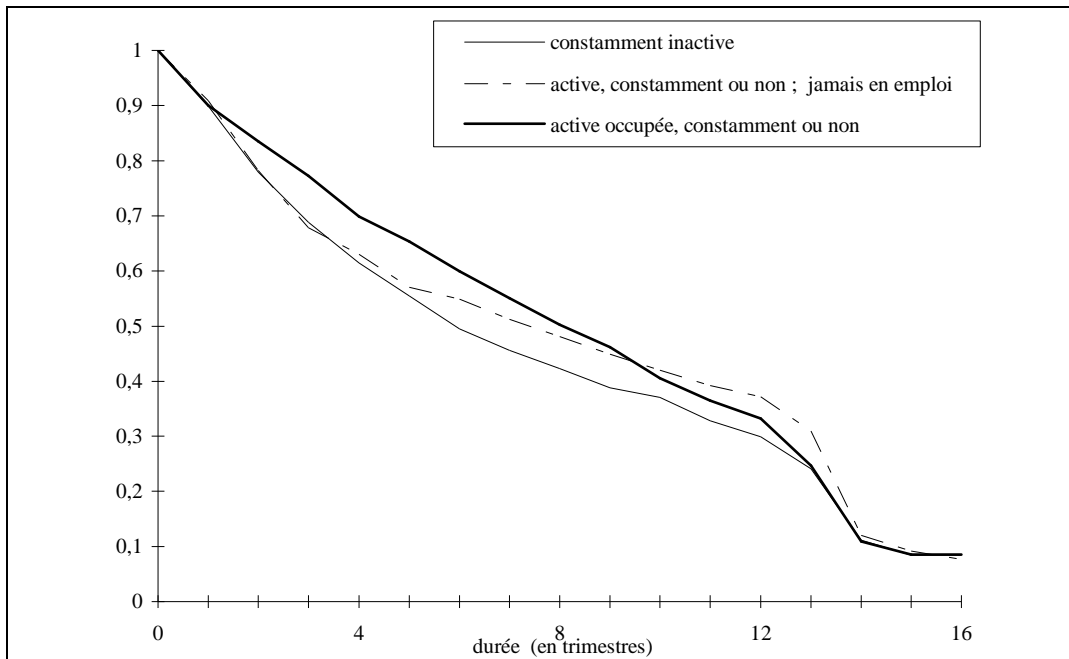
(estimations non paramétriques - méthode actuarielle ;
sortie = au moins six mois consécutifs de non-perception)



Graphique II.11 :
Probabilité de rester bénéficiaire de l'API au-delà du trimestre t , pour les femmes qui étaient enceintes au moment de la demande, selon le nombre d'enfants
 (estimations non paramétriques - méthode actuarielle ;
 sortie = au moins six mois consécutifs de non-perception)



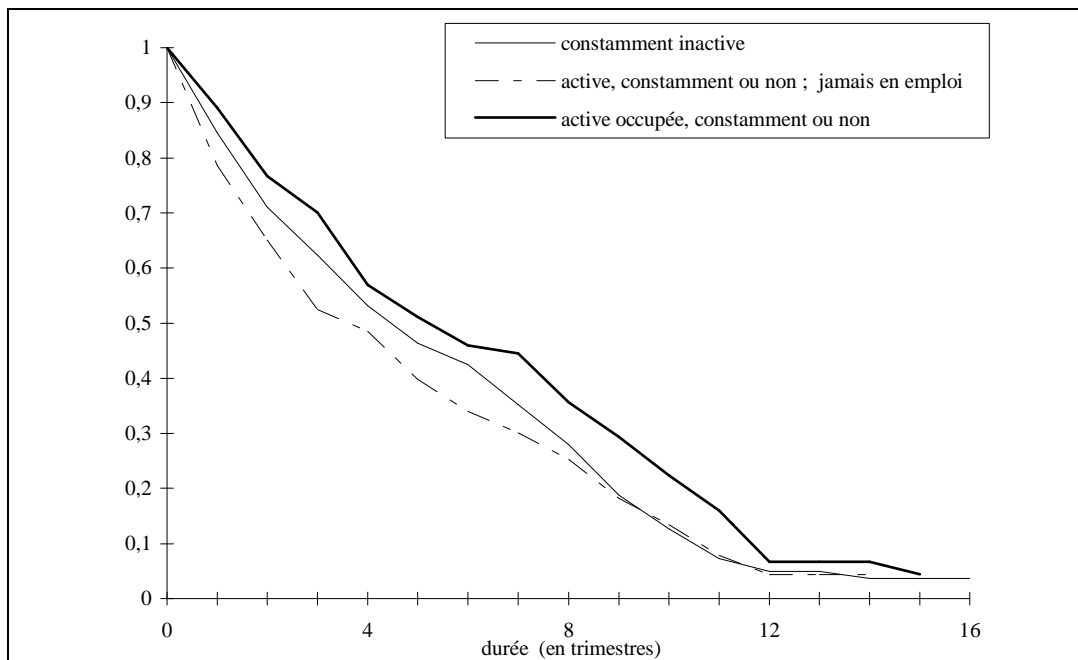
Graphique II.12 :
Probabilité de rester bénéficiaire de l'API au-delà du trimestre t , pour les femmes dont le plus jeune enfant était âgé de 0 à 11 mois au moment de la demande, selon le nombre d'enfants
 (estimations non paramétriques - méthode actuarielle ;
 sortie = au moins six mois consécutifs de non-perception)



Graphique II.13 :

Probabilité de rester bénéficiaire de l'API au-delà du trimestre t , pour les femmes qui étaient enceintes au moment de la demande, selon le statut d'activité au cours de l'épisode de perception

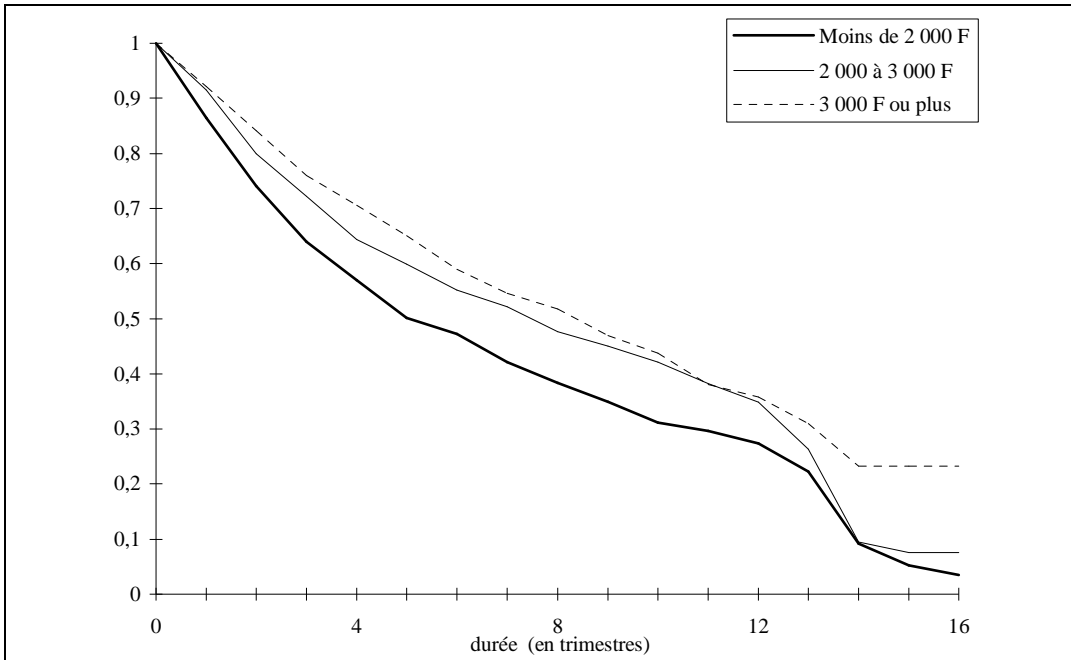
(estimations non paramétriques - méthode actuarielle ;
sortie = au moins six mois consécutifs de non-perception)



Graphique II.14 :

Probabilité de rester bénéficiaire de l'API au-delà du trimestre t , pour les femmes dont le plus jeune enfant était âgé de 0 à 11 mois au moment de la demande, selon le statut d'activité au cours de l'épisode de perception

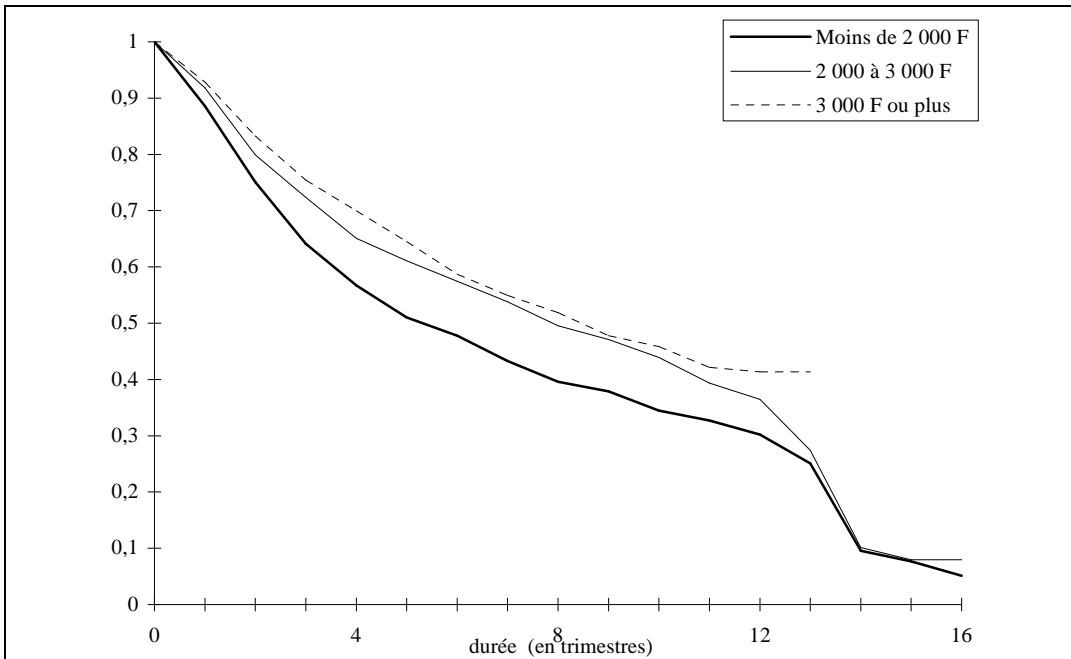
(estimations non paramétriques - méthode actuarielle ;
sortie = au moins six mois consécutifs de non-perception)



Graphique II.15 :

Probabilité de rester bénéficiaire de l'API au-delà du trimestre t , pour les femmes qui étaient enceintes au moment de la demande, selon le montant mensuel initial de la prestation

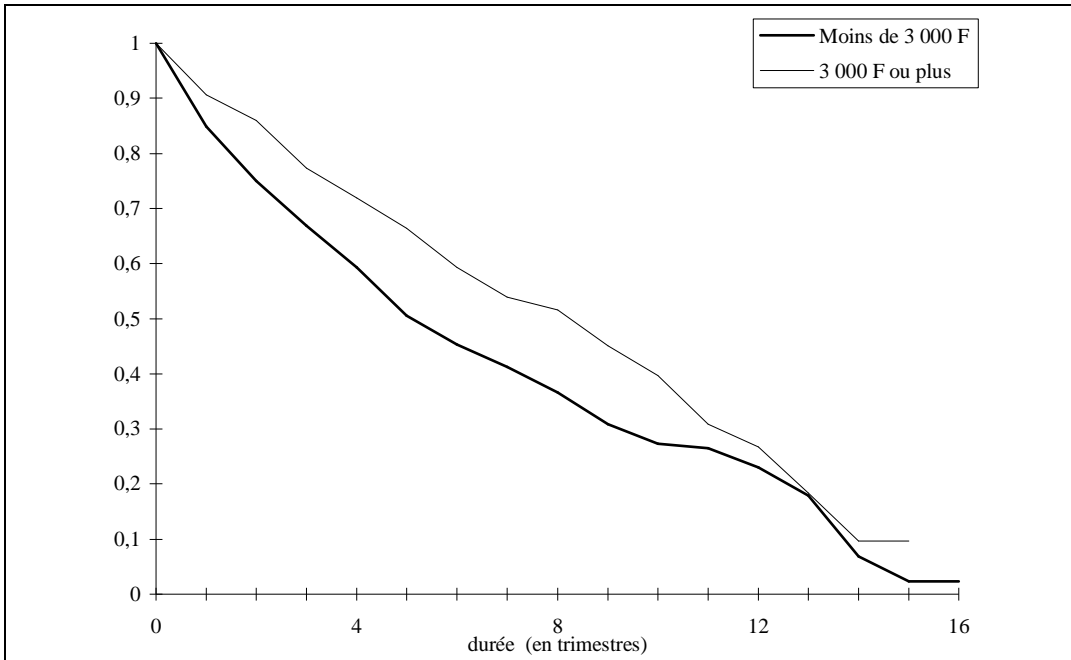
(estimations non paramétriques - méthode actuarielle ;
sortie = au moins six mois consécutifs de non-perception)



Graphique II.16 :

Probabilité de rester bénéficiaire de l'API au-delà du trimestre t , pour les femmes qui étaient enceintes au moment de la demande, n'ayant pas encore d'enfant à charge, selon le montant mensuel initial de la prestation

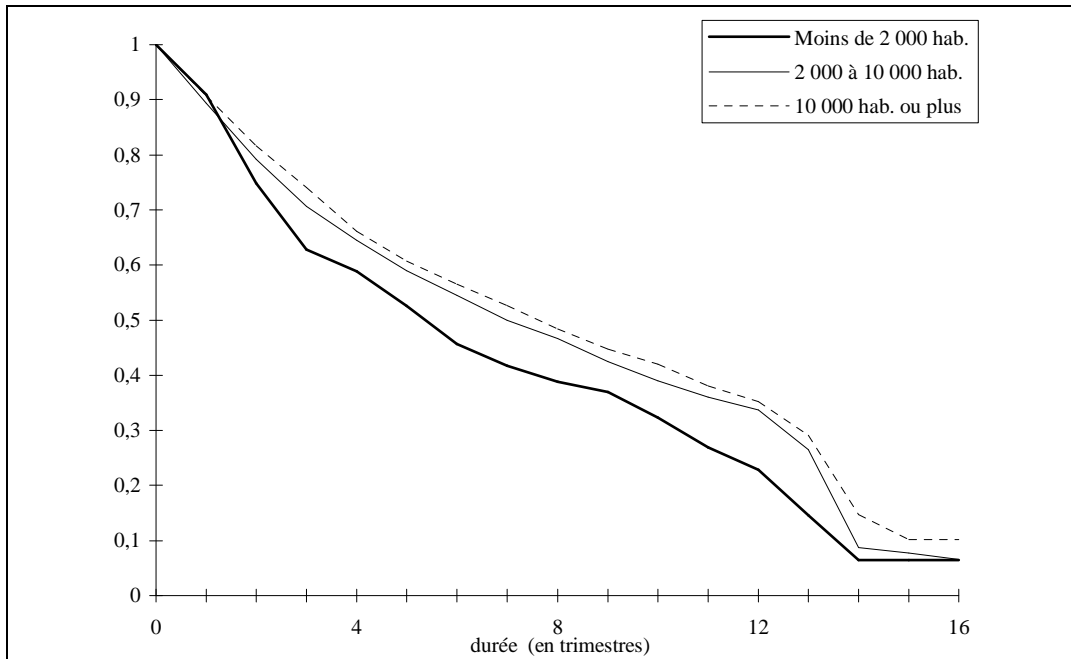
(estimations non paramétriques - méthode actuarielle ;
sortie = au moins six mois consécutifs de non-perception)



Graphique II.17 :

Probabilité de rester bénéficiaire de l'API au-delà du trimestre t , pour les femmes qui étaient enceintes au moment de la demande, ayant un ou plusieurs enfants à charge, selon le montant mensuel initial de la prestation

(estimations non paramétriques - méthode actuarielle ;
 sortie = au moins six mois consécutifs de non-perception)



Graphique II.18 :

Probabilité de rester bénéficiaire de l'API au-delà du trimestre t , pour les femmes qui étaient enceintes au moment de la demande, selon la taille de la commune de résidence

(estimations non paramétriques - méthode actuarielle ;
 sortie = au moins six mois consécutifs de non-perception)

Tableau II.3 :

Taux de sortie de l'API au cours du trimestre t , pour les femmes dont le plus jeune enfant était âgé de 36 mois et plus au moment de la demande, selon le nombre d'enfants et le montant mensuel initial de la prestation ^a

		1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.
1 enfant	Moins de 2 000 F	0,0878	0,1255	0,1197	0,5185
	2 000 à 3 500 F	0,0571	0,0848	0,1469	0,5850
	3 500 F et plus	0,0451	0,0575	0,0811	0,5495
2 enfants	Moins de 2 000 F	0,0913	0,0940	0,1782	0,5079
	2 000 à 3 500 F	0,0489	0,0952	0,0881	0,5281
	3 500 F et plus	0,0397	0,0407	0,0590	0,5818
3 enfants ou +	Moins de 2 000 F	0,0969	0,1194	0,1667	0,4615
	2 000 à 3 500 F	0,0331	0,0853	0,0786	0,5155
	3 500 F et plus	0,0385	0,0695	0,0543	0,5672
<i>Ensemble</i>	Moins de 2 000 F	0,0917	0,1133	0,1525	0,4988
	2 000 à 3 500 F	0,0450	0,0885	0,0989	0,5351
	3 500 F et plus	0,0413	0,0538	0,0655	0,5672

^a Estimations non paramétriques (méthode actuarielle, procédure *Lifetest* du logiciel SAS) ; sortie = au moins six mois consécutifs de non-perception.

3. Les déterminants de la durée effective de perception de l'API

Quels sont les facteurs individuels ayant pour effet d'accélérer ou, au contraire, de retarder la sortie de l'API ? C'est à cette question que l'on se propose maintenant d'apporter des éléments de réponse.

Dans le prolongement de l'analyse non paramétrique (une analyse qui conserve un caractère exploratoire, dans la mesure où l'on ne raisonne pas *toutes choses égales par ailleurs*), on a procédé à l'estimation d'un ensemble de modèles. Seuls deux des cinq sous-groupes distingués plus haut ont été retenus ici : les mères isolées ayant demandé l'API durant leur grossesse et celles dont le plus jeune enfant avait 3 ans ou plus au moment de la demande. Dans la suite de l'exposé, pour simplifier, on parlera, selon le cas, de bénéficiaires d'une API longue ou courte ³⁹.

Avant de se pencher sur les résultats de cette analyse, on aborde les aspects méthodologiques.

3.1. Trois modèles de durée complémentaire

Pour cette analyse, trois *modèles de durée* ont successivement été utilisés : un modèle à temps de sortie accéléré (*accelerated failure time model*), un modèle à risque constant (ou exponentiel) par morceaux (*piecewise exponential model*), et un modèle à risques proportionnels (*proportional hazards model*) ⁴⁰.

3.1.1. Le modèle à temps de sortie accéléré

Ce modèle *paramétrique* est de la forme :

$$T = \exp(a + Z' B) T_0^c$$

où T est la durée effective de perception de l'API (durée en mois, éventuellement censurée à droite)

a est la constante du modèle, à estimer

Z et B désignent, respectivement, la matrice des variables explicatives et le vecteur des paramètres correspondants à estimer

T_0 est une variable aléatoire représentant la durée de perception aux valeurs nulles des variables Z

et c est un paramètre d'échelle, à estimer

La distribution de probabilité de la variable T_0 , appelée distribution de base (*baseline distribution*), doit être spécifiée. Il faut supposer, en effet, que les durées individuelles de perception de l'API se distribuent selon telle ou telle loi statistique ; ce qui revient à formuler une hypothèse précise quant à la forme de la fonction de risque. Dans le cas présent, deux spécifications alternatives ont été testées.

La loi de *Weibull* est la première des deux lois de distribution des durées que l'on a retenues ici. Cette loi est caractérisée par la fonction de risque suivante :

$$h(t) = hp(ht)^{p-1}$$

³⁹ Si les trois autres sous-groupes (les sous-groupes intermédiaires) ont été exclus du champ de l'analyse, c'est en raison de la faiblesse des effectifs.

⁴⁰ Sur la méthodologie des modèles de durée, on pourra consulter les ouvrages suivants : Allison (1984), Courgeau et Lelièvre (1989), Cox et Oakes (1984), Kalbfleisch et Prentice (1980), et Tuma et Hannan (1984).

Sous cette première spécification, le risque est monotone croissant lorsque le paramètre d'échelle ρ est supérieur à l'unité et monotone décroissant lorsque ρ est inférieur à l'unité ; on parle alors, selon le cas, de dépendance de durée (*duration dependence*) positive ou négative (Heckman et Borjas, 1980). Lorsque $\rho = 1$, le risque est constant (*i.e.* la distribution des durées est exponentielle).

C'est pour tester l'hypothèse d'un taux de sortie non monotone que l'on a également ajusté aux données une loi *log-logistique*, dont la fonction de risque s'écrit :

$$h(t) = \frac{hp(ht)^{\rho-1}}{1+(ht)^\rho}$$

Sous cette seconde spécification, en effet, lorsque le paramètre d'échelle ρ est supérieur à l'unité, le risque commence par croître avec le temps, passe par un maximum au point $t = h^{-1}(\rho-1)^{1/\rho}$, puis décroît. Lorsque $\rho \leq 1$, le risque est monotone décroissant.

Le modèle, dans ses deux versions (Weibull et log-logistique), a été estimé par la méthode du maximum de vraisemblance, sous sa forme log-linéaire :

$$\text{Log} T = a + Z' B + c \text{Log} T_0$$

Dans ce type de modèle, les variables explicatives ont un effet multiplicatif sur la durée (ou un effet additif sur le logarithme de la durée) : un coefficient positif signifie que l'on est en présence d'un facteur qui retarde la sortie de l'API ; un coefficient négatif, qu'il s'agit d'un facteur favorisant cette transition.

3.1.2. Le modèle à risque constant (ou exponentiel) par morceaux ⁴¹

C'est l'hypothèse d'une fonction de risque de forme plus complexe (présentant plusieurs pics, par exemple) qui est envisagée ici.

On définit une série de J intervalles temporels $[a_{j-1}, a_j]$ (avec $a_0 = 0$ et $a_J = \infty$). A l'intérieur de chaque intervalle, le risque est supposé constant ; d'un intervalle à l'autre, en revanche, celui-ci peut varier.

La fonction de risque est la suivante :

$$h(t; Z) = h_j \exp(Z' B) \quad \text{pour } a_{j-1} \leq t < a_j$$

où Z et B désignent, comme précédemment, la matrice des variables explicatives et le vecteur des paramètres correspondants.

Dans le cas présent, la période de perception de l'API a été divisée en trimestres. Selon les individus, le nombre de trimestres varie de 1 à 20 (la longueur de la période générale d'observation étant de 60 mois). Chacun de ces trimestres durant lesquels une mère isolée i s'est trouvée exposée au risque (*i.e.* était susceptible de connaître l'événement d'intérêt, à savoir quitter l'API) a été traité comme une observation distincte. En effet, c'est sur données *poolées* (*i.e.* sur un ensemble de n femmes-trimestres) que ce second modèle a été estimé (par la méthode du maximum de vraisemblance), l'éventuelle dépendance de durée étant appréhendée à l'aide d'un jeu de variables indicatrices (une pour chaque trimestre de perception).

⁴¹ Pour une introduction à ce type de modèle, voir Allison (1995).

Les coefficients des variables exogènes s'interprètent de la même façon que précédemment : ce que l'on modélise, ce sont les effets sur la durée effective de perception (ou, plus précisément, sur le logarithme de cette durée).

3.1.3. Le modèle à risque proportionnel

Ce modèle s'écrit :

$$h(t;Z) = h_0(t) \exp(Z' B)$$

où $h_0(t)$ est la fonction de risque aux valeurs nulles des variables Z (Z et B ont été définis plus haut) ⁴²

Dans ce modèle *semi-paramétrique*, $h_0(t)$, la fonction de risque de base (*baseline hazard function*), est de forme quelconque : la loi de distribution des durées n'est pas spécifiée. Les variables explicatives ont un effet multiplicatif, non plus sur la durée, mais sur le risque ; d'où l'inversion des signes par rapport aux deux modèles précédents. On parle de *risques proportionnels* parce que le rapport des risques (*risk ratio*) pour deux individus donnés i et j est constant au cours du temps.

Le modèle a été estimé par la méthode de la vraisemblance partielle (*partial likelihood*), introduite par Cox (1972) ⁴³.

Les variables prises en compte dans cette analyse, variables communes aux trois modèles, sont les suivantes : la nationalité, l'âge, l'état matrimonial, le nombre d'enfants à charge, l'âge du benjamin (uniquement dans le cas de l'API courte), la position vis-à-vis du marché du travail, la part de l'API dans le total des prestations familiales perçues, et la taille de la commune de résidence. Il s'agit des caractéristiques observées à l'entrée dans le dispositif. Aucun facteur évoluant avec le temps (pour tenir compte, par exemple, de la survenance de tel ou tel événement au cours de l'épisode d'API : accès à un emploi, nouvelle naissance, etc.) n'a été introduit.

Les moyennes des variables explicatives sont fournies dans le tableau II.4. S'agissant de la part de l'API dans le total des prestations, mesure de la dépendance spécifique à l'égard de l'API, l'effet attendu sur la durée effective de perception est positif : les mères isolées sont d'autant moins incitées à quitter rapidement le dispositif que cette part est plus élevée.

⁴² On notera que le modèle ne comporte pas de constante.

⁴³ Pour l'estimation de ces trois modèles de durée (modèle à temps de sortie accéléré, modèle à risque constant par morceaux, et modèle à risques proportionnels), on a utilisé les procédures *Lifereg* et *Phreg* de SAS.

Tableau II.4 :
Moyennes des variables explicatives ^a

	Bénéficiaires d'une API longue ^b	Bénéficiaires d'une API courte ^c
Nationalité : étrangère	0,06	0,06
Age		
Moins de 20 ans	0,35	-
20 à 25 ans	0,39	-
25 ans ou plus	0,26	-
Moins de 30 ans	-	0,28
30 à 40 ans	-	0,50
40 ans ou plus	-	0,22
Etat matrimonial		
Célibataire	0,73	-
Séparée ou divorcée	0,21	0,80
Veuve	-	0,07
Autres cas	0,06	0,13
Nombre d'enfants : aucun		
	0,74	-
1	-	0,34
2	-	0,35
3 ou plus	-	0,31
Age du benjamin :	< 6 ans	- 0,43
Statut d'activité		
Active occupée	0,22	0,25
Chômeuse (ou en congé de maladie ou maternité) ^d	0,23	0,19
Scolarisée - en formation	0,16	-
Inactive	0,39	0,56
Part de l'API dans le total des prestations familiales perçues		
Moins de 25 %	0,05	0,08
25 à 50 %	0,15	0,21
50 à 75 %	0,23	0,28
75 % ou plus	0,57	0,43
Taille de la commune de résidence		
Moins de 2 000 hab.	0,15	0,18
2 000 à 10 000 hab.	0,36	0,38
10 000 hab. ou plus	0,49	0,44

^a Il s'agit de variables discrètes à deux modalités (1 - 0), caractérisant la situation des mères isolées à l'entrée dans l'API.

^b Mères isolées ayant demandé l'API durant leur grossesse.

^c Mères isolées dont le plus jeune enfant était âgé de 36 mois ou plus au moment de la demande d'API.

^d Dans les deux sous-groupes, la proportion de mères isolées en congé de maladie ou de maternité est inférieure à 1 %.

3.2. Les résultats

Les résultats des estimations, pour les deux sous-groupes (API longue et API courte), sont présentés dans les tableaux II.5 et II.6.

Avant de s'intéresser au rôle des variables exogènes, il convient de se pencher sur la forme estimée de la fonction de risque de base, dans les deux versions du modèle à temps de sortie accéléré et dans le modèle à risque constant par morceaux. S'agissant du premier modèle, si l'on compare les logarithmes des vraisemblances, on peut dire que la spécification Weibull est la plus appropriée, et ce, dans les deux sous-groupes. Le paramètre d'échelle de cette loi est supérieur à l'unité (1,16 dans le cas des bénéficiaires d'une API longue et 1,76 chez les mères qui se sont vu accorder l'API pour 12 mois)⁴⁴, ce qui signifie que le risque est monotone croissant. Dans l'autre version du modèle (Log-logistique), la fonction de risque est non monotone : la probabilité de quitter l'API est d'abord croissante, puis décroissante (à partir du 10^e mois chez les bénéficiaires d'une API courte et du 11^e mois dans l'autre sous-groupe). Quant au risque de base du modèle exponentiel par morceaux, comme on pouvait s'y attendre, c'est lors du dernier trimestre de la période de droits initiale (*i.e.*, selon le cas, au 4^e ou au 14^e trimestre) qu'il est le plus élevé⁴⁵. Autre constatation : chez les bénéficiaires d'une API longue, jusqu'au 12^e trimestre, le risque est relativement constant (les variables indicatrices sont toutes non significatives).

Ces trois fonctions de risque de base (*i.e.* estimées aux valeurs nulles des variables exogènes) ont été reportées sur les graphiques II.19 et II.20.

Pour ce qui est du rôle des variables explicatives⁴⁶, les points suivants méritent d'être soulignés :

- l'âge de la mère a un effet significatif, et ce, dans les deux sous-groupes : chez les bénéficiaires d'une API courte, ce sont les femmes les plus âgées (*i.e.* celles qui ont 40 ans ou plus au début de l'épisode de perception) qui restent dans le dispositif, en moyenne, le moins longtemps ; dans le cas de l'API longue, le risque de sortie est significativement plus élevé pour les 20-24 ans ;

- il n'y a pas de lien significatif entre le statut matrimonial de la mère isolée et la durée effective de perception⁴⁷ ;

- toutes choses égales par ailleurs, lorsqu'elles n'ont qu'un enfant à charge, les bénéficiaires d'une API courte quittent plus rapidement le dispositif (sans doute parce que l'insertion sur le marché du travail est alors moins difficile, et les chances de retrouver un conjoint probablement plus grandes) ; dans l'autre sous-groupe, ce facteur aurait plutôt l'effet inverse, les femmes enceintes sans enfant à charge restant plus longtemps bénéficiaires (un effet déjà mis en évidence par l'analyse non paramétrique, et qui est difficile à interpréter) ;

- chez les bénéficiaires d'une API longue, semble-t-il, le statut d'activité ne joue pas ; pour les autres allocataires, en revanche, avoir un emploi dès le premier mois de perception est un facteur qui accélère la

⁴⁴ Le modèle ayant été testé sous sa forme log-linéaire, le paramètre estimé qui figure au bas des tableaux II.4 et II.5 est égal à l'inverse du paramètre d'échelle p de la loi qui a été spécifiée (Weibull ou log-logistique). Sur ce point, voir Kalbfleisch et Prentice (1980), pp. 21-28.

⁴⁵ Dans ce modèle, on a donc introduit un jeu d'indicatrices trimestrielles : 15 variables dans le cas de l'API longue ; 6 pour l'API courte (le premier trimestre de perception ayant été choisi comme modalité de référence). Les observations au-delà du 16^e trimestre (API longue) ou du 7^e trimestre (API courte), trop peu nombreuses pour que des estimations fiables du taux de sortie puissent être obtenues, n'ont pas été prises en compte.

⁴⁶ D'un modèle à l'autre, comme on pourra le constater, les coefficients estimés varient peu.

⁴⁷ La variable de statut matrimonial n'est significative que dans un modèle : le modèle à temps de sortie accéléré avec la spécification Log-logistique, pour l'API courte (les veuves sortant plus tôt que les autres). Et, comme on l'a vu, cette spécification n'est pas la plus appropriée.

sortie : si l'on se fonde sur les résultats du modèle à risques proportionnels, dans ce cas de figure, le risque est multiplié par 1,2 (par rapport à la situation de référence, *i.e.* l'inactivité) ⁴⁸ ;

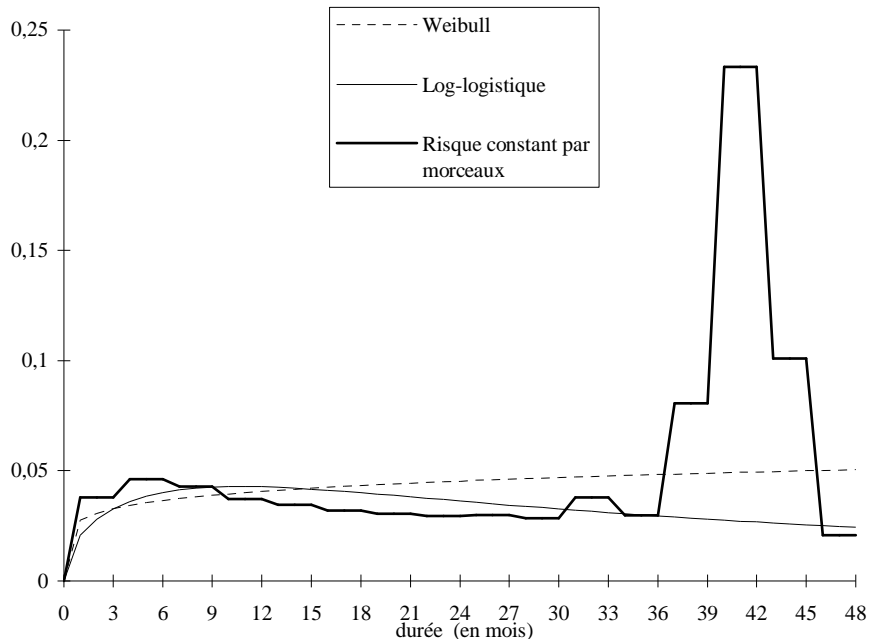
- toutes choses égales par ailleurs, lorsque la somme perçue au titre de l'API ne représente qu'une faible part du total des prestations familiales (*i.e.* moins de 25 %), la sortie s'effectue plus rapidement, et ce, que l'API ait été accordée pour un ou trois ans : par rapport à la situation de référence (où le ratio API / prestations est supérieur ou égal à 75 %), le risque est multiplié par 1,8 chez les bénéficiaires d'une API courte et par 1,6 dans l'autre sous-groupe (toujours d'après les résultats du modèle à risques proportionnels) ;

- dans le cas de l'API longue, toutes choses égales par ailleurs, les mères isolées restent moins longtemps bénéficiaires lorsqu'elles résident dans une commune de moins de 2 000 habitants (l'API serait-elle plus stigmatisante en zone rurale ?) ;

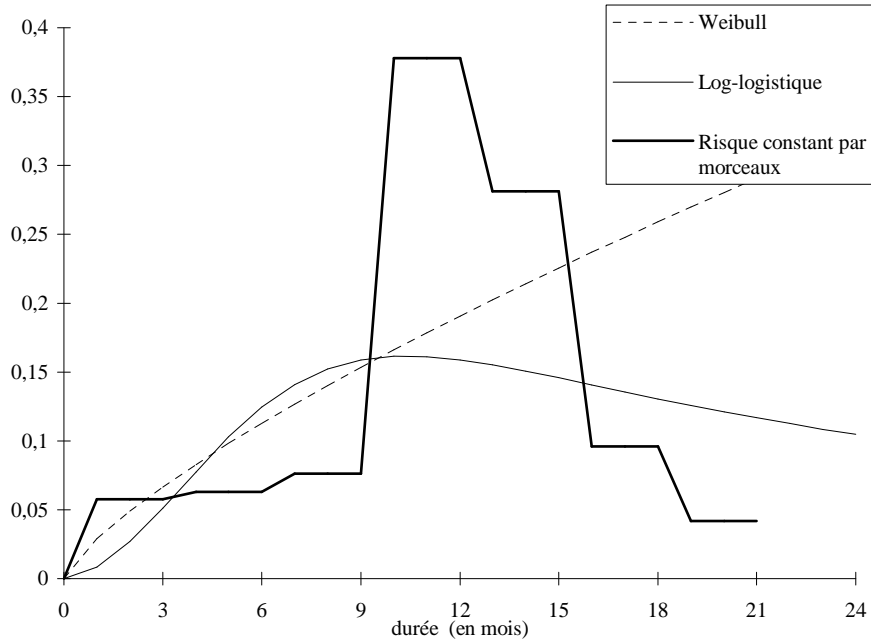
- dernière constatation : parmi les bénéficiaires d'une API courte, et ce résultat est assez inattendu, celles qui n'ont pas la nationalité française sortent plus tôt, *ceteris paribus* ⁴⁹.

⁴⁸ Dans ce modèle, le rapport des risques est égal à e^β , où β est le coefficient estimé de la variable exogène.

⁴⁹ Toutefois, l'effet estimé n'est significatif que dans le modèle à temps de sortie accéléré.



Graphique II.19 :
Taux de sortie de l'API, estimé aux valeurs nulles des variables explicatives,
pour les bénéficiaires d'une API longue
 (modèles à temps de sortie accéléré et à risque constant par morceaux)



Graphique II.20 :
Taux de sortie de l'API, estimé aux valeurs nulles des variables explicatives,
pour les bénéficiaires d'une API courte
 (modèles à temps de sortie accéléré et à risque constant par morceaux)

Tableau II.5 :

La durée effective de perception de l'API et ses déterminants : paramètres estimés des modèles à temps de sortie accéléré, à risque constant par morceaux et à risques proportionnels – le cas des bénéficiaires d'une API longue

	Modèle à temps de sortie accéléré		Modèle à risque constant par morceaux	Modèle à risques proportionnels
	Weibull	Log-logistique		
Constante	3,2302 *** (0,1261)	2,9040 *** (0,1508)	3,2692 *** (0,1692)	-
Nationalité : étrangère	0,0239 (0,1193)	0,0646 (0,1450)	-0,0238 (0,1380)	0,0106 (0,1382)
Age				
Moins de 20 ans	-0,1582 * (0,0954)	-0,1535 (0,1127)	-0,1786 (0,1098)	0,1842 * (0,1098)
20 à 25 ans	-0,2032 ** (0,0819)	-0,2240 ** (0,0983)	-0,2389 ** (0,0946)	0,2462 *** (0,0947)
25 ans ou plus	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Etat matrimonial				
<i>Célibataire</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Séparée ou divorcée	-0,0395 (0,0818)	-0,0192 (0,0998)	-0,0534 (0,0943)	0,0555 (0,0943)
Autres cas	-0,1701 (0,1370)	-0,1414 (0,1583)	-0,2371 (0,1590)	0,2487 (0,1591)
Pas d'enfant à charge	0,1603 * (0,0852)	0,0972 (0,1024)	0,2025 ** (0,0983)	-0,2131 ** (0,0985)
Statut d'activité				
Active occupée	0,0077 (0,0831)	-0,0084 (0,1027)	-0,0003 (0,0957)	0,0097 (0,0957)
Chômeuse (ou en congé de maladie ou maternité)	-0,0434 (0,0789)	-0,1152 (0,0965)	-0,0285 (0,0910)	0,0410 (0,0910)
Scolarisée - en formation	0,0506 (0,0913)	0,0711 (0,1087)	0,0190 (0,1055)	-0,0010 (0,1055)
<i>Inactive</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Part de l'API dans le total des prestations familiales perçues				
Moins de 25 %	-0,4573 *** (0,1353)	-0,5791 *** (0,1748)	-0,5020 *** (0,1563)	0,4982 *** (0,1564)
25 à 50 %	-0,1397 (0,0959)	-0,2287 * (0,1198)	-0,1721 (0,1109)	0,1755 (0,1107)
50 à 75 %	-0,0656 (0,0803)	-0,0669 (0,0982)	-0,0848 (0,0927)	0,0868 (0,0926)
75 % ou plus	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>

Tableau II.5 (suite)

Taille de la commune de résidence

<i>Moins de 2 000 hab.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
2 000 à 10 000 hab.	0,1770 ** (0,0884)	0,1925 * (0,1093)	0,2258 ** (0,1025)	-0,2304 ** (0,1025)
10 000 hab. ou plus	0,2874 *** (0,0868)	0,3239 *** (0,1067)	0,3530 *** (0,1006)	-0,3583 *** (0,1007)

Trimestre

<i>1^{er}</i>	-	-	<i>Réf.</i>	-
2 ^e	-	-	-0,1950 (0,1300)	-
3 ^e	-	-	-0,1207 (0,1370)	-
4 ^e	-	-	0,0189 (0,1470)	-
5 ^e	-	-	0,0974 (0,1555)	-
6 ^e	-	-	0,1745 (0,1643)	-
7 ^e	-	-	0,2233 (0,1722)	-
8 ^e	-	-	0,2534 (0,1791)	-
9 ^e	-	-	0,2363 (0,1839)	-
10 ^e	-	-	0,2876 (0,2003)	-
11 ^e	-	-	-0,0002 (0,1980)	-
12 ^e	-	-	0,2413 (0,2332)	-
13 ^e	-	-	-0,7495 *** (0,1754)	-
14 ^e	-	-	-1,8140 *** (0,1487)	-
15 ^e	-	-	-0,9754 ** (0,3902)	-
16 ^e	-	-	0,6070 (1,0047)	-
Paramètre d'échelle	0,8653 (0,0250)	0,6863 (0,0193)	1	-
Log. de la vraisemblance	-1 630,87	-1 657,52	-3 193,95	-5 595,57
Nombre d'observations	1 167	1 167	8 739	1 167
Nombre d'obs. non censurées	884	884	884	884

Notes :

- les caractéristiques individuelles prises en compte sont celles qui ont été observées à l'entrée dans l'API ;
- les écarts-types estimés sont donnés entre parenthèses.

*** Significatif au seuil de 1% ** Significatif au seuil de 5% * Significatif au seuil de 10%

Tableau II.6 :

La durée effective de perception de l'API et ses déterminants : paramètres estimés des modèles à temps de sortie accéléré, à risque constant par morceaux et à risques proportionnels – le cas des bénéficiaires d'une API courte

	Modèle à temps de sortie accéléré		Modèle à risque constant par morceaux	Modèle à risques proportionnels
	Weibull	Log-logistique		
Constante	2,3352 *** (0,0522)	2,1457 *** (0,0589)	2,8526 *** (0,1090)	-
Nationalité : étrangère	-0,1464 ** (0,0698)	-0,2087 ** (0,0852)	-0,1576 (0,1225)	0,1567 (0,1225)
Age				
<i>Moins de 30 ans</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
30 à 40 ans	-0,1216 *** (0,0446)	-0,0701 (0,0491)	-0,1427 * (0,0772)	0,1484 * (0,0770)
40 ans ou plus	-0,1976 *** (0,0548)	-0,0825 (0,0616)	-0,2258 ** (0,0957)	0,2366 ** (0,0958)
Etat matrimonial				
<i>Séparée ou divorcée</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Veuve	-0,0400 (0,0665)	-0,2555 *** (0,0831)	-0,1423 (0,1179)	0,1289 (0,1174)
Autres cas	0,0329 (0,0490)	-0,0017 (0,0549)	-0,0112 (0,0862)	0,0120 (0,0861)
Nombre d'enfants				
1	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
2	0,0880 ** (0,0420)	0,1088 ** (0,0478)	0,1598 ** (0,0744)	-0,1764 ** (0,0743)
3 ou plus	0,1350 ** (0,0529)	0,1978 *** (0,0613)	0,2348 ** (0,0941)	-0,2449 *** (0,0937)
Age du benjamin : < 6 ans	-0,0020 (0,0389)	-0,0313 (0,0427)	-0,0178 (0,0674)	0,0122 (0,0673)
Statut d'activité				
Active occupée	-0,0816 ** (0,0404)	-0,1891 *** (0,0477)	-0,1941 *** (0,0716)	0,1959 *** (0,0714)
Chômeuse (ou en congé de maladie ou maternité)	-0,0756 * (0,0459)	-0,0692 (0,0509)	-0,0935 (0,0803)	0,0946 (0,0802)
Inactive	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Part de l'API dans le total des prestations familiales perçues				
Moins de 25 %	-0,3096 *** (0,0673)	-0,5636 *** (0,0830)	-0,5830 *** (0,1209)	0,5820 *** (0,1203)
25 à 50 %	-0,1495 *** (0,0522)	-0,2400 *** (0,0614)	-0,2128 ** (0,0922)	0,2023 ** (0,0921)
50 à 75 %	-0,0188 (0,0441)	-0,0741 (0,0501)	-0,0757 (0,0789)	0,0742 (0,0785)
75 % ou plus	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>

Tableau II.6 (suite)

Commune de moins de 2 000 habitants	-0,0678 (0,0437)	-0,0841 * (0,0501)	-0,1072 (0,0766)	0,1221 (0,0766)
Trimestre				
1 ^{er}	-	-	<i>Réf.</i>	-
2 ^e	-	-	-0,0921 (0,0931)	-
3 ^e	-	-	-0,2796 *** (0,0957)	-
4 ^e	-	-	-1,8791 *** (0,0775)	-
5 ^e	-	-	-1,5839 *** (0,1732)	-
6 ^e	-	-	-0,5105 (0,4138)	-
7 ^e	-	-	0,3259 (0,7103)	-
Paramètre d'échelle	0,5691 (0,0120)	0,3740 (0,0091)	1	-
Log. de la vraisemblance	-1 215,19	-1 259,51	-2 589,95	-7 666,71
Nombre d'observations	1 227	1 227	3 622	1 227
Nombre d'obs. non censurées	1 222	1 222	1 215	1 222

Notes :

- les caractéristiques individuelles prises en compte sont celles qui ont été observées à l'entrée dans l'API;
- les écarts-types estimés sont donnés entre parenthèses.

*** Significatif au seuil de 1% ** Significatif au seuil de 5% * Significatif au seuil de 10%

4. La sortie précoce de l'API et ses déterminants

Après avoir cherché à mettre en évidence les déterminants individuels de la durée effective de perception de l'API, on a exploré la question de la sortie précoce. Comme précédemment, on a centré l'analyse sur deux sous-groupes : les mères isolées qui étaient enceintes au moment où elles ont demandé l'API (*i.e.* les bénéficiaires d'une API longue) et celles dont le plus jeune enfant avait 3 ans ou plus (*i.e.* les bénéficiaires d'une API courte) ⁵⁰.

On présente d'abord le modèle qui a été utilisé, puis on commente les résultats obtenus.

4.1. Le modèle

L'analyse a été menée à l'aide d'un modèle *Logit* dichotomique ⁵¹. Ce modèle est de la forme :

$$\text{Log} \left[\frac{\text{Pr}(Y = 1)}{\text{Pr}(Y = 0)} \right] = a + Z'B$$

où Y est la variable dépendante du modèle, codée 1 lorsqu'une sortie précoce a été observée, 0 sinon

a représente la constante du modèle, à estimer

et Z et B désignent, respectivement, la matrice des variables explicatives et le vecteur des paramètres correspondants à estimer.

Qu'entend-on ici par *sortie précoce* ?

Dans le cas de l'API longue (durée légale initiale supérieure ou égale à 36 mois), les deux définitions suivantes ont successivement été retenues :

- 1) une sortie du dispositif au cours des **six** premiers mois
- 2) une sortie au cours des **douze** premiers mois

De même, pour l'API courte (durée légale initiale de 12 mois), ce sont deux définitions alternatives qui ont été envisagées :

- 1) une sortie au cours des **trois** premiers mois
- 2) une sortie au cours des **six** premiers mois

⁵⁰ Dans le cas de l'API courte, 35 observations ont été écartées de l'échantillon initial : il s'agit de mères isolées qui ont obtenu le bénéfice de l'API pour une durée inférieure à 12 mois, et ce, parce qu'elles ont déposé leur demande tardivement (*i.e.* plus de six mois après le fait générateur. *cf.*, *supra*, note 4).

⁵¹ Sur le modèle *Logit*, voir les ouvrages suivants : Aldrich et Nelson (1984), DeMaris (1992) et Liao (1994).

Ce que le modèle *Logit* permet d'expliquer, c'est la probabilité de sortie précoce. Cette probabilité est donnée par :

$$Pr(Y = 1) = \frac{\exp(a + Z' B)}{1 + \exp(a + Z' B)}$$

On a introduit les mêmes variables que dans les modèles de durée présentés plus haut (*cf.* tableau II.4). Celles qui avaient un effet positif (négatif) sur la durée effective de perception devraient jouer ici négativement (positivement).

Ce modèle a été estimé par la méthode du maximum de vraisemblance ⁵².

4.2. Les résultats

Les résultats du modèle *Logit* (dans ses différentes versions) sont résumés dans le tableau II.7 ⁵³.

Dans le cas de l'API courte, les variables qui se sont révélées significatives sont les suivantes : la nationalité, l'état matrimonial, le nombre d'enfants, le statut d'activité, la part de l'API dans le total des prestations perçues, et la taille de la commune.

La probabilité de sortie précoce est significativement plus élevée pour les femmes qui ne possèdent pas la nationalité française. Celles dont le conjoint est décédé ont également une plus forte probabilité que les autres de quitter le dispositif au cours des trois ou six premiers mois (serait-ce le versement du capital-décès ou de l'allocation de veuvage qui précipite ainsi la sortie ?). Lorsque la famille compte trois enfants ou plus, toutes choses égales par ailleurs, il y a moins de chances que l'épisode d'API prenne fin dans les six mois ; à l'inverse, la sortie précoce est plus probable lorsque la mère isolée a un emploi (dès le premier mois de perception) ou lorsque la part de l'API dans le total des prestations perçues est faible (*i.e.* moins de 25 %) : estimée aux valeurs modales des autres variables exogènes ⁵⁴, la probabilité de sortir de l'API au cours des trois premiers mois est presque deux fois plus élevée dans le premier cas de figure (probabilité de 0,18, contre 0,10 dans la situation de référence, où la mère est inactive), et trois fois plus élevée dans le second cas (0,27, contre 0,10 lorsque le ratio API / prestations est supérieur ou égal à 75 %) ; quant à la probabilité que la durée de perception n'excède pas six mois, elle est multipliée, respectivement, par 1,4 (0,36 contre 0,25) et par 2,2 (0,55 contre 0,25). Enfin, les résultats montrent que la probabilité de quitter le dispositif au cours des trois premiers mois est plus faible en milieu urbain (*i.e.* dans les communes de 10 000 habitants ou plus), *ceteris paribus* ⁵⁵.

Chez les bénéficiaires d'une API longue, le rôle de certains facteurs a pu également être mis en évidence. Ainsi, on constate que les mères âgées de moins de 25 ans –les 20-24 ans, plus particulièrement– ont une plus forte probabilité que leurs aînées de sortir de l'API au cours des douze premiers mois, toutes choses égales par ailleurs. Le fait d'avoir un emploi ne semble pas jouer ; en revanche, être au chômage (plutôt qu'inactive) a un effet significatif : dans ce cas de figure, la sortie au cours des douze premiers mois est plus probable (un effet assez inattendu, et difficilement interprétable) ⁵⁶. Lorsque l'API représente moins

⁵² On a utilisé le programme *Logit* du logiciel LIMDEP.

⁵³ Le pouvoir explicatif de ce modèle est extrêmement faible (voir, au bas du tableau II.7, les valeurs du R² de McFadden).

⁵⁴ Ce qui correspond à la situation suivante : femme de nationalité française, âgée de 30 à 40 ans, séparée ou divorcée, avec deux enfants à charge, dont le plus jeune a 6 ans ou plus, inactive, vivant dans une commune de 10 000 habitants ou plus, et pour qui le ratio API / prestations familiales est supérieur ou égal à 75 %.

⁵⁵ En revanche, ce facteur n'a pas d'effet significatif sur la probabilité de sortir au cours des six premiers mois.

⁵⁶ La perception d'indemnités, avec retard, pourrait expliquer la sortie (par dépassement du plafond de ressources). Toutefois, on peut s'étonner de ne pas observer cet effet dès les six premiers mois (dans l'autre version du modèle, la variable n'est pas significative. *cf.* tableau II.7).

de 25 % du total des prestations familiales, la probabilité que la durée de perception n'excède pas douze mois est également plus élevée ⁵⁷ : par rapport à la situation de référence (où le ratio API / prestations est supérieur ou égal à 75 %), cette probabilité est multipliée par 1,5 (0,47 contre 0,31) ⁵⁸. Enfin, comme dans le cas de l'API courte, le fait de résider en milieu urbain joue négativement : dans les villes de 10 000 habitants ou plus, toutes choses égales par ailleurs, les mères isolées ont une plus faible probabilité de sortir du dispositif au cours des six premiers mois ⁵⁹.

⁵⁷ En revanche, il n'y a pas de lien significatif entre ce ratio (*i.e.* la part de l'API dans le total des prestations perçues) et la probabilité de quitter le dispositif au cours des six premiers mois.

⁵⁸ L'effet a été estimé, là encore, aux valeurs modales des autres variables exogènes : le cas envisagé est donc celui d'une Française, âgée de 20 à 25 ans, célibataire, n'ayant pas encore d'enfant à charge, inactive, et vivant dans une commune de 10 000 habitants ou plus.

⁵⁹ L'effet sur l'autre probabilité de sortie (*i.e.* au cours des douze premiers mois), également négatif, n'est significatif qu'au seuil de 10 %.

Tableau II.7 :

La sortie précoce de l'API et ses déterminants : paramètres estimés du modèle *Logit* (dans ses différentes versions)

Variable expliquée	Bénéficiaires d'une API longue		Bénéficiaires d'une API courte	
	Probabilité de sortir de l'API ...			
	... au cours des 6 premiers mois	... au cours des 12 premiers mois	... au cours des 3 premiers mois	... au cours des 6 premiers mois
Constante	-1,1947 *** (0,3081)	-0,9184 *** (0,2664)	-1,6234 *** (0,2866)	-0,9203 *** (0,2406)
Nationalité : étrangère	-0,2832 (0,3428)	-0,2545 (0,2730)	0,6759 ** (0,2835)	0,5930 ** (0,2588)
Age				
Moins de 20 ans	0,0193 (0,2355)	0,3447 * (0,1990)	-	-
20 à 25 ans	0,1851 (0,2027)	0,3786 ** (0,1735)	-	-
25 ans ou plus	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	-	-
Moins de 30 ans	-	-	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
30 à 40 ans	-	-	0,1783 (0,2044)	0,2891 * (0,1673)
40 ans ou plus	-	-	0,2573 (0,2485)	0,2513 (0,2072)
Etat matrimonial				
Célibataire	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	-	-
Séparée ou divorcée	-0,2461 (0,2133)	0,1075 (0,1764)	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Veuve	-	-	0,8212 *** (0,2707)	0,6593 *** (0,2549)
Autres cas	0,0401 (0,3260)	0,5251 * (0,2730)	0,0969 (0,2255)	-0,0609 (0,1878)
Pas d'enfant à charge	0,0049 (0,2142)	0,0582 (0,1819)	-	-
Nombre d'enfants				
1	-	-	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
2	-	-	-0,2266 (0,1956)	-0,3136 * (0,1625)
3 ou plus	-	-	-0,4527 * (0,2485)	-0,4381 ** (0,2061)
Age du benjamin : < 6 ans	-	-	0,1769 (0,1731)	0,1783 (0,1428)

Tableau II.7 (suite)

Statut d'activité				
Active occupée	0,0494 (0,2110)	0,1287 (0,1790)	0,6194 *** (0,1790)	0,5208 *** (0,1518)
Chômeuse (ou en congé de maladie ou maternité)	0,1825 (0,1947)	0,3475 ** (0,1665)	0,2374 (0,2118)	0,1114 (0,1747)
Scolarisée - en formation	-0,2821 (0,2415)	0,0480 (0,1919)	-	-
<i>Inactive</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Part de l'API dans le total des prestations familiales perçues				
Moins de 25 %	0,4563 (0,3395)	0,6972 ** (0,2984)	1,1659 *** (0,2833)	1,3213 *** (0,2668)
25 à 50 %	0,4489 * (0,2301)	0,4153 ** (0,2017)	0,5852 ** (0,2298)	0,5339 *** (0,1968)
50 à 75 %	-0,0442 (0,2084)	0,0278 (0,1727)	-0,0594 (0,2161)	0,1628 (0,1723)
<i>75 % ou plus</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Taille de la commune de résidence				
<i>Moins de 2 000 hab.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
2 000 à 10 000 hab.	-0,2599 (0,2147)	-0,2417 (0,1873)	-0,3739 * (0,2053)	-0,1843 (0,1771)
10 000 hab. ou plus	-0,4262 ** (0,2111)	-0,3439 * (0,1828)	-0,4754 ** (0,2049)	-0,1621 (0,1748)
Log. de la vraisemblance	-579,06	-745,52	-563,34	-750,30
R ² de McFadden	0,017	0,018	0,055	0,044
Nombre d'observations	1 167	1 167	1 192	1 192
Moyenne de la var. dépendante	0,20	0,36	0,20	0,37

Notes :

- les caractéristiques individuelles prises en compte sont celles qui ont été observées à l'entrée dans l'API ;
- les écarts-types estimés sont donnés entre parenthèses.

*** Significatif au seuil de 1% ** Significatif au seuil de 5% * Significatif au seuil de 10%

III. Au sortir de l'API : reprise de la vie en couple, insertion dans l'emploi et passage au RMI

Dans cette troisième et dernière partie, relative aux *conditions de sortie de l'API*, on commence par exposer les résultats d'une analyse descriptive portant sur les motifs de fin de perception : l'arrivée du terme légal, la reprise d'une vie de couple, l'accroissement des revenus du travail, etc. La question des déterminants individuels de ces différents modes de sortie est ensuite abordée. Les résultats des modèles économétriques que l'on a pu tester sont présentés et commentés. Enfin, dans un dernier paragraphe, on explore la question du passage de l'API au RMI.

1. Les modes de sortie de l'API : résultats descriptifs

L'étude des modes de sortie porte sur la même cohorte de bénéficiaires que précédemment : il s'agit des mères isolées qui ont demandé (et obtenu) l'API entre juillet 1991 et mai 1994. La distinction entre les cinq sous-groupes, définis sur la base de l'âge du plus jeune enfant au moment de la demande, a également été reprise ici.

Comme on l'a précisé plus haut, c'est à partir des données du fichier dit "des exclus" que l'on a tenté d'identifier le motif de fin de perception de l'API. Figurent dans ce fichier mensuel tous les anciens bénéficiaires qui sont restés allocataires de la CAF de Meurthe-et-Moselle. Pour ceux-ci, la situation au sortir du dispositif est connue ; en revanche, on ignore ce que sont devenus, aussitôt après leur sortie, tous ceux qui ne percevaient plus aucune prestation (en raison de leur nouvelle situation familiale) ou qui ont changé de département⁶⁰ (ou qui sont passés au régime de la Mutualité sociale agricole). Dans la cohorte étudiée ici, ce sont 12,7 % des sortantes (397 sur 3 136) qui n'ont pas été retrouvées⁶¹.

Parmi les 2 739 mères isolées dont la trajectoire au sortir de l'API a pu être observée, 39,3 % ont bénéficié de la prestation jusqu'au terme légal⁶². Quelques unes (22 cas, soit moins de 1 %) l'ont perçue pendant une durée plus longue que la durée légale initiale (prolongation de la période de droits à la suite d'une

⁶⁰ Parmi ces personnes qui ont quitté la Meurthe-et-Moselle, il se peut que certaines – considérées à tort comme sortantes (dans l'analyse menée plus haut) – aient continué à bénéficier de l'API dans leur nouveau département de résidence. Toutefois, ce cas de figure est sans doute assez peu fréquent ; en effet, on peut penser que le déménagement est le plus souvent lié à un changement dans la vie familiale ou/et professionnelle de l'individu, changement ayant provoqué la sortie de l'API (la personne s'installe chez son nouveau conjoint, ou déménage pour se rapprocher de la commune où elle vient de trouver un emploi, par exemple).

⁶¹ On a comparé les caractéristiques de ces mères isolées avec celles des ex-bénéficiaires dont la situation à la sortie de l'API a été observée (voir le tableau A.6.1 de l'annexe 6). Les femmes ayant demandé l'API durant leur grossesse (*i.e.* le premier sous-groupe) y sont clairement surreprésentées (37,3 % des cas, contre 26,9 % dans l'échantillon qui a pu être suivi). Sont également surreprésentées, parmi ces dernières, les catégories suivantes : les femmes qui n'avaient pas encore d'enfant à charge au moment où leur épisode d'API a débuté (77 % contre 71,5 %), les inactives (62,2 % contre 52,9 %), et celles qui résidaient dans une ville de 10 000 habitants ou plus (52,7 % contre 46,1 %). Chez les ex-bénéficiaires d'une API courte dont on a perdu la trace, ce que l'on constate, c'est la très nette surreprésentation des femmes avec un seul enfant à charge (56,2 % contre 31,2 %), ainsi que des chômeuses (26,4 % contre 17,7 %). Le fait qu'il y ait proportionnellement plus de femmes avec un seul enfant, parmi celles qui n'ont pu être retrouvées, n'est pas étonnant en soi. En effet, à leur sortie de l'API, ces mères isolées ont une plus forte probabilité que les autres de n'avoir plus droit à aucune prestation ; en outre, elles sont sans doute plus mobiles. Quant aux chômeuses, on peut penser qu'elles sont plus susceptibles de quitter le département pour un autre bassin d'emploi. Un autre point mérite ici d'être souligné : en moyenne, ces femmes dont on a perdu la trace sont restées moins longtemps bénéficiaires ; 45 % d'entre elles sont sorties de l'API au cours des six premiers mois (voir les tableaux A.6.2, A.6.3 et A.6.4 de l'annexe 6).

⁶² On considère qu'il y a sortie au terme légal lorsque la différence entre la durée potentielle (initiale) et la durée effective de perception, en valeur absolue, est inférieure ou égale à trois mois ou six mois, selon le cas : trois mois, si la durée potentielle était d'au plus un an (quatrième et cinquième sous-groupes) ou comprise entre un et deux ans (troisième sous-groupe) ; six mois, si l'API avait été accordée pour une durée supérieure ou égale à trois ans (premier sous-groupe) ou comprise entre deux et trois ans (deuxième sous-groupe). La durée potentielle de perception, ou durée légale initiale, a été calculée pour chaque mère isolée, en tenant compte du laps de temps qui a pu s'écouler entre le fait générateur de l'API et le dépôt de la demande.

nouvelle grossesse, le plus souvent). C'est dire que six femmes sur dix sont sorties avant la fin de droits (et souvent, comme on l'a vu plus haut, dès les tout premiers mois).

Comme on peut s'en douter, c'est dans le premier sous-groupe que le pourcentage de sorties au terme légal est le plus faible : moins de 20 % des ex-bénéficiaires d'une API longue ont attendu la fin de droits. A l'autre extrême, chez les mères isolées qui s'étaient vu accorder une API courte (quatrième et cinquième sous-groupes), la proportion avoisine les 55 % (*cf.* tableau III.1) ⁶³ , ⁶⁴.

⁶³ Les observations censurées à droite n'ont pu être prises en compte ici. Dans le cas de l'API longue – parmi les 343 mères isolées dont l'épisode est censuré, 283 (soit 82,5 %) appartiennent au premier sous-groupe –, la proportion de sorties au terme légal (ou après prolongation) est donc probablement sous-estimée. En effet, ces femmes qui n'avaient pas encore quitté le dispositif en juin 1996 sont celles qui vont rester bénéficiaires, en moyenne, le plus longtemps. Ainsi, au moment où l'observation a pris fin, 37,1 % d'entre elles (105 sur 283) avaient d'ores et déjà atteint le terme légal, et 6,7 % (19 sur 283) avaient perçu la prestation pendant une durée plus longue que la durée légale initiale. Dans cette analyse, toutefois, on n'a pas tenu compte non plus des durées observées chez les mères isolées dont on a perdu la trace (397 femmes, dont 148 ex-bénéficiaires d'une API longue). Or, bien peu sont restées dans le dispositif jusqu'à la fin de droits (la proportion étant de 6,1 %, seulement, parmi celles qui avaient obtenu une API longue. Voir le tableau A.6.4 de l'annexe 6). Au total, pour ce qui est de l'API longue, il est difficile de dire si le pourcentage de sorties au terme légal que l'on observe ici est très en-deçà ou non du taux réel.

⁶⁴ Dans les deux enquêtes nationales de 1982 (ACT, 1982) et 1986 (Fragonard, 1987), ce sont plus de 50 % des sorties (tous bénéficiaires confondus) qui ont été expliquées par l'arrivée du terme légal (*cf.* tableau III.5). Dans l'enquête postale que l'on a menée, en juin 1996, auprès des allocataires de la CAF de Meurthe-et-Moselle, la proportion observée est de 58,6 % ; mais, comme on l'a souligné par ailleurs (Chaupain et Guillot, 1998), ce dernier chiffre doit être interprété avec prudence : en effet, on peut penser que les personnes interrogées n'ont pas toutes su identifier la cause réelle de leur sortie, et que certaines d'entre elles ont invoqué, à défaut (et à tort), la fin de la durée des droits.

On a cherché à déterminer quel est l'événement, dans la trajectoire individuelle, qui a pu provoquer la sortie, lorsque celle-ci s'est produite avant l'épuisement des droits ⁶⁵. Parmi les 1 640 femmes qui n'ont pas attendu la fin de la durée légale (initiale), 31,3 % ont perdu le bénéfice de l'API en mettant fin à leur isolement (*cf.* tableau III.2). Dans 7 % des cas, c'est l'accès à un emploi qui a probablement été la cause de la sortie. L'accroissement du montant total des autres prestations (provoquant le dépassement du plafond de ressources) et le fait de ne plus avoir d'enfant à charge sont deux autres motifs de fin de perception, peu fréquents toutefois (2,7 % et 1,4 % des cas, respectivement). Pour un petit nombre d'ex-bénéficiaires (2,5 % de l'échantillon étudié), ce sont deux (voire trois) changements de situation, pouvant expliquer la sortie, qui ont été simultanément observés (fin de l'isolement et insertion dans l'emploi, par exemple). Au total, le motif de sortie (probable) n'a pu être identifié que dans 44,9 % des cas ⁶⁶.

Comme on le supposait, chez les mères isolées qui étaient enceintes au moment de la demande d'API, les sorties par mariage ou concubinage sont bien plus fréquentes que dans les autres sous-groupes : ainsi, parmi celles qui ne sont pas restées bénéficiaires jusqu'au terme légal, près de la moitié sont sorties en mettant fin à leur isolement ⁶⁷.

⁶⁵ Comme on l'a déjà indiqué, l'information relative au motif de fin de perception n'est pas directement disponible dans le fichier longitudinal des bénéficiaires. Pour tenter d'identifier ce motif, la démarche a donc consisté à repérer les changements de situation qui se sont produits peu de temps avant la sortie ou aussitôt après : ce que l'on a analysé, c'est la trajectoire individuelle *au cours des six derniers mois de perception* (ou tout au long de l'épisode, lorsque l'API a été perçue pendant une durée inférieure ou égale à six mois) et *au cours du premier semestre suivant la sortie*. Les événements qui ont pu être distingués sont les suivants : la reprise d'une vie de couple, l'accès à un emploi, le dépassement du plafond de ressources en raison de l'accroissement du montant total des autres prestations (celles qui sont prises en compte dans le calcul des ressources de l'allocataire, et qui viennent donc en déduction du montant de l'API), et le départ ou le placement du plus jeune enfant (ou de l'enfant unique). On considère que l'isolement a pris fin dès lors que la personne a vécu en couple (mariage ou union libre) *durant au moins trois mois* au cours du premier semestre suivant la sortie. De même, on considère qu'il y a (re)prise d'un emploi lorsque la mère isolée s'est (re)mise à travailler peu de temps avant la sortie (*i.e.* au cours du dernier trimestre d'API) ou peu de temps après (*i.e.*, au plus tard, au début du deuxième trimestre de non-perception) et qu'elle a été active occupée *durant au moins trois mois* au cours du premier semestre suivant la sortie (dans le cas où seulement trois mois d'emploi ont été observés, ces mois doivent être consécutifs). Quant au troisième événement (*i.e.* le dépassement du plafond de ressources lié à la perception d'autres prestations), on suppose qu'il s'est produit lorsqu'on a : $(MPF_{ap} - MPF_{av}) > MAPI$, où MPF_{ap} est le montant mensuel moyen perçu au titre des autres prestations juste *après* la sortie (*i.e.* au cours du premier trimestre suivant la fin de l'épisode d'API ou, si l'information est manquante, au cours du deuxième trimestre), MPF_{av} est le montant mensuel moyen de ces autres prestations juste *avant* la sortie (*i.e.* au cours du dernier trimestre d'API), et $MAPI$ désigne le montant mensuel moyen de l'API au cours du dernier trimestre de perception. Pour plus de détails, voir Chaupain (1998), pp. 433-447.

⁶⁶ La plupart des cas de sortie anticipée par dépassement du plafond de ressources n'ont pu être repérés ici. En effet, dans le fichier longitudinal des bénéficiaires de l'API comme dans le fichier des exclus, seul le montant des différentes prestations perçues est connu mois par mois ; pour tous les autres types de revenus, on ne dispose que de l'information fournie lors de la déclaration annuelle de ressources. Lorsque l'on examine les trajectoires d'activité des 903 mères isolées qui sont sorties pour une cause indéterminée (avant la fin de la durée légale), on constate que 190 d'entre elles (soit 21 %) ont travaillé au cours des six derniers mois de perception et étaient toujours actives occupées à l'issue de leur épisode d'API (*i.e.* elles ont connu au moins trois mois d'emploi au cours du premier semestre suivant la sortie) ; parmi celles-ci, il y a sans doute des femmes qui ont perdu le bénéfice de l'API à la suite d'un accroissement de leurs revenus d'activité (augmentation du nombre d'heures travaillées, changement d'emploi, etc.). En faisant l'hypothèse que ces 190 mères isolées ont toutes effectivement quitté le dispositif pour cette raison, la proportion de sorties vers l'emploi (parmi les sorties anticipées) serait de 18,6 % (voire 20,4 %, si l'on tient compte des cas où l'accès à un emploi n'est pas le seul événement observé).

⁶⁷ Par ailleurs, on notera que c'est dans ce sous-groupe que le pourcentage de sorties restant inexpliquées est le plus faible (39,5 %).

Tableau III.1 :

Répartition des mères isolées ayant quitté l'API selon le calendrier de la sortie, dans chacun des cinq sous-groupes définis sur la base de l'âge du plus jeune enfant au moment de la demande

(mères isolées ayant demandé l'API entre juillet 1991 et mai 1994, dont l'épisode de perception a effectivement débuté au cours de cette période et dont la situation au sortir du dispositif a été observée)

En %

Age du plus jeune enfant encore né	non	de 0	de 11	de 24	36 mois	<i>Ensemble</i>
	à 11 mois	à 23 mois	à 35 mois	ou plus		
Sortie au terme légal	18,4	27,3	35,2	54,6	54,8	39,3
Sortie anticipée	81,5	72,4	63,8	43,4	44,1	59,9
Sortie après prolongation de la période de droits	0,1	0,3	1,0	2,0	1,1	0,8
<i>N</i>	<i>736</i>	<i>341</i>	<i>312</i>	<i>249</i>	<i>1 101</i>	<i>2 739</i>

(sortie = au moins six mois consécutifs de non-perception)

Source : Fichier longitudinal des bénéficiaires de l'API en Meurthe-et-Moselle (ADEPS)

Le tableau III.3 permet de comparer les caractéristiques des trois sous-populations suivantes : les mères isolées ayant quitté l'API avant le terme légal en reprenant une vie de couple, celles dont la sortie anticipée est probablement due à un accroissement de leurs revenus d'activité, et celles qui ont attendu la fin de droits ⁶⁸.

Dans le cas de l'API longue, ce sont des femmes un peu plus jeunes que les autres, en moyenne, qui ont mis fin à leur isolement. A leur entrée dans le dispositif, 81,2 % d'entre elles n'avaient pas encore d'enfant à charge (la proportion étant de 75 % chez les femmes qui sont restées bénéficiaires jusqu'au terme légal et de 68,1 % parmi celles qui sont vraisemblablement sorties à la suite d'un accroissement de leurs revenus d'activité). Chez les mères isolées ayant bénéficié d'une API courte, on constate, au contraire, que celles qui ont repris une vie de couple avaient de plus lourdes charges familiales que les autres (2,6 enfants, en moyenne, contre 2,1 pour les femmes qui ont attendu la fin de droits et 1,9 chez les autres) ; ce qui peut expliquer le fait qu'il y ait, parmi ces femmes, beaucoup d'inactives (73,4 %). Enfin, chez les sortantes (d'une API longue ou courte) qui ont mis fin à leur isolement, la proportion de femmes vivant dans des communes de moins de 2 000 habitants est significativement plus élevée.

Quant aux mères isolées qui ont probablement perdu le bénéfice de l'API en raison de leurs revenus d'activité, il n'est pas étonnant de constater que la plupart d'entre elles étaient déjà actives occupées à leur entrée dans le dispositif (c'est sans doute la raison pour laquelle ces femmes percevaient, en moyenne, un montant d'API plus faible que les autres).

⁶⁸ Ont été classées parmi les sortantes ayant mis fin à leur isolement, outre celles pour qui la reprise de la vie en couple est le seul motif de sortie apparent, toutes les femmes qui, parallèlement à cet événement, ont connu (avant le terme légal) un autre changement de situation (y compris l'accès à un emploi), changement de situation considéré ici comme secondaire. Dans le sous-échantillon des mères isolées qui sont (probablement) sorties vers l'emploi, figurent toutes celles pour lesquelles le motif de fin de perception n'a pu être clairement identifié, mais qui étaient actives occupées au sortir du dispositif (*cf.*, *supra*, note 66).

Un dernier point mérite d'être noté : parmi les femmes qui n'ont pas attendu la fin de leur API longue, celles qui ont repris une vie de couple sont restées moins longtemps bénéficiaires, en moyenne, que celles qui sont sorties vers l'emploi (12,2 mois contre 17,1 mois) ; dans les autres sous-groupes, en revanche, les durées moyennes avant survenance de ces deux événements (*i.e.* la fin de l'isolement et l'insertion dans l'emploi) sont peu différentes (*cf.* tableau III.4).

Tableau III.2 :

Répartition des mères isolées ayant quitté l'API avant le terme légal selon le motif de fin de perception, dans chacun des cinq sous-groupes définis sur la base de l'âge du plus jeune enfant au moment de la demande

(mères isolées ayant demandé l'API entre juillet 1991 et mai 1994, dont l'épisode de perception a effectivement débuté

au cours de cette période et dont la situation au sortir du dispositif a été observée)

En %

	non Age du plus jeune enfant encore né	de 0 à 11 mois	de 11 à 23 mois	de 24 à 35 mois	36 mois ou plus	Ensemble
Fin de l'isolement	45,0	37,3	25,1	25,0	15,4	31,3
Accès à un emploi	7,3	6,5	8,6	10,2	5,6	7,0
Accroissement du montant total des autres prestations	2,8	1,6	3,0	0,9	3,5	2,7
Absence d'enfants à charge	0,7	0,8	1,5	1,9	2,5	1,4
Fin de l'isolement et accès à un emploi	3,2	0,4	1,0	0,9	0,6	1,6
Fin de l'isolement et accroissement du montant total des autres prestations	1,3	0,0	0,0	0,0	0,2	0,6
Accès à un emploi et accroissement du montant total des autres prestations	0,0	0,0	0,0	0,9	0,2	0,1
Accès à un emploi et absence d'enfants à charge	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4	0,1
Fin de l'isolement, accès à un emploi et accroissement du montant total des autres prestations	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
Motif de sortie non identifié	39,5	53,4	60,8	60,2	71,6	55,1
dont possible accroissement des revenus du travail	7,0	8,1	14,1	13,9	17,5	11,6
<i>N</i>	600	247	199	108	486	1 640

Source : Fichier longitudinal des bénéficiaires de l'API en Meurthe-et-Moselle (ADEPS)

Tableau III.3 :

Caractéristiques des mères isolées bénéficiaires de l'API, selon le mode de sortie ^a

(mères isolées ayant demandé l'API entre juillet 1991 et mai 1994, dont l'épisode de perception a effectivement débuté au cours de cette période et dont la situation au sortir du dispositif a été observée)

	Sortie au terme légal			Sortie anticipée par reprise d'une vie de couple			Sortie anticipée par accroissement des revenus du travail		
	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(3)
Nationalité :									
étrangère (en %)	10,0	5,0	6,3	3,7	7,6	5,1	5,5	4,9	6,5
Age moyen ^b	23,0	34,2	30,8	21,7	35,0	25,0	22,6	35,0	28,7
	(5,8)	(7,0)	(7,6)	(4,2)	(5,7)	(6,6)	(3,9)	(6,4)	(7,5)
Etat matrimonial (en %)									
Célibataire	74,3	0,5	11,4	78,5	0,0	44,5	70,3	0,0	24,2
Séparée ou divorcée	23,5	82,9	73,9	17,8	91,1	47,5	24,2	82,1	61,9
Autres	2,2	16,6	14,7	3,7	8,9	8,0	5,5	17,9	13,9
Nombre moyen d'enfants à charge ^b	0,50	2,13	1,91	0,29	2,61	1,21	0,37	1,90	1,32
	(1,10)	(1,03)	(1,21)	(0,69)	(1,24)	(1,45)	(0,59)	(0,93)	(1,01)
Statut d'activité (en %)									
Active occupée	19,9	21,8	18,5	22,8	12,7	17,8	50,5	68,3	56,4
Chômeuse	25,7	17,2	18,9	20,8	13,9	21,3	22,0	14,6	20,7
Inactive	54,4	61,0	62,6	56,4	73,4	60,9	27,5	17,1	22,9
Montant moyen d'API perçu (kF / mois) ^b	2,470	2,954	2,793	2,371	2,848	2,530	1,996	1,943	1,904
	(0,890)	(1,194)	(1,141)	(1,005)	(1,187)	(1,044)	(1,150)	(1,408)	(1,247)
Montant total moyen des prestations perçues (kF / mois) ^b	3,521	4,420	4,424	3,318	5,153	4,115	3,030	3,203	3,236
	(1,411)	(1,745)	(1,717)	(1,211)	(1,748)	(1,683)	(1,362)	(1,901)	(1,611)
Taille de la commune de résidence (en %)									
Moins de 2 000 hab.	8,8	17,2	14,9	18,5	25,3	18,7	12,1	11,4	13,3
2 000 à 10 000 hab.	44,1	38,2	39,2	40,6	41,8	40,0	39,6	43,9	39,0
10 000 hab. ou plus	47,1	44,6	45,9	40,9	32,9	41,3	48,3	44,7	47,7
<i>N</i>	136	615	1 099	298	79	550	91	123	323

^a Caractéristiques observées à l'entrée dans l'API.^b Ecart-type entre parenthèses.

(1) : Mères isolées ayant demandé l'API durant leur grossesse

(2) : Mères isolées dont le plus jeune enfant était âgé de 36 mois ou plus au moment de la demande d'API

(3) : Ensemble des mères isolées (y compris celles appartenant aux trois sous-groupes intermédiaires)

Source : Fichier longitudinal des bénéficiaires de l'API en Meurthe-et-Moselle (ADEPS)

Tableau III.4 :

Durée moyenne de perception de l'API ^a, dans chacun des cinq sous-groupes définis sur la base de l'âge du plus jeune enfant au moment de la demande, selon le mode de sortie

(mères isolées ayant demandé l'API entre juillet 1991 et mai 1994, dont l'épisode de perception a effectivement débuté au cours de cette période et dont la situation au sortir du dispositif a été observée)

Age du plus jeune enfant	non encore né	de 0 à 11 mois	de 11 à 23 mois	de 24 à 35 mois	36 mois ou plus	Ensemble
Sortie au terme légal (ou après prolongation de la période de droits initiale)	39,7 (2,5)	28,3 (4,5)	17,8 (5,0)	10,9 (2,9)	11,1 (3,2)	16,8 (10,5)
Sortie anticipée par reprise d'une vie de couple	12,2 (9,1)	9,7 (6,9)	6,7 (5,1)	5,0 ^b (2,3)	4,0 (2,1)	9,7 (8,1)
Sortie anticipée par accroissement des revenus du travail	17,1 (9,7)	10,2 (8,1)	7,2 (4,7)	4,9 ^b (2,2)	4,3 (2,2)	9,0 (8,3)
Autres sorties anticipées	13,1 (9,3)	9,6 (7,4)	7,1 (4,7)	4,9 (2,2)	4,6 (2,3)	8,0 (7,1)

^a Durée en mois, écart-type entre parenthèses (sortie = au moins six mois consécutifs de non-perception).

^b Moyenne calculée sur moins de 30 observations.

Source : Fichier longitudinal des bénéficiaires de l'API en Meurthe-et-Moselle (ADEPS)

Tableau III.5 :

Le motif de sortie de l'API : comparaison des chiffres fournis par différentes sources

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
Fin de la durée légale	55,4	37,1	51,8	58,6	39,3
Fin de l'isolement	17,0	33,9	16,4	25,1	20,1
Ressources supérieures au plafond	21,0	28,1	18,9	14,3	12,9
Absence d'enfants à charge	2,6	0,9	-	1,5	0,9
Autres cas (ou motif indéterminé)	4,0	-	12,9	0,5	26,8
N	500	221	?	917	2 739

(1) : ACT (1982) [dossiers d'allocataires ; personnes ayant perdu le bénéfice de l'API en 1981-82 ; enquête nationale]

(2) : Ray *et al.* (1983) [dossiers d'allocataires ; mères isolées sorties de l'API avant mars 1983 ; Meurthe-et-Moselle]

(3) : Fragonard (1987) [dossiers d'allocataires ; personnes ayant perdu le bénéfice de l'API en mai 1986 ; enquête nationale]

(4) : Chaupain et Guillot (1997) [enquête postale auprès des ex-bénéficiaires ; mères isolées dont l'épisode d'API a pris fin entre août 1991 et juin 1996 ; Meurthe-et-Moselle]

(5) : Fichier longitudinal des bénéficiaires de l'API en Meurthe-et-Moselle [mères isolées dont l'épisode d'API a pris fin entre août 1991 et juin 1996]

2. Les modes de sortie de l'API et leurs déterminants

Comme on vient de le voir, la sortie de l'API peut prendre diverses formes : l'arrivée du terme légal, la fin de l'isolement, l'insertion dans l'emploi, etc. Ces différents modes de sortie répondent-ils à des déterminants spécifiques ? C'est ce que l'on a cherché à savoir. L'analyse a été menée, là encore, en distinguant API courte (cinquième sous-groupe) et API longue (premier sous-groupe).

2.1. Le cas des bénéficiaires d'une API courte

Dans le cas de l'API courte, les modes de sortie qui ont pu être pris en compte sont les suivants : la sortie au terme légal (ou après prolongation de la période de droits initiale), la sortie anticipée par reprise d'une vie de couple, la sortie anticipée par accroissement des revenus du travail, et la sortie anticipée pour un autre motif (ou dont la cause n'a pu être identifiée)⁶⁹. Ces quatre types de transition ont été analysés séparément. Pour chaque transition, c'est un modèle *Logit* dichotomique (*cf., supra*, partie II, paragraphe 4.1.) qui a été estimé⁷⁰. On a introduit les mêmes variables explicatives que précédemment. Les résultats sont présentés dans le tableau III.6⁷¹.

La probabilité de percevoir l'API jusqu'au terme légal est significativement plus élevée pour les mères les plus jeunes (*i.e.* moins de 30 ans). Celles qui ont au moins deux enfants à charge ont également une plus forte probabilité d'attendre la fin de droits, toutes choses égales par ailleurs. Deux autres facteurs jouent positivement : le fait d'être inactive et la part de l'API dans le total des prestations perçues. L'effet de cette dernière variable est assez marqué : aux valeurs modales des autres variables explicatives⁷², lorsque l'API représente moins de 25 % du total des prestations perçues, la probabilité de sortir au terme légal est de 0,36 ; dans l'hypothèse d'un ratio API / prestations supérieur ou égal à 75 %, cette probabilité se trouve multipliée par deux (0,72).

Il n'y a pas de lien significatif, en revanche, entre ce ratio et la probabilité de sortie anticipée par reprise d'une vie de couple. Dans ce type de transition, l'âge de la mère et le nombre d'enfants à charge ne semblent pas non plus jouer, et ce, contre toute attente. En fait, parmi les variables prises en compte, seules deux se sont révélées significatives : le statut d'activité et la taille de la commune de résidence. Les mères qui travaillent ont une plus faible probabilité que les autres de quitter l'API en mettant fin à leur isolement. Autre constatation : dans les communes de moins de 2 000 habitants, la sortie anticipée par mariage ou concubinage est plus probable (caractère stigmatisant de la prestation ?).

Dans le troisième modèle, celui qui a trait à la sortie vers l'emploi, le rôle central du statut d'activité est clairement mis en évidence. Comme on pouvait s'y attendre, c'est pour les mères isolées qui bénéficient de l'API tout en ayant un emploi (dès le premier mois de perception) que la probabilité de sortie anticipée par accroissement des revenus du travail est la plus élevée. Les chômeuses ont également une plus forte

⁶⁹ Comme précédemment, on considère qu'il y a sortie anticipée par mariage ou concubinage dès lors que l'allocataire a mis fin à son isolement, que ce soit ou non le seul changement de situation observé. On suppose que la fin de perception est due à un accroissement des revenus du travail (dépassement du plafond) dans les deux cas de figure suivants : d'une part, lorsque l'allocataire, qui n'a pas attendu la fin de droits et qui vit toujours seule, a trouvé un emploi ; d'autre part, lorsqu'aucun événement susceptible d'expliquer la sortie (anticipée) n'a été observé et que la personne, toujours isolée, est active occupée à l'issue de son épisode d'API.

⁷⁰ Ces traitements ont été effectués sous LIMDEP (programme *Logit*).

⁷¹ Les mères isolées dont on a perdu la trace ont été écartées du champ de l'analyse. En revanche, les cas de censure à droite ont pu être pris en compte : à la fin de la période générale d'observation, les quelques femmes concernées bénéficiaient toutes d'une prolongation de droits.

⁷² Comme on l'a précisé plus haut, le cas envisagé est celui d'une femme de nationalité française, âgée de 30 à 40 ans, séparée ou divorcée, avec deux enfants à charge, dont le plus jeune a 6 ans ou plus, inactive, vivant dans une commune de 10 000 habitants ou plus.

probabilité que les inactives de voir leur épisode d'API s'achever ainsi. Trois autres variables ont un effet significatif : l'âge de la mère (les femmes âgées de 40 ans ou plus ayant de plus grandes chances de sortir vers l'emploi), la part de l'API dans le total des prestations perçues (qui joue dans le sens attendu, *i.e.* négativement : plus cette part est importante, plus la probabilité de sortie anticipée par accroissement des revenus du travail est faible) et, dans une moindre mesure (l'effet n'est significatif qu'au seuil de 10 %), le fait de résider dans une commune de moins de 2 000 habitants (la sortie vers l'emploi étant, dans ce cas de figure, moins probable).

Quant à la probabilité de sortie anticipée pour un autre motif (*i.e.* quand il ne s'agit pas d'une sortie vers la vie en couple ou l'emploi), elle est significativement plus faible lorsque la mère isolée perçoit l'API tout en étant active occupée (c'est la sortie par accroissement des revenus du travail qui est alors plus probable) ou lorsque l'API représente au moins 75 % du total des prestations. Le nombre d'enfants à charge a également un effet négatif (significatif au seuil de 10 %). Enfin, cette analyse montre que les veuves ont une plus forte probabilité que les mères séparées ou divorcées de quitter ainsi le dispositif (dépassement du plafond de ressources dû au versement du capital-décès ou de l'allocation de veuvage ?) ⁷³.

2.2. Le cas des bénéficiaires d'une API longue

Chez les bénéficiaires d'une API longue, ce sont deux types de transition qui ont été étudiés : la sortie vers la vie en couple, que cet événement se produise avant la fin de la durée légale ou non, et la sortie vers l'emploi, anticipée ou pas ⁷⁴. Chacune de ces deux transitions a été analysée à l'aide d'un modèle à temps de sortie accéléré (*cf.*, *supra*, partie II, paragraphe 3.1.1.), dont la variable expliquée est la durée effective de perception de l'API (ou, plus exactement, le logarithme de cette durée) avant survenance de l'événement d'intérêt (*i.e.*, selon le cas, la fin de l'isolement ou l'insertion dans l'emploi) ⁷⁵. Dans l'un et l'autre modèle, les épisodes d'API n'ayant pas débouché sur l'événement en question sont tous considérés comme censurés à droite (à la date de sortie de l'API).

Les fonctions de risque et de survie relatives à ces deux types de transition ont été estimées par la méthode actuarielle (*cf.*, *supra*, partie II, paragraphe 2.1.) ⁷⁶. Comme on pourra le constater en se reportant aux graphiques III.1 et III.2, plus fréquentes que les sorties vers l'emploi, les reprises de vie commune sont également plus précoces (en règle générale). Au fil du temps, dans un cas comme dans l'autre, le risque ne varie guère (l'échelle de l'axe des ordonnées du graphique III.1 est trompeuse) : entre 0 et 2,3 %, pour ce qui est de la sortie vers la vie en couple –c'est au cours du 2^e trimestre de perception, *i.e.* peu avant ou peu après la naissance de l'enfant, que le risque est le plus élevé– ; entre 0 et 3,9 %, dans le cas de la

⁷³ Les quatre modèles *Logit* qui viennent d'être présentés ont tous un très faible pouvoir explicatif : dans le cas de la sortie vers l'emploi, c'est un R^2 de 0,184 qui a été obtenu (R^2 de McFadden) ; pour les autres types de transition, le R^2 est bien inférieur à 0,10.

⁷⁴ Dans le premier sous-groupe, comme on le sait, le taux de censure est assez élevé (24,3 %). Au moment où l'observation a pris fin, parmi les 283 femmes concernées, 159 (soit plus de la moitié d'entre elles) pouvaient encore bénéficier de l'API pendant un certain temps avant que le terme légal soit atteint (les 124 autres ayant toutes d'ores et déjà perçu la prestation pendant une durée au moins égale à la durée de droits initiale) ; et l'on ignore si celles-ci seront effectivement restées dans le dispositif jusqu'à la fin de droits ou pas. Dès lors, à moins d'exclure tous ces cas, l'approche adoptée pour l'API courte (approche fondée sur la distinction entre sortie anticipée et sortie au terme légal) ne pouvait être retenue ici. Pour ce qui est de la définition des deux types de transition que l'on a choisi d'analyser (*i.e.* vers la vie en couple et vers l'emploi), là encore, il convient d'insister sur le point suivant : quel que soit le statut d'activité de l'ex-bénéficiaire à l'issue de l'épisode d'API (qu'elle soit inactive ou non), dès lors que celle-ci a mis fin à son isolement, on considère qu'il y a sortie vers la vie en couple. Et l'on suppose que la sortie s'effectue vers l'emploi lorsque l'ex-bénéficiaire, toujours isolée, est active occupée au sortir du dispositif (le statut d'activité au cours de l'épisode de perception n'étant pas pris en compte). Une dernière précision doit être apportée ici : si les mères isolées dont l'épisode d'API est censuré à droite figurent dans l'échantillon étudié, celles qui n'ont pu être retrouvées à leur sortie, en revanche, en ont été exclues.

⁷⁵ Pour l'estimation, on a utilisé la procédure *Lifereg* de SAS.

⁷⁶ Procédure *Lifetest* de SAS

transition vers l'emploi (la valeur maximale étant observée au 14^e trimestre, *i.e.* au moment de la fin de droits).

Les résultats de l'estimation des deux modèles (par la méthode du maximum de vraisemblance) sont résumés dans le tableau III.7.

Pour chacune des deux transitions, deux spécifications alternatives ont été testées : il s'agit, comme précédemment (*cf.*, *supra*, partie II, paragraphe 3.1.1.), des spécifications Weibull et Log-logistique. On ne peut pas dire que l'une soit clairement plus adaptée que l'autre. En effet, les logarithmes des vraisemblances sont très proches (le risque de base étant, dans les deux cas, presque constant). D'une version à l'autre, les coefficients estimés des variables exogènes varient peu.

D'après les résultats du premier modèle, le risque de sortie vers la vie en couple est significativement plus élevé pour les femmes les plus jeunes (moins de 25 ans). De même, toutes choses égales par ailleurs, lorsqu'elles résident dans une commune de moins de 2 000 habitants, les mères isolées reprennent plus rapidement une vie de couple. Le fait que l'API représente moins de 25 % du total des prestations perçues joue dans le sens attendu (accélérant la sortie), mais l'effet n'est significatif qu'au seuil de 10 % dans l'une des deux versions du modèle (Log-logistique). Quant aux autres facteurs pris en compte, à savoir la nationalité, l'état matrimonial, le nombre d'enfants et le statut d'activité, ils ne semblent pas intervenir.

Comme on a déjà pu le constater à propos de l'API courte, bénéficiaire de la prestation tout en étant active occupée (dès le premier mois de perception) est un facteur qui accélère la sortie vers l'emploi. Cette transition est également plus précoce lorsque la part de l'API dans le total des prestations perçues est inférieure à 25 %. En revanche, et ce résultat est plutôt inattendu, le fait de n'avoir encore aucun enfant à charge retarderait l'insertion. On peut se demander si ce n'est pas le rôle du niveau de diplôme ou de qualification qui est ici indirectement appréhendé : ces femmes devenues bénéficiaires alors qu'elles attendent leur premier enfant sont probablement celles qui ont le moins d'expérience professionnelle – elles sont, en moyenne, plus jeunes que les autres –, et c'est peut-être parmi elles que la proportion d'allocataires sorties du système scolaire sans aucun diplôme est la plus forte (ce qui expliquerait leur insertion moins rapide). Enfin, on constate que les mères âgées de 20 à 25 ans ont une plus forte probabilité que les autres (*i.e.* leurs cadettes ou leurs aînées) de sortir vers l'emploi, *ceteris paribus*.

Tableau III.6 :

Sortie au terme légal et sortie anticipée : paramètres estimés des modèles *Logit* – le cas des bénéficiaires d'une API courte

Variables expliquées	Probabilité de sortir de l'API ...			
	... au terme légal	... avant la fin de droits, par reprise d'une vie de couple	... avant la fin de droits, par accroissement des revenus du travail	... avant la fin de droits, pour un autre motif
Constante	0,9816 *** (0,2208)	-2,6950 *** (0,5322)	-3,2327 *** (0,4166)	-1,2868 *** (0,2518)
Nationalité : étrangère	-0,3308 (0,2640)	0,2691 (0,4599)	-0,2702 (0,4730)	0,4094 (0,2764)
Age				
<i>Moins de 30 ans</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
30 à 40 ans	-0,4010 ** (0,1718)	0,5456 (0,3353)	0,5104 * (0,2753)	0,1321 (0,1983)
40 ans ou plus	-0,4862 ** (0,2119)	0,2096 (0,4279)	0,6272 ** (0,3089)	0,2916 (0,2394)
Etat matrimonial				
<i>Séparée ou divorcée</i>	<i>Réf.</i>	-	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Veuve	-0,6377 ** (0,2581)	-	0,1263 (0,4051)	1,0362 *** (0,2537)
Autres cas	-0,2626 (0,1879)	-	-0,2056 (0,3436)	0,5598 *** (0,2006)
Nombre d'enfants				
1	<i>Réf.</i>	0,0527 (0,3320)	0,2902 (0,2581)	<i>Réf.</i>
2	0,3662 ** (0,1657)	-	-	-0,3531 * (0,1894)
3 ou plus	0,3875 * (0,2089)	-	-	-0,4116 * (0,2311)
Age du benjamin : < 6 ans	0,0140 (0,1460)	0,4036 (0,2610)	-	-0,0966 (0,1671)
Statut d'activité				
Active occupée	-0,4672 *** (0,1573)	-0,9257 *** (0,3556)	2,5599 *** (0,2637)	-0,6470 *** (0,1958)
Chômeuse (ou en congé de maladie ou maternité)	-0,2874 (0,1782)	-0,3751 (0,3509)	1,1550 *** (0,3394)	0,1662 (0,1927)
<i>Inactive</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>

Tableau III.6 (suite)

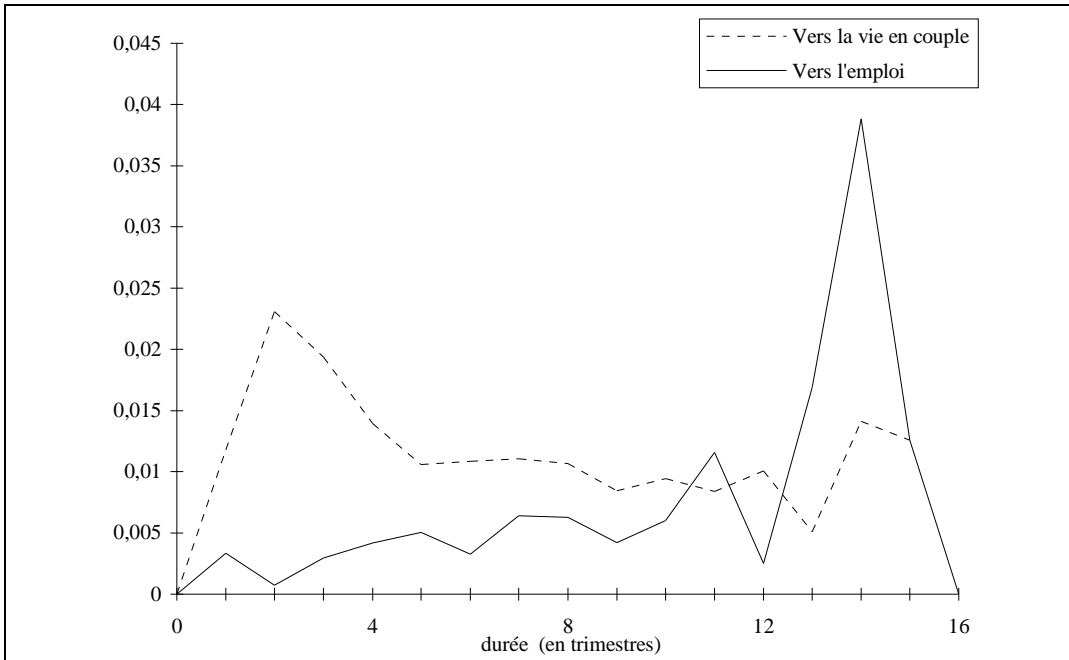
Part de l'API dans le total des prestations perçues	-	-0,8032 (0,5081)	-0,8651 ** (0,4225)	-
Part de l'API				
Moins de 25 %	-1,5351 *** (0,2839)	-	-	1,1246 *** (0,2810)
25 à 50 %	-0,7318 *** (0,1989)	-	-	0,5667 ** (0,2263)
50 à 75 %	-0,3324 * (0,1724)	-	-	0,3611 * (0,1986)
75 % ou plus	Réf.	-	-	Réf.
Taille de la commune de résidence				
Moins de 2 000 hab.	-0,0805 (0,1801)	0,6862 ** (0,3201)	-0,6163 * (0,3169)	0,0726 (0,2019)
2 000 à 10 000 hab.	-0,0636 (0,1400)	0,3677 (0,2752)	-	-0,1297 (0,1603)
10 000 hab. ou plus	Réf.	Réf.	-	Réf.
Log. de la vraisemblance	-717,44	-271,66	-314,92	-592,96
R ² de McFadden	0,054	0,045	0,184	0,059
Nombre d'observations	1 106	1 106	1 106	1 106
Moyenne de la var. dépendante	0,56	0,07	0,11	0,26

Notes :

- les caractéristiques individuelles prises en compte sont celles qui ont été observées à l'entrée dans l'API ;
- les écarts-types estimés sont donnés entre parenthèses.

*** Significatif au seuil de 1%
au seuil de 10%

** Significatif au seuil de 5% * Significatif

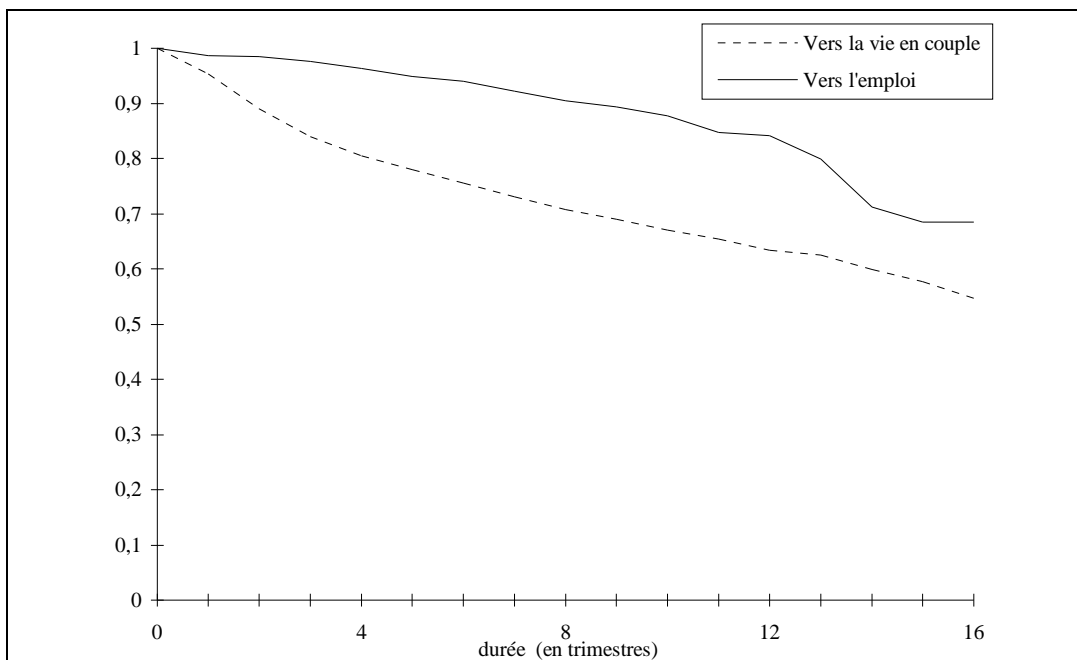


Graphique III.1 :

Taux de sortie de l'API (au cours du trimestre t) vers la vie en couple et vers l'emploi, pour les femmes qui étaient enceintes au moment de la demande

(estimations non paramétriques - méthode actuarielle ;

sortie = au moins six mois consécutifs de non-perception)



Graphique III.2 :

Probabilité de rester bénéficiaire de l'API (au-delà du trimestre t), dans le cas des transitions vers la vie en couple et vers l'emploi, pour les femmes qui étaient enceintes au moment de la demande

(estimations non paramétriques - méthode actuarielle ;

sortie = au moins six mois consécutifs de non-perception)

Tableau III.7 :

Sortie vers la vie en couple et sortie vers l'emploi : paramètres estimés des modèles à temps de sortie accéléré – le cas des bénéficiaires d'une API longue

	Sortie vers la vie en couple		Sortie vers l'emploi	
	Weibull	Log-logistique	Weibull	Log-logistique
Constante	5,3106 *** (0,2775)	5,0113 *** (0,2781)	5,0507 *** (0,2559)	4,9645 *** (0,2609)
Nationalité : étrangère	0,3833 (0,3234)	0,3637 (0,3256)	0,0573 (0,2448)	0,0361 (0,2646)
Age				
Moins de 20 ans	-0,7714 *** (0,2258)	-0,7838 *** (0,2317)	-0,2365 (0,2105)	-0,2528 (0,2192)
20 à 25 ans	-0,7323 *** (0,2048)	-0,7233 *** (0,2086)	-0,3911 ** (0,1767)	-0,4100 ** (0,1866)
25 ans ou plus	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Etat matrimonial				
<i>Célibataire</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Séparée ou divorcée	-0,0904 (0,1859)	-0,0944 (0,1960)	0,0085 (0,1686)	-0,0309 (0,1800)
Autres cas	0,0732 (0,3399)	0,1747 (0,3388)	-0,0291 (0,3079)	-0,0341 (0,3214)
Pas d'enfant à charge	-0,1044 (0,1980)	-0,1338 (0,2065)	0,3681 ** (0,1658)	0,3715 ** (0,1759)
Statut d'activité				
Active occupée	0,0313 (0,1771)	0,0482 (0,1900)	-0,8754 *** (0,1773)	-0,9460 *** (0,1812)
Chômeuse (ou en congé de maladie ou maternité)	0,0231 (0,1739)	0,0099 (0,1833)	-0,2780 (0,1947)	-0,2788 (0,1970)
Scolarisée - en formation	0,1173 (0,1842)	0,1376 (0,1982)	-0,3187 (0,2223)	-0,3046 (0,2221)
<i>Inactive</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Part de l'API dans le total des prestations familiales perçues				
Moins de 25 %	-0,6132 ** (0,3041)	-0,6051 * (0,3303)	-0,4746 ** (0,2272)	-0,5862 ** (0,2546)
25 à 50 %	-0,0869 (0,2176)	-0,1314 (0,2305)	-	-
50 à 75 %	-0,1123 (0,1704)	-0,1533 (0,1817)	-	-
75 % ou plus	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	-	-

Tableau III.7 (suite)

Taille de la commune de résidence				
Moins de 2 000 hab.	-0,5329 *** (0,1786)	-0,5769 *** (0,1931)	0,0164 (0,2037)	0,0524 (0,2128)
2 000 à 10 000 hab.	-0,3030 ** (0,1381)	-0,3456 ** (0,1471)	-0,0241 (0,1329)	-0,0400 (0,1415)
10 000 hab. ou plus	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Paramètre d'échelle	1,0773 (0,0544)	0,9498 (0,0467)	0,6559 (0,0514)	0,6162 (0,0480)
Log. de la vraisemblance	-930,92	-925,49	-371,29	-371,11
Nombre d'observations	1 019	1 019	1 019	1 019
Nombre d'obs. non censurées	308	308	116	116

Notes :

- les caractéristiques individuelles prises en compte sont celles qui ont été observées à l'entrée dans l'API ;
- les écarts-types estimés sont donnés entre parenthèses.

*** Significatif au seuil de 1%
au seuil de 10%

** Significatif au seuil de 5% * Significatif

3. De l'API au RMI

Dans ce dernier paragraphe, on aborde la question de la sortie vers le RMI. Avant de présenter le modèle que l'on a estimé, on expose quelques résultats descriptifs.

3.1. Le relais entre API et RMI

Parmi les 2 739 mères isolées dont le parcours à l'issue de l'épisode d'API est connu, 24,8 % ont perçu le RMI *durant au moins trois mois* (consécutifs ou non) *au cours du premier semestre suivant la sortie de l'API* (cf. tableau III.8)⁷⁷. L'enchaînement de ces deux minima sociaux est donc un phénomène relativement fréquent^{78, 79}.

Chez les femmes dont le plus jeune enfant était âgé de 24 à 35 mois au moment de la demande d'API, la proportion de passages au RMI est nettement plus élevée que dans les quatre autres sous-groupes : ce sont 37,4 % d'entre elles qui se sont vu accorder le RMI au sortir de l'API.

Comme on peut s'en douter, la transition vers le RMI est bien plus fréquente lorsque l'API a été perçue jusqu'au terme légal : 44,5 % des mères isolées ayant attendu la fin de droits sont devenues RMIstes. Dans le cas des sorties anticipées vers la vie en couple et vers l'emploi, les proportions observées sont, respectivement, de 12 % et 7,1 %. C'est parmi les femmes qui avaient demandé l'API durant leur grossesse (premier sous-groupe) et qui en ont bénéficié jusqu'aux trois ans de l'enfant que la proportion de passages au RMI est la plus forte (55,2 %).

Les mères isolées qui ont touché le RMI (durant au moins trois mois) sont restées bénéficiaires de l'API, en moyenne, plus longtemps que les autres ; c'est ce que l'on constate dans chacun des cinq sous-groupes (cf. tableau III.9). 72,1 % d'entre elles sont sorties à la fin de la durée légale (la proportion étant de 29,6 % dans le reste de la cohorte).

Ces mères isolées ont à peu près le même âge que les autres sortantes et, en moyenne, elles ont le même nombre d'enfants à charge. En revanche, à l'entrée dans l'API, elles étaient plus souvent inactives (65,1 % des cas, contre 54,2 % chez les autres). Seulement 13,7 % d'entre elles avaient un emploi (contre 25,1 % des autres sortantes).

⁷⁷ Si l'on comptabilise toutes celles qui en ont bénéficié pendant seulement un ou deux mois (toujours lors du premier semestre suivant la sortie de l'API), la proportion de passages au RMI est de 34,5 %.

⁷⁸ La présente analyse ne porte pas sur l'ensemble de la cohorte. Ont été exclues, d'une part, les 397 sortantes de l'API qui n'ont pu être suivies et, d'autre part, les 343 mères isolées dont l'épisode d'API est censuré à droite. Parmi ces femmes, on ignore combien sont passées (ou vont passer) directement de l'API au RMI. En supposant qu'il n'y en ait aucune (ce qui paraît peu probable), la proportion de sorties vers le RMI, dans l'ensemble de la cohorte cette fois, serait de 19,5 % (27,2 %, si l'on considère qu'il y a passage au RMI dès lors que cette allocation a été perçue durant au moins un mois au cours du premier semestre).

⁷⁹ D'après les résultats de l'enquête menée, en juin 1996, auprès des bénéficiaires et ex-bénéficiaires de Meurthe-et-Moselle, ce sont plus de 45 % des sortantes qui seraient passées de l'API au RMI. Dans cette enquête, toutefois, la proportion observée est vraisemblablement surestimée (le champ de l'enquête a été restreint aux seules personnes encore allocataires de la CAF de Meurthe-et-Moselle ; or, parmi les autres ex-bénéficiaires, il y a sans doute proportionnellement moins de femmes qui ont perçu le RMI à l'issue de leur épisode d'API). En outre, les chiffres fournis par les deux sources (*i.e.* l'enquête et le fichier longitudinal) ne sont pas exactement comparables. En effet, c'est une question simple qui a été posée lors de l'enquête ("*Lorsque vous avez cessé de percevoir l'API, avez-vous bénéficié du RMI ?*") ; ni le laps de temps qui s'est écoulé entre la fin de l'API et l'entrée au RMI, ni la durée effective de perception du RMI n'ont été explicitement pris en compte.

Tableau III.8 :

Proportion de passages au RMI, dans chacun des cinq sous-groupes définis sur la base de l'âge du plus jeune enfant au moment de la demande, selon le mode de sortie de l'API

(mères isolées ayant demandé l'API entre juillet 1991 et mai 1994, dont l'épisode de perception a effectivement débuté au cours de cette période et dont la situation au sortir du dispositif a été observée) en %

Age du benjamin	non encore né		de 0 à 11 mois		de 11 à 23 mois		de 24 à 35 mois		36 mois ou plus		<i>Ensemble</i>	
	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)
Sortie à la fin de la durée légale ^a	55,1	66,9	53,2	64,9	40,7	54,0	51,8	59,6	39,8	54,6	44,5	57,6
Sortie anticipée vers la vie en couple	12,1	23,5	15,1	21,5	9,6	17,3	10,7 ^b	10,7 ^b	10,1	12,7	12,0	20,4
Sortie anticipée vers l'emploi	2,2	4,4	10,8	13,5	13,3	17,8	14,8 ^b	18,5 ^b	5,7	13,0	7,1	11,8
Autre sortie anticipée	8,1	10,4	12,0	18,8	17,6	28,4	24,5	32,1	13,4	25,7	13,0	21,2
Ensemble des sorties anticipées	9,2	16,0	13,0	19,0	14,6	23,1	18,5	23,1	10,9	20,4	11,5	19,1
<i>Ensemble</i>	17,7	25,4	24,0	31,7	24,0	34,3	37,3	43,8	27,1	39,5	24,7	34,5
<i>N</i>	736		341		312		249		1 101		2 739	

^a Ou après prolongation de la période de droits initiale.

^b Pourcentage calculé sur moins de 30 observations.

(1) : perception du RMI durant au moins *trois* mois au cours des six premiers mois suivant la sortie de l'API

(2) : perception du RMI durant au moins *un* mois au cours des six premiers mois suivant la sortie de l'API

Source : Fichier longitudinal des bénéficiaires de l'API en Meurthe-et-Moselle (ADEPS)

Tableau III.9 :

Durée moyenne de perception de l'API ^a, dans chacun des cinq sous-groupes définis sur la base de l'âge du plus jeune enfant au moment de la demande, selon que la sortie s'est effectuée ou non vers le RMI (mères isolées ayant demandé l'API entre juillet 1991 et mai 1994, dont l'épisode de perception a effectivement débuté au cours de cette période et dont la situation au sortir du dispositif a été observée)

Age du plus jeune enfant	non encore né	de 0 à 11 mois	de 11 à 23 mois	de 24 à 35 mois	36 mois ou plus	Ensemble
Sortie vers le RMI ^b	30,2 (13,3)	22,4 (9,7)	14,5 (6,0)	9,6 (2,9)	10,1 (3,5)	15,9 (11,0)
Autres cas	15,6 (11,9)	12,5 (9,8)	9,8 (7,1)	7,5 (4,3)	7,4 (4,4)	10,7 (9,0)

^a Durée en mois, écart-type entre parenthèses (sortie = au moins six mois consécutifs de non-perception).

^b Au moins trois mois de perception du RMI au cours des six premiers mois suivant la sortie de l'API.

Source : Fichier longitudinal des bénéficiaires de l'API en Meurthe-et-Moselle (ADEPS)

3.2. La sortie vers le RMI et ses déterminants

Pour analyser le passage au RMI, on a utilisé un modèle *Logit* dichotomique (*cf.*, *supra*, partie II, paragraphe 4.1.).

S'agissant de la variable dépendante, deux définitions alternatives ont été retenues :

- 1) le fait de percevoir le RMI durant au moins **trois** mois (au sortir de l'API, *i.e.* au cours du premier semestre suivant la fin de l'épisode d'API)
- 2) le fait d'en bénéficier durant au moins **un** mois

Comme dans les modèles précédents, ce sont les caractéristiques individuelles initiales (*i.e.* observées à l'entrée dans l'API) qui ont été introduites comme variables explicatives. Des analyses séparées ont été menées pour les deux principaux sous-groupes (le premier et le cinquième) ⁸⁰. Les résultats des estimations ont été reportés dans le tableau III.10 ⁸¹, ⁸².

Dans le cas de l'API courte (cinquième sous-groupe), on constate que le statut d'activité est, là encore, un élément déterminant. Toutes choses égales par ailleurs, lorsque la mère isolée bénéficie de l'API tout en ayant un emploi (dès le premier mois de perception), la sortie vers le RMI est moins probable : dans ce cas de figure, la probabilité de percevoir le RMI durant au moins trois mois (à l'issue de l'épisode d'API) est

⁸⁰ Dans les deux cas, le modèle a été testé sur le sous-échantillon des mères isolées dont la situation à l'issue de l'épisode d'API est connue.

⁸¹ Pour ces traitements, on a utilisé le programme *Logit* de LIMDEP.

⁸² De nouveau, il convient de signaler que le modèle estimé a un très faible pouvoir explicatif (voir, au bas du tableau III.10, les valeurs du R² de McFadden).

trois fois plus faible (0,10, contre 0,32 dans la situation de référence, *i.e.* l'inactivité) ; quant à la probabilité d'en bénéficier durant au moins un mois, elle est presque divisée par deux (0,22 contre 0,41) ⁸³. Le fait d'être à la recherche d'un emploi (plutôt qu'en inactivité) a également un effet négatif. A l'inverse, et comme on pouvait s'y attendre, plus la part de l'API dans le total des prestations perçues (lors du premier mois) est importante, plus il y a de chances que l'épisode d'API débouche sur le RMI (la sortie avant la fin de la durée légale étant moins probable). Deux autres variables se sont révélées significatives (au seuil de 5 %), mais seulement dans une des deux versions du modèle : l'état matrimonial (les veuves ayant une plus faible probabilité que les autres femmes de passer de l'API au RMI, *ceteris paribus*), d'une part, et le fait d'avoir au moins trois enfants à charge (qui joue négativement), d'autre part.

Chez les femmes bénéficiant d'une API longue (premier sous-groupe), plusieurs facteurs semblent également jouer. Comme dans l'autre sous-groupe, on constate que le passage au RMI est moins probable lorsque l'allocataire est active occupée au début de l'épisode de perception ⁸⁴ ou/et lorsque la somme perçue au titre de l'API ne représente qu'une faible part du total des prestations familiales. Le fait de résider dans une petite commune a aussi pour effet de réduire le risque (rôle des stigmates ?). Enfin, cette analyse montre que les femmes un peu moins jeunes (*i.e.* celles qui avaient 25 ans ou plus au début de leur épisode d'API) ont une plus forte probabilité que les autres de sortir vers le RMI (la reprise d'une vie de couple et l'accès à l'emploi étant, pour ces mères isolées, plus tardifs, comme on l'a vu plus haut) ⁸⁵.

⁸³ Ces probabilités ont été estimées aux valeurs modales des autres variables discrètes et à la valeur moyenne du ratio API / prestations (0,65).

⁸⁴ Dans la première version du modèle, toutefois, l'effet estimé n'est pas significatif.

⁸⁵ On peut penser que c'est également le rôle de l'âge qui est appréhendé, de façon indirecte, par la variable indicatrice "*scolarisée - en formation*", variable significative au seuil de 1 % dans la seconde version du modèle et dont l'effet est négatif.

Tableau III.10 :

La sortie vers le RMI et ses déterminants : paramètres estimés du modèle *Logit* (dans ses différentes versions)

Variable expliquée	Bénéficiaires d'une API longue		Bénéficiaires d'une API courte	
	Probabilité de percevoir le RMI, au cours du premier semestre suivant la sortie de l'API, ...			
	... durant au moins 3 mois	... durant au moins 1 mois	... durant au moins 3 mois	... durant au moins 1 mois
Constante	-2,5456 *** (0,4411)	-1,8593 *** (0,3867)	-1,2904 *** (0,3670)	-0,8744 *** (0,3282)
Nationalité : étrangère	0,1935 (0,3683)	0,3962 (0,3263)	0,2539 (0,2917)	0,4340 (0,2664)
Age				
<i>Moins de 30 ans</i>	-	-	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
30 à 40 ans	-	-	-0,0635 (0,1870)	-0,2949 * (0,1697)
40 ans ou plus	-	-	0,2394 (0,2327)	-0,0226 (0,2124)
Age : 25 ans ou plus	0,6050 ** (0,2470)	0,4656 ** (0,2256)	-	-
Etat matrimonial				
<i>Célibataire</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	-	-
Séparée ou divorcée	0,1745 (0,2626)	-0,0940 (0,2391)	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Veuve	-	-	-0,5383 * (0,3244)	-0,7995 *** (0,2985)
Autres cas	0,2909 (0,4355)	0,1535 (0,3929)	0,4490 ** (0,1998)	0,5450 *** (0,1889)
Nombre d'enfants				
Aucun	0,3145 (0,2744)	0,4180 * (0,2449)	-	-
3 ou plus	-	-	-0,6075 *** (0,2008)	-0,2608 (0,1777)
Age du benjamin : < 6 ans	-	-	0,3049 * (0,1658)	0,1443 (0,1499)
Statut d'activité				
Active occupée	-0,3493 (0,2765)	-0,6019 ** (0,2463)	-1,3875 *** (0,2056)	-0,9197 *** (0,1694)
Chômeuse (ou en congé de maladie ou maternité)	0,0193 (0,2462)	-0,0651 (0,2191)	-0,5697 *** (0,1943)	-0,3537 ** (0,1787)
Scolarisée - en formation	-0,6389 * (0,3515)	-0,9058 *** (0,3050)	-	-
<i>Inactive</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>

Tableau III.10 (suite)

Part de l'API dans le total des prestations familiales perçues	1,0934 ** (0,4919)	0,9749 ** (0,4332)	0,9405 *** (0,3495)	1,2503 *** (0,3117)
Taille de la commune de résidence				
Moins de 2 000 hab.	-0,5966 * (0,3282)	-0,6240 ** (0,2794)	-	-
10 000 hab. ou plus	-	-	0,0455 (0,1439)	0,0262 (0,1309)
Log. de la vraisemblance	-331,60	-399,61	-594,17	-689,58
R ² de McFadden	0,034	0,042	0,076	0,067
Nombre d'observations	736	736	1 101	1 101
Moyenne de la var. dépendante	0,18	0,25	0,27	0,40

Notes :

- les caractéristiques individuelles prises en compte sont celles qui ont été observées à l'entrée dans l'API ;
- les écarts-types estimés sont donnés entre parenthèses.

*** Significatif au seuil de 1%

** Significatif au seuil de 5%

* Significatif au seuil de 10%

CONCLUSION

L'objet de cette recherche était d'analyser les *trajectoires individuelles des bénéficiaires de l'Allocation de parent isolé*. Deux questions centrales ont été explorées : la question de la *durée de séjour dans l'API*, d'une part, et la question des *conditions de sortie*, d'autre part. Les analyses, descriptives et économétriques, ont été menées à partir des données du *fichier longitudinal des bénéficiaires de l'API en Meurthe-et-Moselle*.

Il convient de rappeler ici quels sont les principaux résultats de cette recherche, et d'en souligner les limites.

Dans la partie descriptive de ce travail, on a montré que de nombreuses mères isolées quittent le dispositif avant la fin de droits, et souvent dès les premiers mois : ainsi, dans la cohorte étudiée, 30 % des allocataires sont sorties au cours du premier semestre de perception. Ces sorties précoces s'observent aussi bien chez celles qui perçoivent une API courte que chez les bénéficiaires d'une API longue. C'est parmi les mères isolées qui ont obtenu le bénéfice de l'API à la suite d'une grossesse que la proportion de sorties anticipées par reprise d'une vie de couple est la plus forte : dans ce sous-groupe, près d'une sortie anticipée sur deux semble pouvoir s'expliquer par la fin de l'isolement. Autre point qui mérite d'être rappelé : lorsque l'API a été perçue jusqu'au terme légal, le passage au RMI est relativement fréquent. En effet, parmi les bénéficiaires qui ont attendu la fin de droits, 44,5 % sont sorties vers le RMI.

En analysant les comportements des bénéficiaires à l'aide de différents modèles, on a également pu faire un certain nombre de constatations intéressantes. Ainsi, chez les mères isolées percevant une API courte, le rôle déterminant du statut d'activité a été clairement mis en évidence : pour ces femmes, bénéficier de l'API tout en étant active occupée (dès le premier mois de perception) est un facteur qui accélère la sortie, et ce, vers l'emploi plutôt que vers la vie en couple, et qui réduit significativement le risque de passage au RMI. Chez les bénéficiaires d'une API longue, en revanche, et contre toute attente, cet élément ne semble guère jouer. Les modèles que l'on a pu tester montrent également que la sortie s'effectue plus rapidement (et plus rarement vers le RMI) lorsque la somme perçue au titre de l'API ne représente qu'une faible part du total des prestations familiales, et ce, que la durée des droits soit limitée à un ou trois ans. De même, il ressort de ces différentes analyses que la sortie anticipée, par reprise d'une vie de couple plutôt que par accroissement des gains d'activité, est plus probable lorsque la commune de résidence compte moins de 2 000 habitants.

Pour intéressants qu'ils soient, les résultats de cette recherche ne sont peut-être pas généralisables. En effet, les analyses que l'on a menées s'appuient sur une cohorte d'allocataires meurthe-et-mosellans, et non pas sur un échantillon national représentatif⁸⁶.

Deux autres limites, liées à la nature des données utilisées, doivent être mentionnées : d'une part, le fait de n'avoir pu introduire, dans les différents modèles qui ont été estimés, un certain nombre de variables *a priori* pertinentes, mais non disponibles (le niveau de formation ou de diplôme, l'expérience passée sur le marché du travail, etc.) ; d'autre part, le fait d'avoir été amené à écarter toute une fraction de l'échantillon (*i.e.* les allocataires dont l'épisode d'API est censuré à droite ou/et celles dont on a perdu la trace), dans certaines analyses portant sur les conditions de sortie, et les biais qui ont pu en découler.

⁸⁶ Toutefois, les caractéristiques des bénéficiaires de l'API dépendant de la seule CAF de Meurthe-et-Moselle semblent peu différentes de celles de l'ensemble des bénéficiaires. Sur ce point, voir Chaupain (1998), p. 451 et 452.

Dans le prolongement de cette recherche, il conviendrait de se pencher sur le *parcours à plus long terme des sortantes de l'API*. C'est surtout la question de la *réentrée dans le dispositif* qui mériterait d'être explorée : ce phénomène est-il fréquent ? comment évolue, au fil du temps, la probabilité de retour dans l'API ? quels en sont les principaux déterminants ?

Il serait intéressant, en s'inspirant des travaux empiriques sur la *réurrence du chômage* (Heckman et Borjas, 1980), d'estimer les fonctions de risque pour les épisodes d'API successifs, et d'en comparer la forme. On pourrait également vérifier si, d'un épisode à l'autre, ce sont bien les mêmes facteurs qui accélèrent ou retardent la sortie du dispositif.

BIBLIOGRAPHIE

ACT (1982), "Etude sur l'efficacité économique et sociale de l'Allocation de parent isolé. Résultats de la première phase : analyse des dossiers administratifs", *Rapport intermédiaire pour le compte du Ministère de la Solidarité nationale et de la Caisse nationale des allocations familiales*, Boulogne, 105 p.

ACT (1983), "Etude sur l'efficacité économique et sociale de l'Allocation de parent isolé. Premiers résultats de la deuxième phase : enquête auprès des allocataires", *Rapport intermédiaire pour le compte du Ministère de la Solidarité nationale et de la Caisse nationale des allocations familiales*, Boulogne, 97 p.

Afsa C. (1997), "Constitution d'un panel de bénéficiaires de l'API. Premières indications statistiques", *Note interne*, CNAF, Bureau des prévisions, 10 p.

Afsa C. (1999), "L'Allocation de parent isolé : une prestation sous influences. Une analyse de la durée de perception", *Economie et Prévision*, n° 137, pp. 13-31.

Aldrich J.H., Nelson F.D. (1984), "Linear Probability, Logit, and Probit Models", *Sage University Paper Series on Quantitative Applications in the Social Sciences*, n°45, Newbury Park, CA : Sage, 95 p.

Allegrezza-Carvoyeur L.-S. (1992a), "Allocation de Parent isolé et dynamique des comportements individuels (activité, conjugalité et parentalité)", *Thèse de Doctorat de Sciences économiques*, Université Nancy 2, 659 p.

Allegrezza-Carvoyeur L.-S. (1992b), "Allocation de Parent isolé and the Dynamics of Employment Patterns", in *Social Security, 50 years after Beveridge*, vol. 6, University of York, pp. 65-73.

Allison P.D. (1984), "Event History Analysis. Regression for Longitudinal Event Data", *Sage University Paper Series on Quantitative Applications in the Social Sciences*, n°46, Newbury Park, CA : Sage, 87 p.

Allison P.D. (1995), *Survival Analysis Using the SAS® System : A Practical Guide*, Cary, NC : SAS Institute, 292 p.

CERC-Association (1997), "Les minima sociaux. 25 ans de transformations", *Les Dossiers de CERC-Association*, n° 2, Paris, 126 p.

Chaupain S. (1996), "L'influence de la clause de limite sur la durée effective de perception de l'Allocation de parent isolé (API)", *Economie et Prévision*, n° 122, pp. 33-46.

Chaupain S. (1998), "Analyse microéconomique des comportements des bénéficiaires de l'Allocation de parent isolé (API). Comportements de cohabitation, d'offre de travail et de fécondité face à une prestation à durée limitée", *Thèse de Doctorat de Sciences économiques*, Université Nancy 2, 659 p.

Chaupain S., Guillot O. (1995a), "Les durées individuelles de perception de l'Allocation de parent isolé (A.P.I.) : premiers résultats non paramétriques à partir du fichier longitudinal des bénéficiaires de Meurthe-et-Moselle", *Les Cahiers de Recherche de l'ADEPS*, n°11, Nancy : ADEPS (CNRS et Université Nancy 2), 15 p.

Chaupain S., Guillot O. (1995b), "Les déterminants de la sortie de l'Allocation de parent isolé (API) : un essai de modélisation à partir du fichier longitudinal des bénéficiaires de Meurthe-et-Moselle", in *L'analyse longitudinale en économie sociale — Actes des XV^e Journées de l'Association d'Economie Sociale*, Nancy,

14 et 15 septembre, vol. 2 : Sessions en ateliers, Nancy : ADEPS (CNRS et Université Nancy 2) pp. 541-549.

Chaupain S., Guillot O. (1997), "Le devenir des bénéficiaires de l'Allocation de parent isolé. Résultats d'une enquête postale menée auprès des allocataires de la CAF de Meurthe-et-Moselle", *Rapport intermédiaire pour le compte de la Caisse Nationale des Allocations Familiales* (Convention de recherche n° 96/458), Nancy : ADEPS (CNRS et Université Nancy 2), 28 p.

Chaupain S., Guillot O. (1998), "Au sortir de l'Allocation de parent isolé. Résultats d'une enquête postale auprès des allocataires de la CAF de Meurthe-et-Moselle", *Recherches et Prévisions*, n°50/51, pp. 17-25.

CNAF (1999), *Prestations familiales 1998. Tome 1 : statistiques nationales*.

Courgeau D., Lelièvre E. (1989), *Analyse démographique des biographies*, Paris : Editions de l'INED, 268 p.

Cox D.R. (1972), "Regression Models and Life Tables", *Journal of the Royal Statistical Society, Series B*, vol. 34, pp. 187-202.

Cox D.R., Oakes D. (1984), *Analysis of Survival Data*, London : Chapman & Hall, 201 p.

CSERC (1997), *Minima sociaux. Entre protection et insertion*, Paris : La Documentation Française, 221 p.

DeMaris A. (1992), "Logit Modeling : Practical Applications", *Sage University Paper Series on Quantitative Applications in the Social Sciences*, n° 86, Newbury Park, CA : Sage, 87 p.

Fragonard B. (1987), "L'Allocation de parent isolé", *Dossiers CAF*, n° 3, pp. 25-37.

Fragonard B. (sous la direction de) (1992), *Rapport sur les minima sociaux*, Commissariat Général du Plan, 105 p. + annexes.

Guillot O., Chaupain S. (1998), "Les trajectoires individuelles des bénéficiaires de l'Allocation de parent isolé. Conditions d'entrée dans le dispositif, durées de séjour et modes de sortie", *Rapport de recherche pour le compte de la Caisse nationale des allocations familiales*, Nancy : ADEPS (CNRS et Université Nancy 2), 128 p.

Heckman J.J., Borjas G.J. (1980), "Does Unemployment Cause Future Unemployment ? Definitions, Questions and Answers from a Continuous Time Model of Heterogeneity and State Dependence", *Economica*, vol. 47, pp. 247-283.

Kalbfleisch J.D., Prentice R.L. (1980), *The Statistical Analysis of Failure Time Data*, New-York : Wiley, 321 p.

Lallement J. (1993), "L'API dans le panel lorrain. 52 monographies quantifiées", *Document de travail*, Nancy : ADEPS (URA CNRS 1167), Université Nancy 2, 21 p + Volume d'annexes.

Liman Tinguiri M.K. (1984), "Les comportements d'offre de travail des mères isolées ayant droit à l'A.P.I.", *Document de travail*, Nancy : LASARE, Université de Nancy II, 23 pages.

Liao T.F. (1994). "Interpreting Probability Models : Logit, Probit, and Other Generalized Linear Models", *Sage University Paper Series on Quantitative Applications in the Social Sciences*, n° 101, Thousand Oaks, CA : Sage, 88 p.

- Ray J.-C. (1984)**, "Mères isolées, A.P.I. et travail", *Communication aux Quatrièmes Journées d'Economie Sociale*, Paris, 27-28 septembre, 75 pages.
- Ray J.-C. (1985)**, "L'allocation de parent isolé désincite-t-elle au travail ?", *Recherches économiques et sociales*, n°13-14, pp. 75-112.
- Ray J.-C. (1989)**, "Quelques réflexions à propos de la mesure de l'impact des transferts sociaux sur les comportements individuels", *Economie et Prévision*, n°87, pp. 85-92.
- Ray J.-C. (1993)**, "Bénéficiaire de l'API tout en vivant chez ses parents : une garantie contre la chute du niveau de vie en fin de droit ?", *Les Cahiers de Recherche de l'ADEPS*, n°2, Nancy : ADEPS (CNRS et Université Nancy 2), 14 p.
- Ray J.-C., Carvoyeur L.-S. (1987)**, "Api et réinsertion professionnelle", *Rapport de recherche pour la Caisse d'allocations familiales de Meurthe-et-Moselle*, Nancy : ADEPS (CNRS et Université de Nancy II), 2 volumes de 147 p. et 191 p.
- Ray J.-C., Carvoyeur L.-S., Jeandidier B. (1986)**, "Transferts sociaux et modes de cohabitation. Le cas des femmes ayant des enfants à charge", *Rapport de recherche pour le Commissariat Général du Plan et la MIRE*, Nancy : ADEPS (CNRS et Université de Nancy II), 377 p.
- Ray J.-C., Carvoyeur L.-S., Liman Tinguiri M.K. (1983)**, "API et désincitation au travail", *Rapport de recherche pour le Commissariat Général du Plan*, Nancy : LASARE, Université de Nancy II, 259 p.
- Ray J.-C., Jeandidier B., Carvoyeur L.-S. (1988)**, "Activité féminine, isolement et prestations familiales. Une comparaison internationale", *Rapport de recherche pour la Caisse Nationale des Allocations Familiales*, Nancy : ADEPS (CNRS et Université de Nancy II), 524 p.
- Tuma N.B., Hannan M.T. (1984)**, *Social Dynamics. Models and Methods*, London : Academic Press, 578 p.

ANNEXES

**Annexe 1 : Le texte du rapport intermédiaire
remis au bureau de la Recherche de la CNAF en janvier 1997**

Le devenir des bénéficiaires de l'Allocation de parent isolé
Résultats d'une enquête postale
menée auprès des allocataires de la CAF de Meurthe-et-Moselle

Sabine CHAUPAIN
Olivier GUILLOT

Rapport intermédiaire
pour le compte de la Caisse Nationale des Allocations Familiales
(Convention de recherche n° 96/458)

L'*Allocation de parent isolé* (API) est, en France, la principale prestation d'assistance s'adressant aux familles monoparentales. Cette prestation a été créée en 1976 pour "garantir un revenu familial minimum à toute personne qui, par suite de veuvage, de séparation ou d'abandon, se trouve subitement seule pour assurer la charge d'un ou plusieurs enfants" ^{1, 2}. Le bénéfice de l'API est accordé pour une durée limitée : selon le cas, l'allocation est versée pendant douze mois (API *courte* : à la suite d'une séparation, le plus souvent) ou jusqu'au troisième anniversaire du plus jeune enfant (API *longue*, généralement perçue dès la grossesse).

Une des questions qui se posent, au sujet de l'API, est celle de l'incidence éventuelle de cette *clause de limitation de durée* : les bénéficiaires sont-ils encouragés à se porter plus rapidement sur le marché du travail, ou à reprendre une vie de couple, dès la fin de droits, voire avant le terme légal ? ou sont-ils au contraire incités à enchaîner les périodes d'API (notamment en ayant un enfant supplémentaire) ?

Une autre interrogation porte sur le *devenir des bénéficiaires* : quelles sont les trajectoires familiales et professionnelles au sortir de l'API ? Le passage au RMI (Revenu minimum d'insertion) est-il un phénomène fréquent ?

C'est ce second aspect que l'on aborde dans le présent rapport ³. En effet, en s'appuyant sur les réponses à une enquête postale, menée, durant l'été 1996, par l'ADEPS (équipe de recherche pour l'*Analyse Dynamique des Effets des Politiques Sociales* - URA CNRS 1167, Université Nancy 2) avec la

¹ CNAF (1996), *Prestations familiales - Année 1994 - Statistiques CAF et tous régimes*, p. II-69.

² L'API peut également être versée, sous condition de ressources, aux femmes seules qui attendent un premier enfant. Pour celles-ci, le montant mensuel garanti est actuellement de 3 118 F ; dans les autres cas, le plafond API est obtenu en ajoutant, à ces 3 118 F, 1 039 F par enfant à charge. Au 31 décembre 1994, il y avait 150 201 familles bénéficiaires ; dans 98,4 % des cas, le parent isolé est une femme. Les sommes versées au titre de l'API ont représenté, en 1994, une masse financière de 4,5 milliards de francs, soit 2,1 % du total des dépenses en prestations directes des caisses d'allocations familiales (départements d'outre-mer exclus).

³ Ce rapport a été rédigé dans le cadre de la convention de recherche n° 96/458 CNAF - Université Nancy 2 (thème de la recherche : *Allocation de parent isolé. Durées effectives de perception, motifs de sortie et devenir des bénéficiaires*). Il s'agit d'un rapport intermédiaire. La question de l'incidence de la clause de limitation de durée, question que l'on n'explorera donc pas ici, sera abordée dans le rapport final.

collaboration de la Caisse d'allocations familiales de Meurthe-et-Moselle⁴, on décrit la situation actuelle (*i.e.* à la date de l'enquête) et le parcours de 1 089 anciens bénéficiaires de l'API.

Ce rapport comporte deux parties. On présente d'abord l'enquête et l'échantillon retenu ici. Dans la seconde partie, on expose les résultats⁵.

I. Une enquête postale auprès des bénéficiaires et ex-bénéficiaires de l'Allocation de parent isolé

Depuis juillet 1991, chaque trimestre, la Caisse d'allocations familiales de Meurthe-et-Moselle adresse à l'ADEPS une copie anonymisée de ses fichiers mensuels de bénéficiaires de l'API. A partir de ces données, un fichier historique exhaustif a progressivement été construit. A l'heure actuelle, ce fichier longitudinal permet de reconstituer les itinéraires individuels de perception sur 60 mois, de juillet 1991 à juin 1996, de 8 962 parents isolés.

On dispose d'informations sur les caractéristiques individuelles suivantes : le sexe, la nationalité, l'âge, l'état matrimonial, le nombre et l'âge des enfants, le revenu hors prestations, le montant des différentes prestations familiales perçues, dont celui de l'API, le fait générateur de l'API (séparation, déclaration de grossesse, etc.), la date du fait générateur, la date de demande de l'API, la position vis-à-vis du marché du travail et la taille de la commune de résidence.

Si l'on connaît bien, à travers ce fichier, la situation familiale, professionnelle et financière des parents isolés lorsqu'ils bénéficient de l'API, on ne sait pas, en revanche, ce que ceux-ci deviennent après leur sortie. Le mode de sortie de l'API n'est pas non plus connu⁶. C'est pourquoi on a retenu l'idée de mener, avec la collaboration de la CAF de Meurthe-et-Moselle, une *enquête complémentaire par voie postale*.

Dans cette première partie, on décrit d'abord le champ de l'enquête et le questionnaire. On aborde ensuite la question de la représentativité de l'échantillon des personnes –sorties de l'API ou encore bénéficiaires– ayant répondu à cette enquête. Enfin, on présente le sous-échantillon d'ex-bénéficiaires que l'on a retenu ici.

⁴ Les auteurs tiennent ici à remercier vivement Madame V. Chevalier, Directrice de la CAF de Meurthe-et-Moselle, pour avoir soutenu ce projet, Monsieur G. Henrion, Responsable du Service informatique de la CAF, et ses collaborateurs, pour leurs précieux conseils et leur appui technique.

⁵ Les remerciements des auteurs vont également à J.-C. Ray, pour ses commentaires sur une première version de ce texte.

⁶ Outre ses fichiers de bénéficiaires, la CAF de Meurthe-et-Moselle transmet à l'ADEPS un fichier dit " des exclus de l'API " : y figurent les personnes qui ont cessé de percevoir l'API, mais qui sont toujours allocataires. On y trouve les mêmes informations que dans les fichiers de bénéficiaires. Jusqu'il y a peu, ce fichier des exclus, qui pourrait donc nous renseigner sur le devenir des bénéficiaires, n'était pas exploitable.

I.1. Le champ de l'enquête et le questionnaire

La population que l'on a choisi d'interroger est celle des 6 035 parents isolés ayant perçu l'API pendant au moins un mois entre juillet 1991 et mai 1994 inclus. Le choix de cette cohorte s'explique par le souci de pouvoir suivre les bénéficiaires sur une période suffisamment longue (*i.e.*, au moins deux ans à compter de l'entrée dans l'API).

Le questionnaire, relativement court (il s'agit d'un recto-verso), comporte trois grandes parties. Les deux premières parties portent sur la situation socio-économique actuelle (*i.e.* à la date de l'enquête) des bénéficiaires et ex-bénéficiaires de l'API. Quant à la troisième partie, elle s'adresse uniquement aux personnes qui ne perçoivent plus l'API : on s'intéresse ici aux circonstances entourant la sortie ; un calendrier permet de reconstituer la trajectoire d'activité à partir de cet événement.

I.2. Taux de réponse et représentativité de l'échantillon

De la cohorte des 6 035 parents isolés, n'ont pu être contactés que ceux qui étaient encore allocataires de la CAF de Meurthe-et-Moselle à la date de l'enquête postale, soit 4 767 d'entre eux (les adresses des autres personnes ne figurant plus dans les fichiers de gestion de la CAF). Parmi ceux-ci, seuls 1 334 ont retourné le questionnaire⁷, ce qui représente un taux de réponse de 28 % (soit 22,1 % de la cohorte).

Qu'en est-il de la représentativité de cet échantillon (par rapport à la cohorte) ?

Les caractéristiques prises en compte ici sont les suivantes : le sexe, la nationalité, l'âge de l'allocataire, l'état matrimonial, le nombre d'enfants, l'âge du plus jeune enfant, le fait générateur de l'API, le montant mensuel d'API, le montant total des prestations familiales perçues, la taille de la commune de résidence – ces caractéristiques étant toutes mesurées à l'entrée dans l'API, ou, à défaut, en juillet 1991 lorsque le début de l'épisode de perception n'a pu être observé⁸ –, la situation vis-à-vis de l'API en juin 1996, l'année de sortie de l'API et la durée cumulée de perception au cours de la période générale d'observation (juillet 1991 - juin 1996).

Dans l'échantillon, la répartition des bénéficiaires et ex-bénéficiaires de l'API selon le sexe, la nationalité, l'âge, le nombre d'enfants et la taille de la commune n'est pas significativement différente (au vu des tests du khi-deux) de celle observée dans la cohorte ; s'agissant des deux variables financières que sont le montant mensuel d'API et le montant total des prestations familiales perçues, la même conclusion s'impose. En revanche, sont clairement surreprésentés, parmi les allocataires ayant répondu à l'enquête, ceux qui percevaient encore l'API en juin 1996 (13,6 % des cas, contre 8,3 % dans la cohorte) ou qui ont cessé d'en bénéficier au cours du premier semestre de l'année 1996 (19,5 % contre 11,8 %). Les personnes qui se sont vu accorder une API dite longue (*i.e.* jusqu'au troisième anniversaire du plus jeune enfant) sont également surreprésentées ; il s'agit des catégories suivantes : les parents célibataires (38,7 % contre 32,6 %), ceux dont le plus jeune enfant a moins d'un an (46,0 % contre 40,3 %) et les mères devenues bénéficiaires à la suite d'une déclaration de grossesse (42,7 % contre 37,4 %). Dans le même ordre d'idées, on constate que la proportion des allocataires dont la durée cumulée de perception a été supérieure à deux ans, au cours de la période générale d'observation, est significativement plus élevée dans l'échantillon (29,6 % contre 20,9 %).

⁷ En fait, les réponses à l'enquête sont au nombre de 1 339 ; mais dans 5 cas, le numéro d'identifiant individuel, permettant de faire le lien avec le fichier longitudinal, est manquant.

⁸ Pour les 1 763 parents isolés qui percevaient déjà l'API au moment où l'observation a débuté, c'est-à-dire en juillet 1991, la date d'entrée dans l'API n'est pas connue (problème de *censure à gauche*).

Dans le tableau 1, on trouvera une description détaillée de l'échantillon des 1 334 bénéficiaires et ex-bénéficiaires de l'API qui ont répondu à l'enquête postale ; y figurent également les caractéristiques de la cohorte étudiée.

I.3. Le sous-échantillon d'ex-bénéficiaires

Si l'on se fonde sur les données du fichier des bénéficiaires en juin 1996, on observe que, parmi les 1 334 personnes ayant retourné le questionnaire, 1 153 ne percevaient plus l'API à cette date. Lors de l'enquête, 64 d'entre eux ont pourtant déclaré être encore bénéficiaires (question A), et n'ont donc pas répondu à la dernière partie du questionnaire, relative aux circonstances de la sortie⁹. C'est à partir d'un sous-échantillon de 1 089 *ex-bénéficiaires* que la présente analyse a donc été menée.

Lorsque l'on compare les caractéristiques de ces 1 089 *ex-bénéficiaires* avec celles de l'ensemble des *ex-bénéficiaires* de la cohorte (soit 5 537), on constate, à nouveau, que les catégories suivantes sont surreprésentées (cf. Tableau 2) : les célibataires (35,5 % dans le sous-échantillon, contre 30,3 % parmi les 5 537 *ex-bénéficiaires* de la cohorte), les femmes ayant bénéficié de l'API à la suite d'une déclaration de grossesse (38,9 % contre 34,8 %), les personnes pour lesquelles la fin de perception est la plus récente – 1996 ou 1995– (22,6 % contre 16,2 %) et celles qui sont restées bénéficiaires pendant plus de deux ans, entre juillet 1991 et juin 1996 (22,0 % contre 15,9 %) ¹⁰.

⁹ Toutefois, dans l'ensemble, on peut dire que les questionnaires ont été correctement remplis. Pour juger de la qualité des réponses, on a comparé, lorsque cela était possible, les renseignements fournis par les personnes enquêtées avec les données du fichier longitudinal. Les résultats de ces tests de fiabilité sont plutôt satisfaisants : ainsi, pour une question simple, celle relative à l'âge de la personne, 99,3 % des informations sont concordantes ; à la question portant sur la date de sortie de l'API, question plus difficile car faisant appel à la mémoire, 69,2 % des enquêtés ont correctement répondu (si l'on admet une marge d'erreur de 3 mois ; ce taux passant à 78,9 % avec une marge de 6 mois).

¹⁰ Si ces écarts sont statistiquement significatifs (au vu des tests du khi-deux), l'échantillon ne semble pas présenter de biais important. Les essais de pondération que l'on a menés s'étant avérés peu fructueux, on a jugé préférable ici de s'appuyer sur les données brutes.

Tableau 1 : **Comparaison des caractéristiques des bénéficiaires et ex-bénéficiaires de l'API ayant répondu à l'enquête postale avec celles de l'ensemble de la cohorte** (en %)

	Bénéficiaires et ex-bénéficiaires ayant répondu à l'enquête postale		Cohorte (N = 6 035)
	(N = 1 334)		
Sexe			
Homme	1,3		2,0
Femme	98,7		98,0
Nationalité *			
Français	94,8		93,4
Autres	5,2		6,6
Age de l'allocataire *			
Moins de 20 ans	14,8		13,0
20 à 24 ans	28,4		28,3
25 à 29 ans	22,7		23,8
30 à 34 ans	16,6		17,1
35 ans et plus	17,5		17,8
Etat matrimonial *			
Célibataire	38,7		32,6
Séparé ou divorcé	56,5		61,2
Autres	4,8		6,2
Nombre d'enfants *			
Aucun	21,7		18,1
1 enfant	36,7		37,6
2 enfants	22,3		23,2
3 enfants	12,3		13,5
4 enfants et plus	7,0		7,6
Age du plus jeune enfant *			
Moins de 1 an	46,0		40,3
1 à 2 ans	13,3		14,8
2 à 3 ans	13,1		13,4
3 à 6 ans	12,3		13,9
6 ans et plus	15,3		17,6
Fait générateur *			
Déclaration de grossesse	42,7		37,4
Séparation ou divorce	48,5		53,0
Autres	8,8		9,6

Tableau 1 (suite)

Montant mensuel d'API *

Moins de 1 000 F	13,0	14,0
1 000 à 2 000 F	19,1	18,9
2 000 à 3 000 F	33,4	32,3
3 000 à 4 000 F	27,9	27,9
4 000 F et plus	6,6	6,9

Situation vis-à-vis de l'API
en juin 1996

Bénéficiaire	13,6	8,3
Non-bénéficiaire	86,4	91,7

Année de fin de perception

1991	9,4	13,4
1992	19,3	23,0
1993	22,9	24,1
1994	24,1	23,3
1995	17,5	12,3
1996	6,8	3,9

Durée cumulée de perception sur
la période juillet 1991 - juin 1996

Moins de 4 mois	12,7	20,5
4 à 12 mois	37,8	41,6
13 à 24 mois	19,9	17,0
25 à 36 mois	18,4	13,1
37 mois et plus	11,2	7,8

Montant total des prestations
familiales perçues *

Moins de 2 000 F	8,6	9,0
2 000 à 3 000 F	9,8	10,0
3 000 à 4 000 F	32,9	30,1
4 000 à 5 000 F	24,1	24,0
5 000 F et plus	24,6	26,9

Taille de la commune *

Moins de 2 000 hab.	13,3	15,3
2 000 à 10 000 hab.	37,6	36,4
10 000 hab. et plus	49,1	48,3

* Caractéristique à l'entrée dans l'API, ou en juillet 1991 lorsque le début de l'épisode de perception n'a pu être observé.

Tableau 2 : **Comparaison des caractéristiques des ex-bénéficiaires ayant répondu à l'enquête postale avec celles de l'ensemble des ex-bénéficiaires de la cohorte** (en %)

	Ex-bénéficiaires ayant répondu à l'enquête postale (N = 1 089)	Ex-bénéficiaires de la cohorte (N = 5 537)
Sexe		
Homme	1,5	2,2
Femme	98,5	97,8
Nationalité *		
Français	94,7	93,4
Autres	5,3	6,6
Age de l'allocataire *		
Moins de 20 ans	13,6	11,7
20 à 24 ans	25,9	27,4
25 à 29 ans	22,9	24,1
30 à 34 ans	18,0	17,8
35 ans et plus	19,6	19,0
Etat matrimonial *		
Célibataire	35,5	30,3
Séparé ou divorcé	59,4	63,3
Autres	5,1	6,4
Nombre d'enfants *		
Aucun	17,4	16,0
1 enfant	37,6	37,8
2 enfants	23,4	24,1
3 enfants	13,6	14,1
4 enfants et plus	8,0	8,0
Age du plus jeune enfant *		
Moins de 1 an	41,0	37,4
1 à 2 ans	13,8	15,2
2 à 3 ans	14,6	13,8
3 à 6 ans	13,2	14,7
6 ans et plus	17,4	18,9
Fait générateur *		
Déclaration de grossesse	38,9	34,8
Séparation ou divorce	51,7	55,2
Autres	9,4	10,0

Tableau 2 (suite)

Montant mensuel d'API *

Moins de 1 000 F	14,1	14,6
1 000 à 2 000 F	18,9	19,2
2 000 à 3 000 F	34,6	32,3
3 000 à 4 000 F	25,4	26,9
4 000 F et plus	7,0	7,0

Année de fin de perception

1991	9,5	13,4
1992	19,7	23,0
1993	23,8	24,1
1994	24,4	23,3
1995	17,4	12,3
1996	5,2	3,9

Durée cumulée de perception sur
la période juillet 1991 - juin 1996

Moins de 4 mois	14,8	22,4
4 à 12 mois	43,4	44,6
13 à 24 mois	19,8	17,1
25 à 36 mois	13,6	10,2
37 mois et plus	8,4	5,7

Montant total des prestations
familiales perçues *

Moins de 2 000 F	8,6	9,1
2 000 à 3 000 F	9,9	10,1
3 000 à 4 000 F	31,8	29,6
4 000 à 5 000 F	23,3	23,5
5 000 F et plus	26,4	27,7

Taille de la commune *

Moins de 2 000 hab.	13,0	15,4
2 000 à 10 000 hab.	38,0	36,6
10 000 hab. et plus	49,0	48,0

* Caractéristique à l'entrée dans l'API, ou en juillet 1991 lorsque le début de l'épisode de perception n'a pu être observé.

II. Les ex-bénéficiaires de l'Allocation de parent isolé

Dans les développements qui suivent, on commence par décrire la situation des anciens bénéficiaires de l'API en juin 1996, puis on s'intéresse à leur trajectoire au sortir du dispositif : mode de sortie de l'API, passage au RMI, épisodes d'emploi et de chômage.

II.1. Portrait en juin 1996

Avant de dépeindre, successivement, la situation familiale, l'activité et les ressources des ex-bénéficiaires, on peut se pencher ici sur la question de leur niveau de diplôme. L'enquête présente l'intérêt, en effet, de renseigner sur cet aspect.

Un ex-bénéficiaire sur trois (35,8 %) déclare ne posséder aucun diplôme (cf. Tableau 3). S'ils sont nombreux à être titulaires d'un simple CAP ou BEP (28,9 % des cas), la proportion de ceux qui ont au moins le baccalauréat est loin d'être négligeable (12,8 % des ex-bénéficiaires).

Tableau 3 : Répartition des ex-bénéficiaires de l'API selon leur niveau de diplôme en juin 1996 (en %)

Aucun diplôme	35,8
CEP	8,8
CAP	18,1
BEP	10,8
CAP/BEP et Brevet des collèges	5,4
Brevet des collèges	8,3
Baccalauréat	7,5
Supérieur au baccalauréat	5,3
<i>N</i>	<i>875</i>

II.1.1. La situation familiale

En juin 1996, un ex-bénéficiaire sur trois (32,3 %) vit en couple. En moyenne, les anciens bénéficiaires de l'API ont 1,9 enfant à charge (écart-type = 1,1) ; 2,1 % d'entre eux n'en ont aucun. Le nombre moyen d'enfants est un peu plus élevé chez les couples que dans les familles monoparentales (2,05 contre 1,86). Parmi les couples, la catégorie la plus représentée est celle des familles de deux enfants dont le plus jeune a moins de 3 ans (23,4 % des cas) ; chez les personnes isolées, la présence d'un seul enfant, âgé de 3 à 6 ans, est la situation la plus fréquente (26,5 % des cas) (cf. Tableau 4). Enfin, on notera que 7,1 % des ex-bénéficiaires attendent un enfant.

Tableau 4 : Répartition des ex-bénéficiaires de l'API selon le type de famille, le nombre d'enfants et l'âge du plus jeune enfant en juin 1996 (en %)

	Personnes isolées	Couples	Ensemble
Aucun enfant	3,1	0,0	2,1
1 enfant			
- de moins de 3 ans	3,6	10,6	5,9
- de 3 à 6 ans	26,5	19,1	24,1
- de plus de 6 ans	17,3	8,3	14,3
2 enfants, le plus jeune ayant			
- moins de 3 ans	2,9	23,4	9,7
- de 3 à 6 ans	10,4	7,7	9,5
- plus de 6 ans	14,0	3,4	10,5
3 enfants, le plus jeune ayant			
- moins de 3 ans	1,0	7,2	3,0
- de 3 à 6 ans	6,4	6,3	6,4
- plus de 6 ans	6,8	3,7	5,8
4 enfants ou plus, le plus jeune ayant			
- moins de 3 ans	0,4	4,6	1,8
- de 3 à 6 ans	4,3	3,1	3,9
- plus de 6 ans	3,3	2,6	3,0
<i>N</i>	701	350	1 051

II.1.2. La situation professionnelle

En juin 1996, 38,8 % des ex-bénéficiaires de l'API travaillent. Un sur quatre déclare être au chômage (cf. Tableau 5) ¹¹.

¹¹ Les chiffres du tableau 5 ont été établis à partir des réponses à la question relative au calendrier d'activité (le dernier mois étant juin 1996). Il est à noter que près d'un ex-bénéficiaire sur trois n'a pas rempli ce calendrier. Si l'on se fonde sur la question C.2 ("Avez-vous actuellement un emploi?"), à laquelle presque toutes les personnes ont répondu (98,2 %), la proportion d'actifs occupés est un peu plus faible (35,7 %).

Le taux d'activité est bien plus élevé chez les ex-bénéficiaires qui n'ont pas de conjoint (74,9 %, contre 46,7 % pour les personnes vivant en couple). Ce taux décroît avec le nombre d'enfants à charge ; à l'inverse, il augmente avec l'âge du benjamin (cf. Tableau 6) ¹².

Tableau 5 : Répartition des ex-bénéficiaires de l'API selon la position vis-à-vis du marché du travail en juin 1996 (en %)

Actif occupé	38,8
Chômeur	26,9
Etudiant ou en stage de formation	3,7
En congé parental ou de maladie	0,3
Mère / père au foyer	30,3
<i>N</i>	<i>732</i>

Tableau 6 : Taux d'activité des ex-bénéficiaires de l'API selon qu'ils vivent ou non en couple, selon le nombre d'enfants, et l'âge du benjamin en juin 1996

- selon le mode de cohabitation :	
ex-bénéficiaires vivant sans conjoint	74,9 %
ex-bénéficiaires vivant en couple	46,7 %
- selon le nombre d'enfants :	
1 enfant (ou aucun)	74,5 %
2 enfants	61,5 %
3 enfants ou plus	50,3 %
- selon l'âge du plus jeune enfant :	
moins de 3 ans	44,5 %
3 à 6 ans	65,2 %
plus de 6 ans	77,7 %
<i>Ensemble</i>	<i>65,7 %</i>

¹² Compte tenu du fort taux de non-réponse à la question sur l'activité, il n'a pas été possible ici de croiser les trois critères relatifs à la situation familiale (vie en couple ou non, nombre d'enfants et âge du benjamin).

Dans les couples, le conjoint de l'ex-bénéficiaire a généralement un emploi (69,6 % des cas) ; il est chômeur dans un cas sur cinq (cf. Tableau 7).

Tableau 7 : Répartition des ex-bénéficiaires de l'API vivant en couple selon l'activité du conjoint en juin 1996 (en %)

Actif occupé	69,6
Chômeur	21,4
Etudiant ou en stage de formation	3,8
Appelé au service national	1,4
En congé de maladie de longue durée	0,6
Retraité ou pensionné pour invalidité	0,9
Personne au foyer	1,4
Absent de longue durée	0,9
<i>N</i>	345

Chez les ex-bénéficiaires de l'API ayant un emploi, le salaire horaire net moyen s'élève à 31 francs (écart-type = 7,05 F) ¹³. La distribution des taux de salaire est fournie dans le tableau 8.

Tableau 8 : Répartition des ex-bénéficiaires de l'API ayant un emploi selon le salaire horaire net en juin 1996 (en %)

Moins de 20 F	4,9
20 à 25 F	6,7
25 à 30 F	25,6
30 à 35 F	43,3
35 à 40 F	10,7
40 à 45 F	5,8
45 F et plus	3,0
<i>N</i>	328

¹³ Ce taux est légèrement supérieur au SMIC (29,2 F net de l'heure en juin 1996 –37,7 F brut–). Quant au taux de salaire médian, il est de 30,7 F.

Les deux tiers de ces personnes (64,6 %) travaillent à temps partiel (*i.e.* moins de 32 heures par semaine) ; en moyenne, la durée de travail hebdomadaire est de 26,8 heures (écart-type = 10,1).

Dans 46,2 % des cas, l'emploi occupé est un emploi stable (contrat à durée indéterminée). Parmi les personnes dont l'emploi est précaire, on peut estimer qu'une sur deux bénéficie d'un Contrat emploi solidarité (CES) ¹⁴.

Quant à l'ancienneté dans l'emploi, elle est souvent inférieure à un an (46,1 % des cas).

Interrogés sur les raisons de leur inactivité actuelle (cf. Tableau 9), les ex-bénéficiaires n'ayant pas d'emploi ont le plus souvent mis en avant l'âge de leur(s) enfant(s) (40,1 % des cas). Les difficultés à trouver un emploi (adapté à leur qualification ou/et situé à proximité de leur lieu de résidence) ont également été fréquemment invoquées (34,6 %) ; viennent ensuite les problèmes de santé de la personne ou/et de son (ses) enfant(s) (16,7 %).

Tableau 9 : **Raisons invoquées par les ex-bénéficiaires de l'API pour expliquer leur inactivité en juin 1996** (en %) ^a

Enfants en bas âge	40,1
Difficultés à trouver un emploi	
- adapté à la qualification	34,6
- à proximité du lieu de résidence	34,6
Problèmes de santé	16,7
Absence de mode de garde	7,5
Non disponible	5,7
Information insuffisante sur les offres d'emploi	5,5
Revenus suffisants pour l'instant	4,4

^a Plusieurs raisons ayant pu être avancées simultanément, le total des réponses est supérieur à 100 % .

Lire ainsi : 16,7 % des personnes ne travaillant pas ont invoqué des problèmes de santé, comme unique raison ou parmi d'autres motifs.

¹⁴ La question sur le type d'emploi occupé (question C.3), telle qu'elle avait été posée, ne permettait pas de faire la distinction entre les CES et les autres emplois précaires. Mais de nombreuses personnes interrogées ont spontanément apporté cette précision en remplissant leur questionnaire. La proportion indiquée ici est donc une estimation ; en effet, aux personnes ayant explicitement mentionné être titulaires d'un CES, on a ajouté celles pour lesquelles les trois conditions suivantes sont vérifiées : un emploi précaire, une durée de travail hebdomadaire égale à 20 heures, et un salaire mensuel compris entre 2 500 et 2 900 F.

II.1.3. Les revenus

En juin 1996, le revenu mensuel médian des ex-bénéficiaires se situe dans la tranche 4 000 F - 5 000 F.

D'une manière générale, les personnes isolées disposent de ressources plus modestes que celles vivant en couple (revenu mensuel médian compris entre 3 000 et 4 000 F dans le premier cas ; entre 6 000 et 7 000 F dans le second).

La distribution des revenus que l'on observe chez les couples ayant deux enfants ou plus n'est pas significativement différente de celle caractérisant les couples avec un seul enfant à charge. Il n'en va pas de même dans le cas des personnes isolées : ainsi, pour celles qui ont deux enfants ou plus, le revenu mensuel médian est compris entre 4 000 et 5 000 F ; pour les autres, en revanche, il se situe dans la tranche immédiatement inférieure (cf. Tableau 10) ¹⁵.

Tableau 10 : Répartition des ex-bénéficiaires de l'API selon le revenu mensuel total du ménage en juin 1996 (en %)

	Personnes isolées		Couples		Ensemble
	1 enfant (ou aucun)	2 enfants ou plus	1 enfant	2 enfants ou plus	
Moins de 1 000 F	5,0	0,9	3,1	2,4	2,8
1 000 à 2 000 F	4,1	1,8	1,5	0,9	2,3
2 000 à 3 000 F	39,3	8,6	9,9	3,3	17,9
3 000 à 4 000 F	18,8	23,9	5,3	8,0	16,5
4 000 à 5 000 F	16,1	22,4	13,7	12,3	17,1
5 000 à 6 000 F	7,3	15,3	10,7	12,3	11,4
6 000 à 7 000 F	4,7	12,7	14,5	14,1	10,6
7 000 à 8 000 F	2,9	6,5	6,9	9,4	6,0
8 000 à 9 000 F	0,6	3,2	13,7	13,7	5,9
9 000 à 10 000 F	0,9	3,8	9,2	9,0	4,6
Plus de 10 000 F	0,3	0,9	11,5	14,6	4,9
<i>N</i>	341	339	131	212	1 023

¹⁵ Pour comparer la dispersion des distributions de revenus présentées dans le tableau 10, on peut se fonder sur l'étendue interquartile (correspondant à la différence entre le troisième et le premier quartile), calculée sur la base des centres de classes. Il en ressort que la dispersion des revenus est plus forte chez les couples que chez les personnes isolées ; en outre, parmi ces dernières, on constate que la distribution est également moins concentrée dans le cas des familles monoparentales de deux enfants ou plus.

En juin 1996, un ex-bénéficiaire sur trois (35,7 %) perçoit le Revenu minimum d'insertion (RMI) ¹⁶.

Quelles sont les caractéristiques de ces RMIstes ?

S'ils ont sensiblement le même âge que les autres ex-bénéficiaires de l'API (32 ans en moyenne), en revanche, ils sont plus souvent isolés (83,5 % des cas, contre 58,0 % chez les autres) et, en moyenne, ils ont moins d'enfants à charge (1,66 contre 2,01). 17,1 % d'entre eux travaillent (la proportion d'actifs occupés étant de 45,7 % chez les autres ex-bénéficiaires) ; dans un cas sur deux, l'emploi occupé est un CES.

II.2. Modes de sortie de l'API, relais entre API et RMI, et trajectoires d'activité

Dans cette section, on se propose d'apporter des éléments de réponse aux questions suivantes : quelle est la fréquence des sorties de l'API au terme légal ? Le taux de passage de l'API au RMI est-il élevé ? Quelle est la proportion d'ex-bénéficiaires qui se sont insérés durablement dans l'emploi ? ¹⁷

II.2.1. Les modes de sortie de l'API

Le motif de sortie le plus fréquemment avancé par les ex-bénéficiaires est la fin de la durée légale de perception (*i.e.*, selon le cas, après 12 mois ou au troisième anniversaire du plus jeune enfant) : ainsi, près de six ex-bénéficiaires sur dix (58,4 %) auraient cessé de percevoir l'API en raison de la clause de limitation de durée ¹⁸ (cf. Tableau 11).

Lorsque la sortie survient de manière anticipée, c'est principalement à la suite de la reprise d'une vie en couple : 24,3 % des ex-bénéficiaires ont invoqué cette raison (soit 58,4 % de ceux ayant quitté l'API avant le terme légal). Enfin, la suspension de l'API par suite de l'accroissement des revenus d'activité (comme unique motif) représente 10,8 % des cas de sortie (soit 25,8 % des sorties anticipées).

¹⁶ Presque toutes les personnes (98,1 %) ont répondu à la question C.1 relative au RMI.

¹⁷ L'enquête ne renseigne pas sur le taux de réentrée dans l'API. Cet aspect n'a donc pu être abordé ici.

¹⁸ Toutefois, l'enquête ne permet pas de faire la distinction entre les sorties à la fin de la *durée légale initiale* et celles qui surviennent au terme d'une période de *prolongation des droits* (cas de la naissance d'un autre enfant au cours de l'épisode d'API).

Tableau 11 : **Répartition des ex-bénéficiaires de l'API selon le motif de sortie déclaré** (en %)

Fin de la durée légale	58,4 ^a
Fin de l'isolement	24,3
Accroissement des revenus d'activité	10,8
Augmentation du montant d'une autre prestation ou droit à une nouvelle prestation	2,2
Perception d'une pension alimentaire	0,9
Absence d'enfants à charge	1,5
Raisons multiples ^b	1,0
Autres cas ^c	0,9
<i>N</i>	931

^a dont 2,1 % ayant également mis en avant une autre raison (considérée ici comme secondaire).

^b reprise d'activité et fin de l'isolement, par exemple.

^c accès à un stage de formation rémunéré, par exemple.

Si l'on compare les caractéristiques des ex-bénéficiaires ¹⁹ selon le motif de sortie déclaré ²⁰, on constate que les sorties par mariage ou concubinage sont le fait de personnes plus jeunes, en moyenne (24,3 ans, contre 29,0 chez les autres), et ayant moins d'enfants à charge (1,1 en moyenne, contre 1,45 chez les ex-bénéficiaires ayant quitté l'API par suite de l'accroissement de leurs revenus d'activité, et 1,8 chez ceux qui sont sortis au terme légal).

Parmi les ex-bénéficiaires ayant mis fin à leur isolement, la proportion de ceux qui s'étaient vu accorder une API dite longue (*i.e.* à la suite d'une déclaration de grossesse) est significativement plus élevée (57,1 %, contre 36,7 % chez ceux qui ont perdu le bénéfice de l'API à la fin de la durée légale, et 27,4 % chez les autres).

Quant aux ex-bénéficiaires dont la sortie est liée à l'activité, en moyenne, ils percevaient un montant mensuel d'API plus faible que les autres (2 003 F, contre 2 526 F).

II.2.2. Relais entre API et RMI

Au sortir de l'API, 45,3 % des ex-bénéficiaires sont devenus RMIstes ²¹.

L'enchaînement de ces deux minima sociaux (API et RMI) est un phénomène bien plus fréquent chez les ex-bénéficiaires qui ont perçu l'API jusqu'au terme légal (63,8 % des cas, contre 22,0 % chez les

¹⁹ Il s'agit des caractéristiques observées à l'entrée dans l'API (ou, à défaut, en juillet 1991).

²⁰ Seuls sont pris en compte ici les trois principaux modes de sortie (fin de la durée légale, reprise de la vie en couple et accroissement des revenus d'activité).

²¹ Le taux de réponse à la question D.2, portant sur le relais entre API et RMI, est de 87,4 %.

personnes ayant mis fin à leur isolement, et 7,4 %, seulement, chez celles qui sont sorties de l'API à la suite de l'accroissement de leurs revenus d'activité).

Les allocataires passant de l'API au RMI ont sensiblement le même âge que les autres. Au regard du nombre d'enfants à charge, à l'entrée dans l'API, ils ne se différencient pas non plus des autres bénéficiaires. En revanche, le montant mensuel d'API qu'ils percevaient est significativement plus élevé (2 686 F en moyenne, contre 2 264 F).

Parmi les ex-bénéficiaires qui se sont vu accorder le RMI au sortir de l'API, 66,9 % sont toujours RMIstes, ou le sont à nouveau, en juin 1996. Toutefois, cette proportion est d'autant plus faible que la sortie de l'API est moins récente ²² (cf. Tableau 12).

Tableau 12 : **Proportion de RMIstes en juin 1996, parmi les ex-bénéficiaires qui sont passés de l'API au RMI, selon la durée écoulée depuis la sortie de l'API**
(en %) ^a

Moins de 1 an	92,0
1 à 2 ans	71,7
2 à 3 ans	65,7
3 à 4 ans	61,0
4 ans et plus	39,4

^a Ce tableau ne fournit pas nécessairement une estimation de la *probabilité de rester RMIste jusqu'à une date t*; en effet, entre le moment de la sortie et juin 1996, le RMI a pu être perçu de façon discontinue.

Enfin, parmi les allocataires dont l'épisode d'API n'a pas directement débouché sur le RMI, 10,3 % en sont maintenant bénéficiaires (en juin 1996).

²² La date de sortie de l'API que l'on a retenue pour cette analyse est celle que l'on observe dans le fichier longitudinal, et non pas celle qui a été indiquée au moment de l'enquête. La durée écoulée depuis la sortie varie de 1 à 59 mois, la durée moyenne étant de 31 mois (écart-type de 15,7 mois).

II.2.3. Les trajectoires individuelles d'activité ²³

Entre le moment où ils ont cessé de percevoir l'API et juin 1996, 23,3 % des ex-bénéficiaires sont demeurés inactifs, 13,3 % ont constamment occupé un emploi, et 8,5 % sont restés au chômage.

Si 13,3 % des ex-bénéficiaires ont toujours travaillé depuis leur sortie, ils sont beaucoup plus nombreux à avoir été momentanément actifs occupés : ainsi, au total, un ex-bénéficiaire sur deux (50,9 %) a connu un épisode d'emploi d'au moins six mois. De même, au total, ce sont 36,2 % des ex-bénéficiaires qui déclarent s'être trouvés au chômage pendant au moins six mois consécutifs.

La proportion d'ex-bénéficiaires ayant travaillé durant au moins six mois (sans interruption) est, bien évidemment, plus élevée parmi ceux qui sont sortis de l'API depuis plus longtemps : ainsi, chez les individus ayant quitté l'API depuis au moins quatre ans, cette proportion est de 70,3 %. Le même constat s'impose en ce qui concerne le fait d'avoir connu ou non un épisode de chômage d'au moins six mois (cf. Tableau 13).

Tableau 13 : **Proportion d'ex-bénéficiaires ayant connu le chômage et proportion d'ex-bénéficiaires ayant occupé un emploi, selon la durée écoulée depuis la sortie de l'API** (en %)

	Chômage		Emploi		N
	Episode d'au moins 6 mois	Sur toute la période	Episode d'au moins 6 mois	Sur toute la période	
Moins de 1 an	20,9	19,8	20,9	19,8	91
1 à 2 ans	35,3	10,7	42,7	14,0	150
2 à 3 ans	29,6	6,8	51,9	15,4	162
3 à 4 ans	46,6	6,0	63,2	6,0	133
4 ans et plus	46,8	1,8	70,3	12,6	111
<i>Ensemble</i>	<i>36,2</i>	<i>8,5</i>	<i>50,9</i>	<i>13,3</i>	<i>647</i>

²³ Cette analyse s'appuie sur les réponses au calendrier d'activité (question D.3). La position vis-à-vis du marché du travail est connue mois par mois, entre la fin de l'API et juin 1996, pour 538 ex-bénéficiaires (soit 49,4 % des cas). Les réponses fournies par les 109 individus dont le calendrier d'activité est presque complet (*i.e.* moins de 10 % de valeurs mensuelles manquantes) ont également été prises en compte. Au total, ce sont donc 647 calendriers individuels qui ont été analysés. Les caractéristiques de ces 647 ex-bénéficiaires ne sont pas significativement différentes de celles de l'échantillon dans son ensemble.

Conclusion

Dans ce rapport, on s'est intéressé à la question du devenir des anciens bénéficiaires de l'Allocation de parent isolé. L'analyse, purement descriptive, a été menée à partir des données d'une enquête auprès des allocataires de la CAF de Meurthe-et-Moselle. Plusieurs résultats méritent d'être rappelés ici :

- interrogés sur les circonstances de leur sortie de l'API, 58,4 % des ex-bénéficiaires ont déclaré avoir perçu cette prestation jusqu'au terme légal ; lorsque la sortie s'est produite avant l'épuisement des droits, c'est la fin de l'isolement qui en a généralement été la cause (six cas sur dix) ;
- dans 45,3 % des cas, le RMI a pris le relais de l'API ; à la date de l'enquête, un ex-bénéficiaire sur trois était RMIste ;
- depuis leur sortie de l'API, la moitié des ex-bénéficiaires ont occupé un emploi pendant au moins six mois consécutifs ; parmi ceux qui travaillaient au moment de l'enquête, 46,2 % avaient un emploi stable.

Ces résultats devront être confrontés avec ceux que l'on pourra mettre en évidence à partir du fichier des "exclus de l'API" ²⁴. Ce fichier permet de reconstituer les trajectoires familiales, professionnelles et de niveau de vie ²⁵ au sortir de l'API, pour tous les ex-bénéficiaires qui sont restés allocataires de la CAF de Meurthe-et-Moselle. Ainsi, parmi les 5 537 ex-bénéficiaires de la cohorte étudiée ici (dont les 1 089 que l'on a retenus pour cette analyse), 4 847 ont pu être suivis. En s'appuyant sur ce fichier, on pourra étudier la question de la réentrée dans l'API ; l'incidence éventuelle de la durée de séjour dans le dispositif sur les trajectoires ultérieures pourra également être appréhendée.

²⁴ Voir *supra*, note 6.

²⁵ Notamment, on sait, mois par mois, s'il y a perception ou non du RMI.

Annexe 2 : Le questionnaire de l'enquête postale de juin 1996

Enquête sur le devenir des bénéficiaires de l'Allocation de parent isolé (A.P.I.)

Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Meurthe-et-Moselle et Université de Nancy II

Questionnaire anonyme (le questionnaire s'adresse à la personne qui a bénéficié de l'A.P.I.)

Ne pas remplir

A. Actuellement, percevez-vous encore l'A.P.I. (Allocation de parent isolé) ? oui non

Si oui, passez directement à la question B.3.

Si non, passez à la question B.1.

Votre situation familiale

B.1. Vivez-vous en couple actuellement ? oui non

Si **oui**, depuis quelle date (mois, année) ? _____

B.2. Si vous avez un conjoint, que fait-il ? (Cochez la case correspondante)

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> il travaille | <input type="checkbox"/> en congé de maladie de longue durée |
| <input type="checkbox"/> au chômage | <input type="checkbox"/> retraité ou pensionné pour invalidité |
| <input type="checkbox"/> étudiant ou en stage de formation | <input type="checkbox"/> personne au foyer |
| <input type="checkbox"/> appelé au service national | <input type="checkbox"/> autre (précisez) _____ |

B.3. Quel âge avez-vous ? _____ ans

B.4. Actuellement, combien avez-vous d'enfants à charge : de moins de 3 ans _____
 entre 3 et 6 ans _____
 de plus de 6 ans _____

B.5. Attendez-vous un enfant ? oui non

B.6. Etes-vous encore au collège ou au lycée ? oui non

Si oui, en quelle classe êtes-vous ? (précisez en clair, par exemple, 1^{re} année de CAP) _____

Si non, en quelle classe vous êtes-vous arrêté(e) ? (par exemple, en 4, au collège) _____

Quel est le dernier diplôme que vous avez effectivement obtenu ? (cochez la case correspondante)

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Aucun diplôme | <input type="checkbox"/> Baccalauréat |
| <input type="checkbox"/> Certificat d'études primaires | <input type="checkbox"/> D.E.U.G. |
| <input type="checkbox"/> C.A.P. | <input type="checkbox"/> B.T.S., D.U.T. |
| <input type="checkbox"/> B.E.P. | <input type="checkbox"/> Licence, Maîtrise, 3 ^e cycle de l'Université |
| <input type="checkbox"/> Brevet des collèges, B.E.P.C. | <input type="checkbox"/> autre (précisez) _____ |

B.7. Tous revenus confondus (salaires, allocations familiales, pensions alimentaires...), quels sont actuellement les revenus **mensuels** de votre ménage ?

- | | | |
|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> moins de 1 000 F par mois | <input type="checkbox"/> de 4 000 à 5 000 F par mois | <input type="checkbox"/> de 8 000 à 9 000 F par mois |
| <input type="checkbox"/> de 1 000 à 2 000 F par mois | <input type="checkbox"/> de 5 000 à 6 000 F par mois | <input type="checkbox"/> de 9 000 à 10 000 F par mois |
| <input type="checkbox"/> de 2 000 à 3 000 F par mois | <input type="checkbox"/> de 6 000 à 7 000 F par mois | <input type="checkbox"/> plus de 10 000 F par mois |
| <input type="checkbox"/> de 3 000 à 4 000 F par mois | <input type="checkbox"/> de 7 000 à 8 000 F par mois | |

Votre situation professionnelle

C.1. Bénéficiez-vous actuellement du R.M.I. (Revenu minimum d'insertion) ? oui non

C.2. Avez-vous actuellement un emploi ? oui non

Si oui, passez à la question C.3. (ci-dessous)

Si non, passez à la question C.4. (au verso, en haut de la page)

C.3. Depuis quelle date (mois, année) occupez-vous votre emploi actuel ? _____

A quand (mois, année) remonte votre dernière période de chômage (d'une durée d'au moins 1 mois) ? _____

Combien d'heures par semaine travaillez-vous actuellement ? _____ heures par semaine

Actuellement, quel est le montant de votre salaire mensuel (y compris les primes) ? _____ F par mois

Quel type d'emploi occupez-vous actuellement ?

- emploi stable : contrat à durée indéterminée emploi précaire : contrat à durée déterminée (CDD), intérim, contrat emploi solidarité (CES)...

Dans quelle catégorie professionnelle vous placez-vous ?

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> agriculteurs exploitants | <input type="checkbox"/> professions intermédiaires (ex. : contremaître, instituteur) |
| <input type="checkbox"/> artisans, commerçants | <input type="checkbox"/> employés |
| <input type="checkbox"/> chefs d'entreprise | <input type="checkbox"/> ouvriers |
| <input type="checkbox"/> cadres, professions intellectuelles | <input type="checkbox"/> autre (précisez) _____ |

Passez maintenant directement au chapitre « la fin de votre A.P.I. »

Suite du questionnaire au verso

C.4. Vous ne travaillez pas actuellement.

Recherchez-vous activement un emploi ? oui non

Pour quelles raisons ne travaillez-vous pas ? (cochez les cases correspondantes)

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> enfants en bas âge | <input type="checkbox"/> absence de crèche ou de possibilités de faire garder mes enfants |
| <input type="checkbox"/> difficultés à trouver un emploi adapté à ma qualification | <input type="checkbox"/> on m'a promis, de façon ferme, un emploi pour dans peu de temps |
| <input type="checkbox"/> difficultés à trouver un emploi à proximité de chez moi | <input type="checkbox"/> problèmes de santé |
| <input type="checkbox"/> difficultés à m'informer sur les emplois disponibles | |
| <input type="checkbox"/> revenus suffisants pour l'instant | |
| <input type="checkbox"/> autres raisons (précisez) _____ | |

LL
LL
LL
LL

La fin de votre A.P.I.

Si vous ne percevez plus l'A.P.I. actuellement, veuillez répondre à la suite du questionnaire. En revanche, si vous percevez encore l'A.P.I., vous n'avez pas à répondre à la suite de ce questionnaire. Merci de votre collaboration.

D.1. Lorsque vous avez cessé de percevoir l'A.P.I., pour quelle raison était-ce ?

- fin de la durée légale de perception (c'est-à-dire après douze mois de perception ou lorsque votre plus jeune enfant a atteint son troisième anniversaire)
- fin de votre isolement (mariage ou (re)prise d'une vie en couple)
- (re)prise d'une activité professionnelle faisant que vos ressources étaient supérieures au plafond de l'A.P.I.
- augmentation du montant d'une autre allocation ou droit à une nouvelle allocation (ex. : APJE, ALS)
- autre motif (précisez lequel) _____

LL
LL

D.2. Lorsque vous avez cessé de percevoir l'A.P.I., avez-vous bénéficié du R.M.I. ? oui non

D.3. Nous voudrions maintenant retracer votre situation professionnelle au cours de ces dernières années, et, plus particulièrement, depuis que vous avez cessé de percevoir l'A.P.I. Pour ce faire, nous vous demandons de bien vouloir entourer sur ce calendrier le dernier mois pendant lequel vous avez perçu l'A.P.I., et, à l'aide de croix, cocher les différentes situations que vous avez connues les mois suivants.

Exemple

	1991					1992					1993																	
	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	
mère au foyer						<u>1</u>	X	X	X	X	X	X	X															
en études																												
au chômage																X	X	X	X	X	X							
en stage																												
en emploi																							X	X	X	X	X	X

Dans cet exemple, la personne a perçu l'A.P.I. pour la dernière fois en janvier 1992, puis est restée mère au foyer de février 1992 à septembre 1992, puis a cherché un emploi d'octobre 1992 à mars 1993, et a commencé à travailler le mois suivant.

Calendrier (de juillet 1991 à juin 1996) à remplir par vos soins comme dans l'exemple ci-dessus :

	1991					1992					1993																		
	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N
mère au foyer																													
en études																													
au chômage																													
en stage																													
en emploi																													

	1994					1995					1996																		
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M
mère au foyer																													
en études																													
au chômage																													
en stage																													
en emploi																													

Merci de votre collaboration

**Annexe 3 : Statistiques descriptives relatives à la cohorte
des 3 479 mères isolées**

Tableau A.3.1 :

Caractéristiques des mères isolées bénéficiaires de l'API, selon l'âge du plus jeune enfant au moment de la demande ^a

(mères isolées ayant demandé l'API entre juillet 1991 et mai 1994, dont l'épisode de perception a effectivement débuté au cours de cette période)

en %

Age du plus jeune enfant	non encore né	de 0 à 11 mois	de 11 à 23 mois	de 24 à 35 mois	36 mois ou plus	Ensemble
Nationalité						
Française	93,6	90,4	92,8	96,4	94,0	93,4
Autres	6,4	9,6	7,2	3,6	6,0	6,6
Age						
Moins de 20 ans	35,4	11,2	2,2	0,7	0,1	13,6
20 à 24 ans	38,8	37,6	35,6	27,6	6,4	26,0
25 à 29 ans	15,8	31,3	35,9	39,1	21,2	23,6
30 à 34 ans	7,7	13,6	15,8	23,2	28,5	17,9
35 à 39 ans	1,6	5,8	8,6	7,2	22,0	10,5
40 à 44 ans	0,6	0,5	1,9	1,8	14,0	5,6
45 ans ou plus	0,1	0,0	0,0	0,4	7,8	2,8
Etat matrimonial						
Célibataire	73,3	17,2	3,0	1,1	0,2	27,3
Séparée ou divorcée	21,2	62,7	79,0	83,7	79,9	58,2
Autres cas	5,5	20,1	18,0	15,2	19,9	14,5
Nombre d'enfants						
Aucun	74,3	0,0	0,0	0,0	0,0	24,9
1 enfant	15,8	53,2	41,2	37,7	33,6	31,2
2 enfants	5,6	24,6	29,0	28,6	35,2	22,8
3 enfants	2,9	11,2	17,4	23,6	20,7	13,4
4 enfants ou plus	1,4	11,0	12,4	10,1	10,5	7,7
Position vis-à-vis du marché du travail						
Active occupée	21,6	19,2	17,4	17,4	25,0	21,7
Chômeuse (ou en congé de maladie ou maternité)	23,3	23,3	22,9	18,5	18,5	21,2
Inactive	55,1	57,5	59,7	64,1	56,5	57,1
Montant mensuel d'API						

Moins de 1 000 F	13,4	10,7	15,2	14,9	14,3	13,7
1 000 à 2 000 F	16,3	18,6	20,4	24,6	17,0	17,9
2 000 à 3 000 F	34,2	25,3	26,0	19,2	21,0	26,4
3 000 à 4 000 F	32,4	36,5	35,9	38,4	29,4	32,7
4 000 F ou plus	3,7	8,9	2,5	2,9	18,3	9,3

Tableau A.3.1 (suite)

Montant total mensuel des prestations familiales perçues

Moins de 1 000 F	2,4	0,4	0,0	1,1	3,9	2,3
1 000 à 2 000 F	12,2	4,3	6,4	6,9	10,4	9,5
2 000 à 3 000 F	17,5	7,4	10,5	9,1	9,1	11,8
3 000 à 4 000 F	42,5	17,9	21,0	16,3	17,4	26,2
4 000 à 5 000 F	13,8	31,3	22,6	23,2	22,4	20,8
5 000 à 6 000 F	7,4	20,6	17,7	20,6	19,3	15,4
6 000 à 7 000 F	2,2	8,7	12,1	17,4	9,8	8,0
7 000 F ou plus	2,0	9,4	9,7	5,4	7,7	6,0

Taille de la commune de résidence

Moins de 2 000 hab.	15,0	13,2	13,8	18,8	17,7	15,9
2 000 à 10 000 hab.	36,2	37,1	38,7	39,9	38,1	37,5
10 000 hab. ou plus	48,8	49,7	47,5	41,3	44,2	46,6

N 1 167 447 362 276 1 227 3 479

^a Caractéristiques observées à l'entrée dans l'API.

Source : Fichier longitudinal des bénéficiaires de l'API en Meurthe-et-Moselle (ADEPS)

Tableau A.3.2 :

Répartition des mères isolées bénéficiaires de l'API selon la durée effective de perception, dans chacun des cinq sous-groupes définis sur la base de l'âge du plus jeune enfant au moment de la demande
 (mères isolées ayant demandé l'API entre juillet 1991 et mai 1994, dont l'épisode de perception a effectivement débuté au cours de cette période) en %

Age du plus jeune enfant	non encore né		de 0 à 11 mois		de 11 à 23 mois	de 24 à 35 mois	36 mois ou plus	<i>Ensemble</i>	
	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(1)	(1)	(1)	(2)
Durée effective de perception	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(1)	(1)	(1)	(2)
3 mois ou moins	12,9		17,1		20,9	14,3	20,7	17,5	
4 à 6 mois	13,9		14,6		14,4	20,1	17,4	16,0	
7 à 9 mois	11,3		9,9		12,4	21,6	15,9	13,9	
10 à 12 mois	8,8		10,2		12,7	38,5	41,6	24,8	
13 à 15 mois	7,4		7,7		13,8	3,7	3,2	6,2	
16 à 18 mois	6,2		5,2		9,3	0,7	0,5	3,7	
19 à 21 mois	5,4		5,2		9,3	0,0	0,2	3,3	0,3
22 à 24 mois	4,9	1,0	7,9	6,8	5,7	0,7	0,0	3,1	2,6
25 à 27 mois	4,5	16,6	8,2	20,4	0,3	0,0	0,1	2,4	16,9
28 à 30 mois	3,6	22,6	5,7	25,0	0,3	0,4	0,0	1,8	22,4
31 à 33 mois	3,8	7,1	4,7	11,4	0,0		0,1	1,7	7,6
34 à 36 mois	2,5	12,4	3,0	18,2	0,3		0,1	1,1	12,5
37 à 39 mois	5,2	13,8	0,0	0,0	0,6		0,1	1,5	11,4
40 à 42 mois	8,7	17,7	0,3	2,3			0,0	2,6	15,2
43 à 45 mois	0,8	2,1	0,3	4,5			0,0	0,3	3,2
46 à 48 mois	0,1	0,3		2,3			0,1	0,1	0,9
49 à 51 mois		1,4		0,0					1,2
52 à 54 mois		1,8		6,8					2,6
55 mois ou plus		3,2		2,3					3,2
<i>N</i>	<i>884</i>	<i>283</i>	<i>403</i>	<i>44</i>	<i>354</i>	<i>273</i>	<i>1 222</i>	<i>3 136</i>	<i>343</i>

(1) : épisodes non censurés

(2) : épisodes censurés à droite

(sortie = au moins six mois consécutifs de non-perception)

Source : Fichier longitudinal des bénéficiaires de l'API en Meurthe-et-Moselle (ADEPS)

Annexe 4 : Résultats des tests de l'analyse non paramétrique

Tableau A.4.1 :

Résultats des tests de comparaison des fonctions de survie entre diverses sous-populations ^a

Critère(s) de segmentation de l'échantillon et classes retenues	Test du Log-Rank	Test de Wilcoxon	Test du rapport de vraisemblance
Age du benjamin ^b			
- non encore né			
- de 0 à 11 mois			
- de 11 à 23 mois			
- de 23 à 35 mois	$\chi^2 = 1\,075,23$	$\chi^2 = 652,98$	$\chi^2 = 950,72$
- 36 mois ou plus	$Pr > \chi^2 = 0,0001$	$Pr > \chi^2 = 0,0001$	$Pr > \chi^2 = 0,0001$
Age du benjamin ^b et âge de la mère ^c			
- enfant non encore né			
* mère âgée de moins de 20 ans			
* mère âgée de 20 à 24 ans	$\chi^2 = 4,11$	$\chi^2 = 5,12$	$\chi^2 = 3,24$
* mère âgée de 25 ans ou plus	$Pr > \chi^2 = 0,1280$	$Pr > \chi^2 = 0,0771$	$Pr > \chi^2 = 0,1983$
- enfant de 0 à 11 mois			
* mère âgée de moins de 25 ans	$\chi^2 = 0,03$	$\chi^2 = 0,14$	$\chi^2 = 0,02$
* mère âgée de 25 ans ou plus	$Pr > \chi^2 = 0,8572$	$Pr > \chi^2 = 0,7108$	$Pr > \chi^2 = 0,8911$
- enfant de 11 à 23 mois			
* mère âgée de moins de 25 ans	$\chi^2 = 0,01$	$\chi^2 = 0,06$	$\chi^2 = 0,00$
* mère âgée de 25 ans ou plus	$Pr > \chi^2 = 0,9305$	$Pr > \chi^2 = 0,8072$	$Pr > \chi^2 = 0,9990$
- enfant de 23 à 35 mois			
* mère âgée de moins de 25 ans	$\chi^2 = 0,19$	$\chi^2 = 0,23$	$\chi^2 = 0,09$
* mère âgée de 25 ans ou plus	$Pr > \chi^2 = 0,6653$	$Pr > \chi^2 = 0,6336$	$Pr > \chi^2 = 0,7642$
- enfant de 36 mois ou plus			
* mère âgée de moins de 30 ans	$\chi^2 = 8,26$	$\chi^2 = 6,11$	$\chi^2 = 2,81$
* mère âgée de 30 ans ou plus	$Pr > \chi^2 = 0,0041$	$Pr > \chi^2 = 0,0134$	$Pr > \chi^2 = 0,0939$
Age du benjamin ^b et statut d'activité de la mère au cours de l'épisode d'API			
- enfant non encore né			
* mère constamment inactive			
* mère active, constamment ou non ; jamais en emploi	$\chi^2 = 2,89$	$\chi^2 = 5,23$	$\chi^2 = 2,52$
* mère active occupée, constamment ou non		$Pr > \chi^2 = 0,2363$	$Pr > \chi^2 = 0,0730$
			$Pr > \chi^2 = 0,2836$
- enfant de 0 à 11 mois			
* mère constamment inactive			
* mère active, constamment ou non ; jamais en emploi	$\chi^2 = 6,10$	$\chi^2 = 6,45$	$\chi^2 = 4,56$
* mère active occupée, constamment ou non		$Pr > \chi^2 = 0,0473$	$Pr > \chi^2 = 0,0397$
			$Pr > \chi^2 = 0,1023$
- enfant de 11 à 23 mois			
* mère constamment inactive			
* mère active, constamment ou non ; jamais en emploi	$\chi^2 = 2,84$	$\chi^2 = 0,12$	$\chi^2 = 0,84$

* mère active occupée, constamment ou non		$Pr > \chi^2 = 0,2416$	$Pr > \chi^2 = 0,9401$
$Pr > \chi^2 = 0,6556$			
- enfant de 23 à 35 mois			
* mère constamment inactive			
* mère active, constamment ou non ;			
jamais en emploi	$\chi^2 = 6,61$	$\chi^2 = 5,83$	$\chi^2 = 1,52$
* mère active occupée, constamment ou non		$Pr > \chi^2 = 0,0367$	$Pr > \chi^2 = 0,0543$
$Pr > \chi^2 = 0,4670$			

Tableau A.4.1 (suite)

- enfant de 36 mois ou plus			
* mère constamment inactive			
* mère active, constamment ou non ; jamais en emploi	$\chi^2 = 3,79$	$\chi^2 = 4,30$	$\chi^2 = 0,46$
* mère active occupée, constamment ou non	$Pr > \chi^2 = 0,1502$	$Pr > \chi^2 = 0,1162$	$Pr > \chi^2 = 0,7930$

Age du benjamin^b et statut d'activité de la mère à l'entrée dans l'API

- enfant non encore né			
* mère inactive			
* mère au chômage ou en congé de maladie / maternité	$\chi^2 = 1,62$	$\chi^2 = 4,04$	$\chi^2 = 2,00$
* mère active occupée	$Pr > \chi^2 = 0,4456$	$Pr > \chi^2 = 0,1329$	$Pr > \chi^2 = 0,3672$
- enfant de 36 mois ou plus			
* mère inactive			
* mère au chômage ou en congé de maladie / maternité	$\chi^2 = 15,23$	$\chi^2 = 22,22$	$\chi^2 = 4,27$
* mère active occupée	$Pr > \chi^2 = 0,0005$	$Pr > \chi^2 = 0,0001$	$Pr > \chi^2 = 0,1182$

Age du benjamin^b et nombre d'enfants à charge^c

- enfant non encore né			
* aucun enfant	$\chi^2 = 8,84$	$\chi^2 = 4,01$	$\chi^2 = 5,75$
* 1 enfant ou plus	$Pr > \chi^2 = 0,0029$	$Pr > \chi^2 = 0,0453$	$Pr > \chi^2 = 0,0165$
- enfant de 0 à 11 mois			
* 1 enfant	$\chi^2 = 0,93$	$\chi^2 = 0,04$	$\chi^2 = 0,49$
* 2 enfants ou plus	$Pr > \chi^2 = 0,3339$	$Pr > \chi^2 = 0,8335$	$Pr > \chi^2 = 0,4832$
- enfant de 11 à 23 mois			
* 1 enfant	$\chi^2 = 2,00$	$\chi^2 = 0,76$	$\chi^2 = 1,02$
* 2 enfants ou plus	$Pr > \chi^2 = 0,1568$	$Pr > \chi^2 = 0,3849$	$Pr > \chi^2 = 0,3131$
- enfant de 23 à 35 mois			
* 1 enfant	$\chi^2 = 3,85$	$\chi^2 = 6,22$	$\chi^2 = 1,66$
* 2 enfants ou plus	$Pr > \chi^2 = 0,0497$	$Pr > \chi^2 = 0,0126$	$Pr > \chi^2 = 0,1969$
- enfant de 36 mois ou plus			
* 1 enfant	$\chi^2 = 4,25$	$\chi^2 = 3,92$	$\chi^2 = 0,77$
* 2 enfants ou plus	$Pr > \chi^2 = 0,0393$	$Pr > \chi^2 = 0,0477$	$Pr > \chi^2 = 0,3811$

Age du benjamin^b et montant d'API perçu (par mois)^c

- enfant non encore né			
* moins de 2 000 F			
* 2 000 à 3 000 F	$\chi^2 = 17,39$	$\chi^2 = 19,00$	$\chi^2 = 22,71$
* 3 000 F ou plus	$Pr > \chi^2 = 0,0002$	$Pr > \chi^2 = 0,0001$	$Pr > \chi^2 = 0,0001$
- enfant de 0 à 11 mois			
* moins de 3 000 F	$\chi^2 = 19,93$	$\chi^2 = 15,88$	$\chi^2 = 14,38$
* 3 000 F ou plus	$Pr > \chi^2 = 0,0001$	$Pr > \chi^2 = 0,0001$	$Pr > \chi^2 = 0,0001$
- enfant de 11 à 23 mois			
* moins de 3 000 F	$\chi^2 = 8,64$	$\chi^2 = 8,31$	$\chi^2 = 5,04$
* 3 000 F ou plus	$Pr > \chi^2 = 0,0033$	$Pr > \chi^2 = 0,0040$	$Pr > \chi^2 = 0,0247$

Tableau A.4.1 (fin)

- enfant de 23 à 35 mois			
* moins de 2 000 F	$\chi^2 = 4,02$	$\chi^2 = 7,23$	$\chi^2 = 0,55$
* 2 000 F ou plus	$Pr > \chi^2 = 0,0449$	$Pr > \chi^2 = 0,0072$	$Pr > \chi^2 = 0,4579$
- enfant de 36 mois ou plus			
* moins de 2 000 F			
* 2 000 à 3 500 F	$\chi^2 = 43,07$	$\chi^2 = 58,71$	$\chi^2 = 17,43$
* 3 500 F ou plus	$Pr > \chi^2 = 0,0001$	$Pr > \chi^2 = 0,0001$	$Pr > \chi^2 = 0,0002$

Age du benjamin^b, nombre d'enfants à charge et montant d'API perçu (par mois)^c

- enfant non encore né			
* aucun enfant			
· moins de 2 000 F			
· 2 000 à 3 000 F	$\chi^2 = 13,62$	$\chi^2 = 11,60$	$\chi^2 = 20,57$
· 3 000 F ou plus	$Pr > \chi^2 = 0,0011$	$Pr > \chi^2 = 0,0030$	$Pr > \chi^2 = 0,0001$
* 1 enfant ou plus			
· moins de 3 000 F	$\chi^2 = 4,13$	$\chi^2 = 6,44$	$\chi^2 = 4,12$
· 3 000 F ou plus	$Pr > \chi^2 = 0,0422$	$Pr > \chi^2 = 0,0111$	$Pr > \chi^2 = 0,0425$
- enfant de 36 mois ou plus			
* 1 enfant			
· moins de 2 000 F			
· 2 000 à 3 500 F	$\chi^2 = 11,94$	$\chi^2 = 16,61$	$\chi^2 = 4,10$
· 3 500 F ou plus	$Pr > \chi^2 = 0,0026$	$Pr > \chi^2 = 0,0002$	$Pr > \chi^2 = 0,1285$
* 2 enfants			
· moins de 2 000 F			
· 2 000 à 3 500 F	$\chi^2 = 13,03$	$\chi^2 = 18,79$	$\chi^2 = 5,52$
· 3 500 F ou plus	$Pr > \chi^2 = 0,0015$	$Pr > \chi^2 = 0,0001$	$Pr > \chi^2 = 0,0633$
* 3 enfants ou plus			
· moins de 2 000 F			
· 2 000 à 3 500 F	$\chi^2 = 20,32$	$\chi^2 = 27,00$	$\chi^2 = 8,79$
· 3 500 F ou plus	$Pr > \chi^2 = 0,0001$	$Pr > \chi^2 = 0,0001$	$Pr > \chi^2 = 0,0123$

Age du benjamin^b et taille de la commune de résidence^c

- enfant non encore né			
* moins de 2 000 hab.			
* 2 000 à 10 000 hab.	$\chi^2 = 9,54$	$\chi^2 = 7,06$	$\chi^2 = 6,78$
* 10 000 hab. ou plus	$Pr > \chi^2 = 0,0085$	$Pr > \chi^2 = 0,0293$	$Pr > \chi^2 = 0,0337$
- enfant de 0 à 11 mois			
* moins de 2 000 hab.			
* 2 000 à 10 000 hab.	$\chi^2 = 4,77$	$\chi^2 = 5,37$	$\chi^2 = 3,28$
* 10 000 hab. ou plus	$Pr > \chi^2 = 0,0920$	$Pr > \chi^2 = 0,0682$	$Pr > \chi^2 = 0,1943$
- enfant de 11 à 23 mois			
* moins de 2 000 hab.			
* 2 000 à 10 000 hab.	$\chi^2 = 0,50$	$\chi^2 = 0,26$	$\chi^2 = 0,22$
* 10 000 hab. ou plus	$Pr > \chi^2 = 0,7778$	$Pr > \chi^2 = 0,8797$	$Pr > \chi^2 = 0,8955$

Tableau A.4.1 (fin)

- enfant de 24 à 35 mois

* moins de 2 000 hab.			
* 2 000 à 10 000 hab.	$\chi^2 = 3,97$	$\chi^2 = 3,40$	$\chi^2 = 2,93$
* 10 000 hab. ou plus	$Pr > \chi^2 = 0,1376$	$Pr > \chi^2 = 0,1830$	$Pr > \chi^2 = 0,2315$
- enfant de 36 mois ou plus			
* moins de 2 000 hab.			
* 2 000 à 10 000 hab.	$\chi^2 = 2,19$	$\chi^2 = 2,11$	$\chi^2 = 0,80$
* 10 000 hab. ou plus	$Pr > \chi^2 = 0,3346$	$Pr > \chi^2 = 0,3486$	$Pr > \chi^2 = 0,6709$

a Fonctions de survie estimées par la méthode actuarielle (procédure *Lifetest* de SAS).

b Au moment de la demande d'API.

c A l'entrée dans l'API.

**Annexe 5 : Résultats de l'analyse des durées individuelles de perception
avec une autre définition de la sortie
(au moins trois mois consécutifs de non-perception)**

Tableau A.5.1 :

Répartition des mères isolées bénéficiaires de l'API selon la durée effective de perception, dans chacun des cinq sous-groupes définis sur la base de l'âge du plus jeune enfant au moment de la demande
 (mères isolées ayant demandé l'API entre juillet 1991 et mai 1994, dont l'épisode de perception a effectivement débuté au cours de cette période) en %

Durée effective de perception	non encore né		de 0 à 11 mois		de 11 à 23 mois	de 24 à 35 mois	36 mois ou plus	<i>Ensemble</i>	
	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(1)	(1)	(1)	(2)
3 mois ou moins	14,3		19,6		21,5	16,0	23,1	19,2	
4 à 6 mois	14,7		17,2		16,2	22,2	19,3	17,6	
7 à 9 mois	11,8		9,5		14,0	21,1	15,3	13,9	
10 à 12 mois	10,0		9,5		13,1	35,6	38,2	23,1	
13 à 15 mois	7,1		7,2		12,5	4,0	2,8	5,8	
16 à 18 mois	5,8		5,7		7,8	0,4	0,5	3,5	
19 à 21 mois	4,5		4,8		8,1	0,0	0,3	3,0	
22 à 24 mois	4,6	0,5	7,7		5,6	0,7	0,1	3,1	0,9
25 à 27 mois	4,7	19,6	7,9	25,0	0,3		0,1	2,5	20,0
28 à 30 mois	3,5	27,3	4,3	32,1	0,0		0,0	1,6	27,4
31 à 33 mois	3,0	6,7	4,1	10,7	0,0		0,0	1,4	7,4
34 à 36 mois	2,2	14,4	2,1	14,3	0,3		0,1	1,0	13,9
37 à 39 mois	5,0	10,8	0,0	0,0	0,0		0,1	1,6	9,1
40 à 42 mois	8,2	13,9	0,2	3,6	0,3		0,0	2,5	12,6
43 à 45 mois	0,4	1,6	0,0	3,6	0,0		0,0	0,1	2,6
46 à 48 mois	0,1	0,5	0,0	0,0	0,3		0,1	0,1	0,4
49 à 51 mois	0,0	1,0	0,0	0,0					0,9
52 à 54 mois	0,0	1,6	0,2	7,1					2,6
55 mois ou plus	0,1	2,1		3,6					2,2
<i>N</i>	<i>973</i>	<i>194</i>	<i>419</i>	<i>28</i>	<i>358</i>	<i>275</i>	<i>1 224</i>	<i>3 249</i>	<i>230</i>

(1) : épisodes non censurés

(2) : épisodes censurés à droite

(sortie = au moins trois mois consécutifs de non-perception)

Source : Fichier longitudinal des bénéficiaires de l'API en Meurthe-et-Moselle (ADEPS)

Tableau A.5.2 :

Proportion de sorties précoces (i.e. au cours des six premiers mois de perception), dans chacun des cinq sous-groupes définis sur la base de l'âge du plus jeune enfant au moment de la demande

(mères isolées ayant demandé l'API entre juillet 1991 et mai 1994, dont l'épisode de perception a effectivement débuté au cours de cette période) en %

Age du plus jeune enfant	non encore né	de 0 à 11 mois	de 11 à 23 mois	de 24 à 35 mois	36 mois ou plus	Ensemble
	24,2	34,4	37,3	38,0	42,3	34,3

^a Proportion tenant compte des cas de censure à droite (les durées censurées étant toutes supérieures à six mois) ;

sortie = au moins trois mois consécutifs de non-perception.

Source : Fichier longitudinal des bénéficiaires de l'API en Meurthe-et-Moselle (ADEPS)

Tableau A.5.3 :

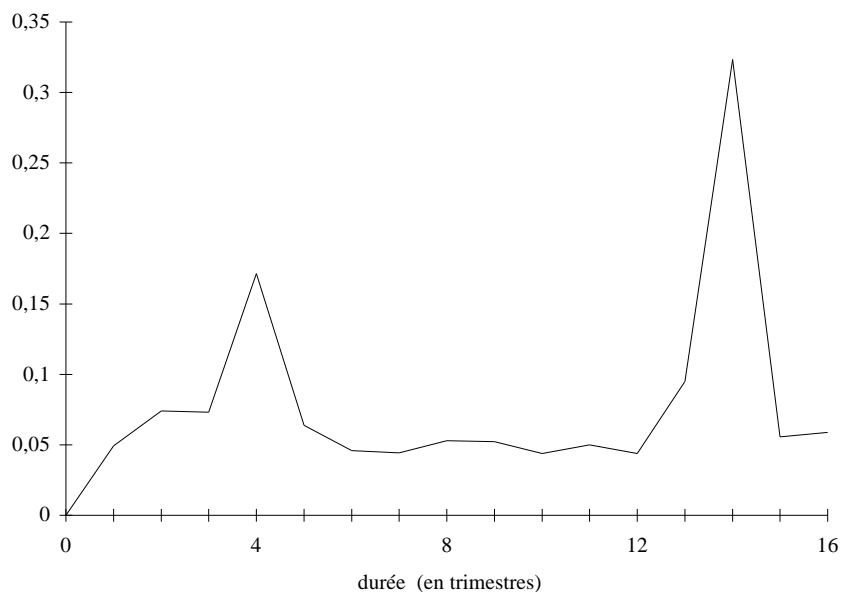
Durée moyenne de perception de l'API ^a, dans chacun des cinq sous-groupes définis sur la base de l'âge du plus jeune enfant au moment de la demande

(mères isolées ayant demandé l'API entre juillet 1991 et mai 1994, dont l'épisode de perception a effectivement débuté au cours de cette période)

Age du plus jeune enfant	non encore né	de 0 à 11 mois	de 11 à 23 mois	de 24 à 35 mois	36 mois ou plus	Ensemble
Episodes non censurés (i.e. dont la fin a été observée)	16,6 (12,9)	13,3 (10,1)	10,2 (7,2)	7,8 (3,8)	7,5 (4,2)	11,3 (9,6)
Episodes non censurés et épisodes censurés à droite	19,4 (13,7)	14,5 (11,2)	10,4 (7,5)	8,0 (4,4)	7,6 (4,6)	12,8 (11,0)

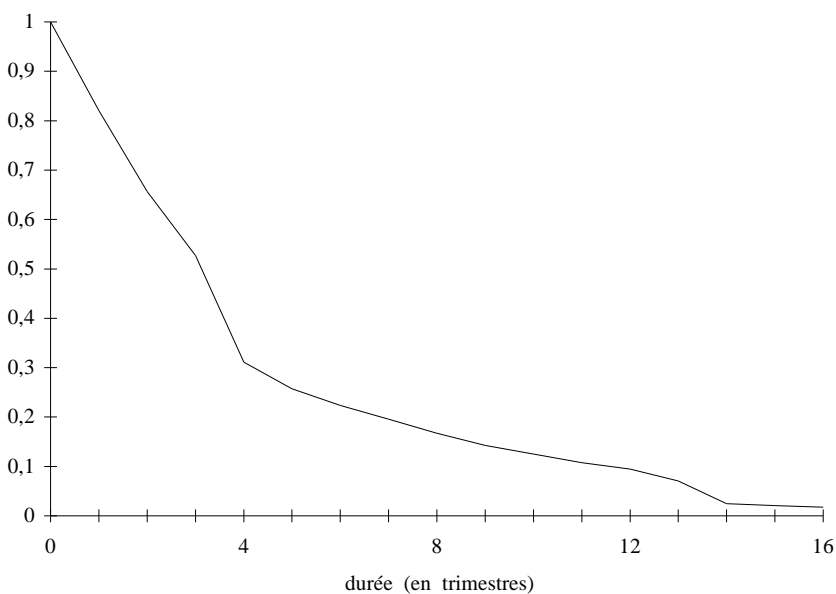
^a Durée en mois, écart-type entre parenthèses (sortie = au moins trois mois consécutifs de non-perception).

Source : Fichier longitudinal des bénéficiaires de l'API en Meurthe-et-Moselle (ADEPS)



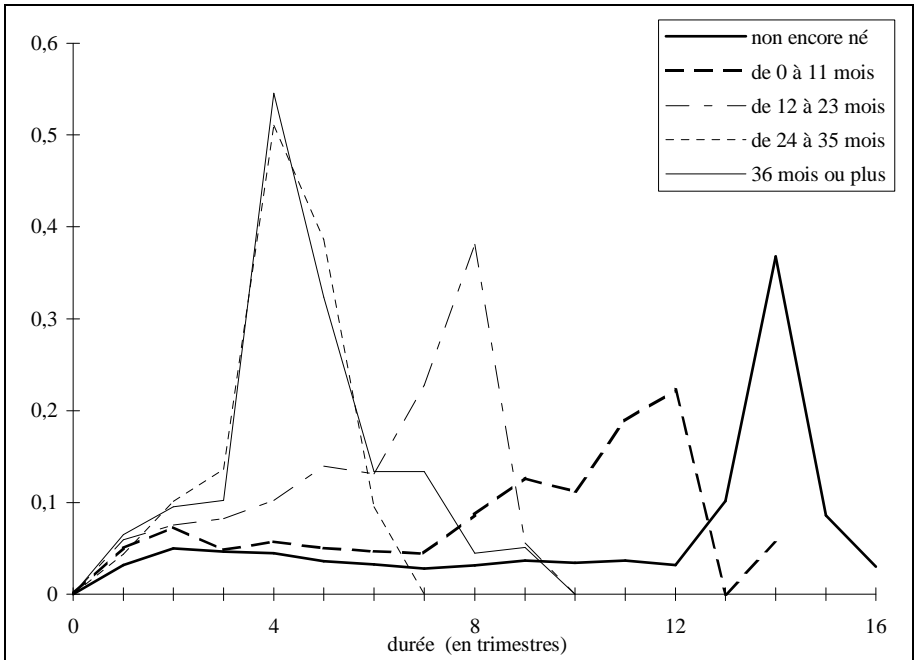
Graphique A.5.1 :

Taux de sortie de l'API au cours du trimestre t , pour l'ensemble de la cohorte
 (estimations non paramétriques - méthode actuarielle ;
 sortie = au moins trois mois consécutifs de non-perception)

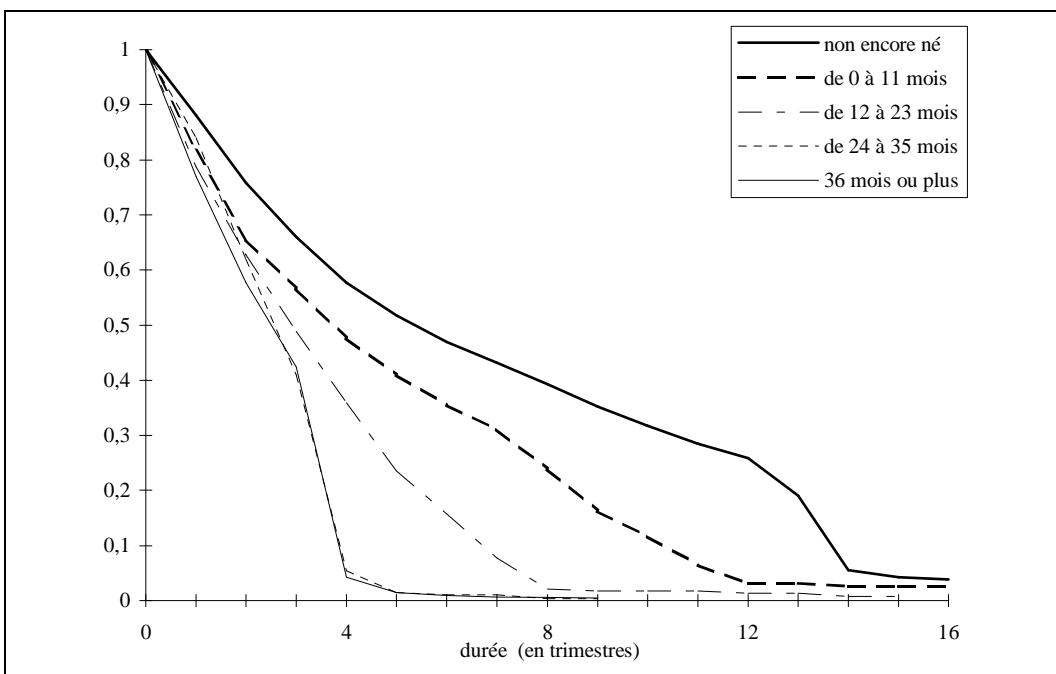


Graphique A.5.2 :

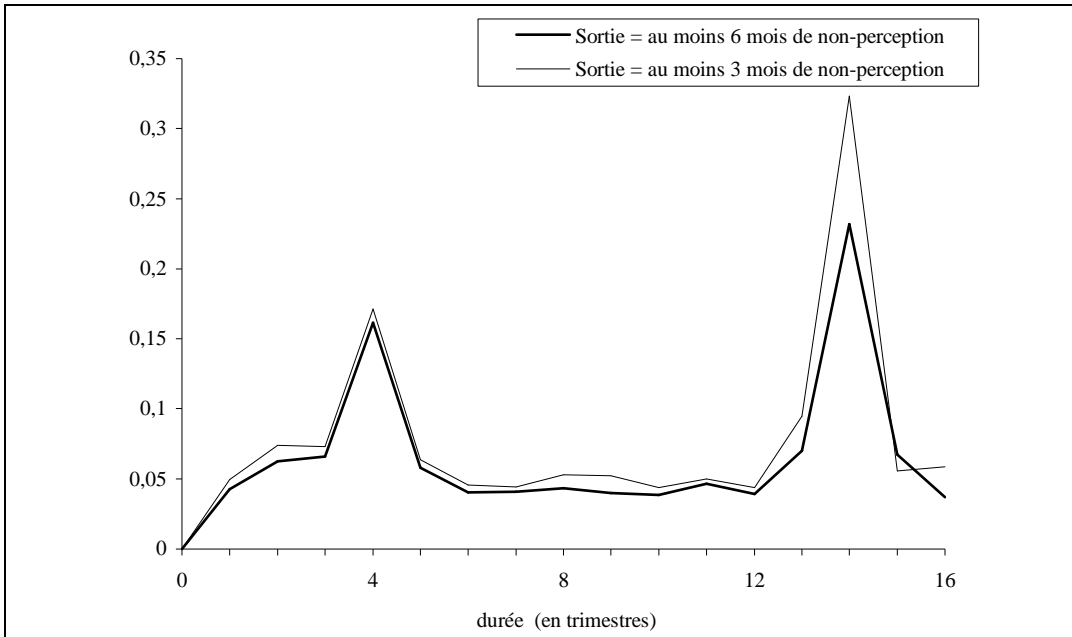
Probabilité de rester bénéficiaire de l'API au-delà du trimestre t , pour l'ensemble de la cohorte
 (estimations non paramétriques - méthode actuarielle ;
 sortie = au moins trois mois consécutifs de non-perception)



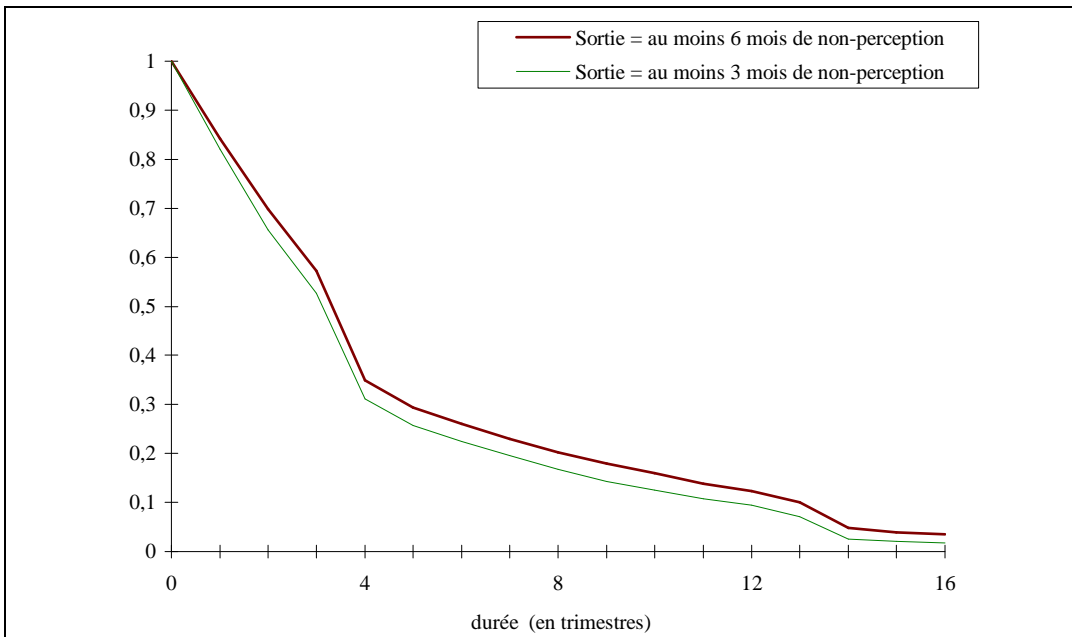
Graphique A.5.3 :
Taux de sortie de l'API au cours du trimestre t , selon l'âge du plus jeune enfant au moment de la demande
 (estimations non paramétriques - méthode actuarielle ;
 sortie = au moins trois mois consécutifs de non-perception)



Graphique A.5.4 :
Probabilité de rester bénéficiaire de l'API au-delà du trimestre t , selon l'âge du plus jeune enfant au moment de la demande
 (estimations non paramétriques - méthode actuarielle ;
 sortie = au moins trois mois consécutifs de non-perception)



Graphique A.5.5 :
Taux de sortie de l'API au cours du trimestre t , pour l'ensemble de la cohorte, selon deux définitions alternatives de la fin de perception
 (estimations non paramétriques - méthode actuarielle)



Graphique A.5.6 :
Probabilité de rester bénéficiaire de l'API au-delà du trimestre t , pour l'ensemble de la cohorte, selon deux définitions alternatives de la fin de perception
 (estimations non paramétriques - méthode actuarielle)

**Annexe 6 : Statistiques descriptives relatives à la sous-population
des 397 sortantes de l'API dont on a perdu la trace**

Tableau A.6.1 :

Comparaison des caractéristiques des mères isolées dont on a perdu la trace avec celles des mères dont la situation au sortir de l'API est connue

(mères isolées ayant demandé l'API entre juillet 1991 et mai 1994, dont l'épisode de perception a effectivement débuté au cours de cette période) en %

	Mères isolées dont on a perdu la trace			Mères isolées dont la situation au sortir de l'API est connue		
	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(3)
Nationalité						
Française	92,6	95,9	94,5	93,5	93,7	93,2
Autres	7,4	4,1	5,5	6,5	6,3	6,8
Age						
Moins de 20 ans	32,4	0,0	13,6	35,1	0,1	11,1
20 à 24 ans	37,2	9,9	30,7	40,2	6,0	24,1
25 à 29 ans	20,9	25,6	27,5	14,7	20,7	23,8
30 à 34 ans	6,1	25,6	14,1	8,1	28,7	19,4
35 ans ou plus	3,4	38,9	14,1	1,9	44,5	21,6
Etat matrimonial						
Célibataire	73,7	0,0	30,0	72,1	0,3	21,9
Séparée ou divorcée	21,6	81,8	58,7	22,7	79,8	62,6
Autres cas	4,7	18,2	11,3	5,2	19,9	15,5
Nombre d'enfants						
Aucun	77,0	0,0	28,7	71,5	0,0	19,2
1 enfant	14,9	56,2	38,5	17,2	31,2	31,6
2 enfants	6,1	25,6	18,4	6,7	36,3	25,4
3 enfants	2,0	11,6	9,1	2,7	21,7	15,1
4 enfants ou plus	0,0	6,6	5,3	1,9	10,8	8,7
Position vis-à-vis du marché du travail						
Active occupée	15,5	24,0	18,1	23,2	25,1	22,3
Chômeuse (ou en congé de maladie ou maternité)	22,3	26,4	23,7	23,9	17,7	20,9
Inactive	62,2	49,6	58,2	52,9	57,2	56,8
Montant mensuel d'API						
Moins de 1 000 F	8,1	14,0	9,8	16,4	14,4	15,0
1 000 à 2 000 F	16,2	18,2	17,4	16,6	16,9	18,4
2 000 à 3 000 F	35,1	21,5	28,7	39,3	20,9	26,9
3 000 à 4 000 F	37,2	30,6	35,8	24,6	29,2	30,0
4 000 F ou plus	3,4	15,7	8,3	3,1	18,6	9,7

Tableau A.6.1 (suite)

Montant total mensuel des prestations familiales perçues

Moins de 2 000 F	9,5	15,7	9,8	17,1	14,2	12,5
2 000 à 3 000 F	24,3	14,1	16,1	17,8	8,5	11,2
3 000 à 4 000 F	43,2	24,0	30,2	41,2	16,8	23,9
4 000 à 5 000 F	12,2	19,8	19,7	12,5	22,8	20,8
5 000 F ou plus	10,8	26,4	24,2	11,4	37,7	31,6

Taille de la commune de résidence

Moins de 2 000 hab.	18,9	19,0	18,9	14,9	17,5	15,9
2 000 à 10 000 hab.	28,4	35,5	35,0	39,0	38,4	38,3
10 000 hab. ou plus	52,7	45,5	46,1	46,1	44,1	45,8

N *148* *121* *397* *736* *1 101* *2 739*

^a Caractéristiques observées à l'entrée dans l'API.

(1) : Mères isolées ayant demandé l'API durant leur grossesse

(2) : Mères isolées dont le plus jeune enfant était âgé de 36 mois ou plus au moment de la demande d'API

(3) : Ensemble des mères isolées (y compris celles appartenant aux trois sous-groupes intermédiaires)

Source : Fichier longitudinal des bénéficiaires de l'API en Meurthe-et-Moselle (ADEPS)

Tableau A.6.2 :

Distribution des durées individuelles de perception de l'API, chez les mères isolées dont on a perdu la trace et pour celles dont la situation au sortir du dispositif est connue

(mères isolées ayant demandé l'API entre juillet 1991 et mai 1994, dont l'épisode de perception a effectivement débuté au cours de cette période)

en %

Durée effective de perception	Mères isolées dont on a perdu la trace			Mères isolées dont la situation au sortir de l'API est connue		
	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(3)
3 mois ou moins	16,9	38,8	24,4	12,1	18,7	16,5
4 à 6 mois	16,2	27,3	20,6	13,5	16,3	15,3
7 à 9 mois	12,9	13,2	14,1	11,0	16,2	13,9
10 à 12 mois	9,5	15,7	14,4	8,7	44,4	26,3
13 à 15 mois	10,1	2,5	7,0	6,8	3,3	6,0
16 à 18 mois	8,1	1,7	5,5	5,8	0,3	3,5
19 à 21 mois	3,4	0,8	2,8	5,8	0,1	3,4
22 à 24 mois	4,7		2,3	4,9	0,0	3,2
25 à 27 mois	6,8		3,5	4,1	0,1	2,2
28 à 30 mois	2,7		1,5	3,8	0,0	1,9
31 à 33 mois	2,0		0,8	4,1	0,2	1,9
34 à 36 mois	2,0		1,0	2,6	0,1	1,2
37 à 39 mois	2,0		0,8	5,8	0,1	1,6
40 à 42 mois	2,7		1,3	9,9	0,0	2,7
43 à 45 mois				1,0	0,0	0,3
46 mois ou plus				0,1	0,2	0,1
<i>N</i>	<i>148</i>	<i>121</i>	<i>397</i>	<i>736</i>	<i>1 101</i>	<i>2 739</i>

(1) : Mères isolées ayant demandé l'API durant leur grossesse

(2) : Mères isolées dont le plus jeune enfant était âgé de 36 mois ou plus au moment de la demande d'API

(3) : Ensemble des mères isolées (y compris celles appartenant aux trois sous-groupes intermédiaires)

(sortie = au moins six mois consécutifs de non-perception)

Source : Fichier longitudinal des bénéficiaires de l'API en Meurthe-et-Moselle (ADEPS)

Tableau A.6.3 :

Durée moyenne de perception de l'API ^a, chez les mères isolées dont on a perdu la trace et pour celles dont la situation au sortir du dispositif est connue, selon l'âge du plus jeune enfant au moment de la demande

(mères isolées ayant demandé l'API entre juillet 1991 et mai 1994, dont l'épisode de perception a effectivement débuté au cours de cette période)

Age du plus jeune enfant encore né	non	de 0 à 11 mois	de 11 à 23 mois	de 24 à 35 mois	36 mois ou plus	Ensemble
Mères isolées dont on a perdu la trace	13,6 (10,7)	11,7 (7,8)	9,0 (7,9)	6,4 (3,3)	5,8 (4,0)	10,0 (8,7)
Mères isolées dont la situation au sortir de l'API est connue	18,2 (13,4)	14,8 (10,7)	10,9 (7,1)	8,3 (3,9)	8,1 (4,3)	12,0 (9,8)

^a Durée en mois, écart-type entre parenthèses (sortie = au moins six mois consécutifs de non-perception).

Source : Fichier longitudinal des bénéficiaires de l'API en Meurthe-et-Moselle (ADEPS)

Tableau A.6.4 :

Répartition des mères isolées dont on a perdu la trace selon le calendrier de la sortie, dans chacun des cinq sous-groupes définis sur la base de l'âge du plus jeune enfant au moment de la demande

(mères isolées ayant demandé l'API entre juillet 1991 et mai 1994, dont l'épisode de perception a effectivement débuté au cours de cette période)

En %

Age du plus jeune enfant encore né	non	de 0 à 11 mois	de 11 à 23 mois	de 24 à 35 mois	36 mois ou plus	Ensemble
Sortie au terme légal	6,1	14,5	11,9	33,3	23,1	14,9
Sortie anticipée	93,9	85,5	83,3	66,7	74,4	83,9
Sortie après prolongation de la période de droits initiale	0,0	0,0	4,8	0,0	2,5	1,2
<i>N</i>	148	62	42	24	121	397

(sortie = au moins six mois consécutifs de non-perception)

Source : Fichier longitudinal des bénéficiaires de l'API en Meurthe-et-Moselle (ADEPS)